

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

16 décembre 2021

Adopté à la majorité (4 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) lors de la séance du conseil municipal du 3 février 2022

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021.....	5
V- ESPACE PUBLIC.....	5
Exploitation du stationnement payant — rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2020.	5
Délégation du service public de stationnement payant — approbation de l'avenant n° 4 à la convention.	13
Exploitation de la fourrière automobile — rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2020.....	19
VI- DOMAINE COMMUNAL.....	21
Secteur de projet de la place du général de Gaulle : évolutions du projet :.....	21
o ajustement de la consistance des immeubles à désaffecter et à déclasser par anticipation ;	21
o modification des conditions de la vente des immeubles destinés à la réalisation des projets immobiliers des îlots Voltaire et Houdan ;	21
o acquisitions/cessions foncières nécessaires à l'aménagement des espaces publics.....	21
VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	50
Société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » — communication du rapport relatif à l'exercice 2020.	50
VIII- HABITAT.....	53
Rapport sur la politique de l'habitat en 2021.	53
IX- CULTURE.....	65
Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films « Musiques en courts ».	65
X- FAMILLE — ENFANCE.....	67
Actualisation du schéma petite enfance 2019-2030.....	67

Approbation de la convention territoriale globale (CTG) à intervenir avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.....	71
XI- AFFAIRES FINANCIÈRES.....	73
Avances sur subventions et participations 2022 à certaines associations et établissements publics.....	73
Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.	75
XII- RESSOURCES HUMAINES.....	75
Communication du rapport social unique (RSU) pour l'année 2020.	75
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation.....	79
Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances.....	80
Attribution exceptionnelle de chèques cadeaux au personnel communal.	81
XIII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSENT PAR LES GROUPES D'ÉLUS.....	82
Motion d'intérêt général portant sur les actions à entreprendre afin de favoriser la participation électorale.	82
Vœu du Groupe Sceaux Ensemble en faveur de l'aide aux victimes de violences conjugales	89
XIV- QUESTIONS DIVERSES.....	93
XV- DÉCISIONS DU MAIRE.....	93
XVI- QUESTIONS ORALES.....	93
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN	93
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES	95
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	99
Question orale de Mme Maud BONTE.....	102
Question orale de M. Fabrice BERNARD	103

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 39 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Chers collègues, nous allons démarrer la réunion. Merci à chacun d'entre vous de prendre place.

Je vous propose de désigner Catherine Palpant comme secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Catherine PALPANT

Merci, Monsieur le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier

- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Christian Lancrenon, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Théophile Touny, excusé, a donné pouvoir à Numa Isnard
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Numa Isnard, en retard
- ✓ Corinne Deleuze, excusée, a donné pouvoir à Annie Bach
- ✓ Konstantin Schallmoser, excusé, a donné pouvoir à Patrice Pattée
- ✓ Nadine Lacroix, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Xavier Tamby, en retard

M. le maire

Merci, Madame Palpant

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

M. le maire

Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

V- ESPACE PUBLIC

Exploitation du stationnement payant — rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2020.

Patrice PATTEE

Chers collègues, cette délibération porte sur la communication du rapport d'exécution de la délégation de service public stationnement, confiée à EFFIA en 2017, pour l'exercice 2020.

Les principales caractéristiques de ce rapport sont les suivantes :

En ce qui concerne la voirie :

- ✓ une forte baisse des recettes de stationnement (-30 %). L'année 2020 a en effet été marquée par une période de confinement durant laquelle le maire a décidé de rendre le stationnement gratuit sur les places payantes du 17 mars au 1^{er} juin ;
- ✓ une forte baisse du nombre d'abonnés (415 en 2020 contre 508 en 2019) qui a entraîné une chute des recettes d'abonnements dans les mêmes proportions (45 563 € récoltés en 2020 contre 53 530 € en 2019) ;
- ✓ au global, les recettes sur voirie sont passées de 393 803 € en 2019 à 288769 € en 2020 ;
- ✓ on note en revanche un recours accru au paiement sans contact ou via le téléphone mobile. 36 % des paiements sont ainsi effectués par carte bancaire, 36 % par mobile et 28 % en espèces. Nous souhaitons vraiment que le paiement par mobile se généralise, les horodateurs étant parfois en panne ou encore vandalisés. Il arrive en effet que les fentes soient bouchées par du chewing-gum.

En ce qui concerne les parkings :

- ✓ une baisse de fréquentation des 4 parkings et des recettes en chute passant de 552 308 € en 2019 à 436 178 € en 2020 ;
- ✓ le concessionnaire ayant fait le choix de débloquent la liste d'attente et des places s'étant libérées du fait de l'épidémie, on note une légère augmentation des recettes des abonnés aux parkings Charaire et Robinson ;
- ✓ les parkings en enclos Penthièvre et de Gaulle sont les parkings les plus utilisés.

La redevance versée par le délégataire à la Ville est de 118 892 € en 2020. Ce montant correspond essentiellement aux recettes sur voirie.

Il avait été convenu de réduire cette redevance afin d'éponger les décisions prises dans le cadre de l'avenant n° 3 (partage 50/50 entre la Ville et le délégataire de la perte d'exploitation occasionnée par l'épidémie de coronavirus et la gratuité temporaire du stationnement payant sur voirie). Cette redevance a par conséquent été diminuée de 98 433 €.

S'agissant des FPS, le produit perçu est également en légère baisse s'établissant à 254 643,70 € en 2020 contre 297 053,70 € en 2019.

Je vous rappelle que le produit des FPS revient intégralement à la Ville. 14 089 FPS ont été émis en 2020 contre 16 678 en 2019.

Voilà, Monsieur le maire, les grandes lignes de ce rapport d'activité sur l'exploitation du stationnement payant sur la ville de Sceaux en 2020.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Sceaux, le 16 décembre 2021

Fabrice BERNARD

Merci de ce rapport. On y voit bien les difficultés créées par la pandémie de Covid et leurs conséquences sur les recettes de stationnement de la Ville.

Ce rapport est aussi l'occasion de faire un point sur nos infrastructures de stationnement et leur adéquation avec les nouveaux besoins des usagers. Aussi, je souhaiterais apporter un éclairage sur un sujet peu évoqué dans ce rapport : la place réservée au stationnement de certains véhicules en raison de la profonde mutation que connaît le parc automobile et vélo depuis quelques années.

Tout d'abord, quelques chiffres sur l'automobile qui vont très vite vous faire comprendre ce à quoi je veux en venir. Il y a 10 ans, la part que représentaient les immatriculations de véhicules neufs — je parle des automobiles — diesel et essence, était de 95 %. Aujourd'hui, ce chiffre a été presque divisé par deux.

En novembre 2021, les constructeurs automobiles ont publié les chiffres suivants. Je ne vous parle pas d'une statistique d'il y a 25 ans, mais d'une statistique qui date du mois dernier.

- ✓ Les voitures à moteur essence représentent 36 % des immatriculations
- ✓ Les voitures à moteur diesel représentent 18 % des immatriculations

Soit un total de 54 % pour les moteurs thermiques classiques et 46 % pour les motorisations propres (hybrides, rechargeables ou non, électriques, etc.).

Un petit zoom sur la voiture électrique. Sur le premier semestre, en cumul, les voitures électriques ont représenté 7,9 % des immatriculations. Au mois de novembre, elles représentent déjà 13,5 % des immatriculations Plus d'une voiture sur 10 immatriculée aujourd'hui est électrique.

Cette évolution vers l'électrique est donc très rapide, à tel point que les constructeurs automobiles sont dépassés et ont de grandes difficultés à adapter leur production au rythme de conversion des consommateurs (fermetures d'usines, adaptation de l'outil industriel, etc.). À titre d'exemple, Volkswagen vient d'annoncer un investissement de 60 milliards d'euros consacrés uniquement à la mise au point de nouveaux modèles électriques.

Tout cela doit nous interroger sur l'évolution du parc de véhicules motorisés en général et de celui circulant dans Sceaux en particulier, ville de petite couronne parisienne qui sera encore plus impactée que d'autres villes de grande banlieue ou de province, car la contrainte réglementaire de plus en plus forte viendra amplifier cette évolution déjà très brutale des choix de motorisation des consommateurs : interdiction des véhicules diesel dans Paris dans deux ans, mise en place de la ZFE, etc.

Il devient donc très important pour chaque cœur de ville de s'adapter rapidement à cette évolution. Il n'est pas exclu de penser qu'à très court terme, l'un des critères de choix de l'automobiliste dans ses déplacements sera la facilité ou non à se raccorder à une borne électrique sur son itinéraire.

De plus, le temps de charge étant assez long, faire recharger son véhicule pendant que l'on fait ses courses est un réflexe déjà établi chez de nombreux propriétaires de véhicules électriques. Les hypermarchés l'ont d'ailleurs bien compris, puisqu'ils installent de plus en plus de bornes de recharge sur leurs parkings.

L'attractivité de notre centre commerçant passera donc, entre autres, par notre capacité à accueillir ces nouveaux véhicules. À défaut, leurs propriétaires pourraient désormais arbitrer en faveur d'autres centres-villes mieux équipés en points de recharge.

À la lecture du rapport, on note que sur les quatre parkings exploités par EFFIA, Robinson, Charaire, de Gaulle et Penthievre, deux d'entre eux n'ont pas de bornes électriques et que les deux parkings équipés de bornes ne possèdent que deux prises électriques chacun, soit une borne électrique par parking en moyenne et un total de quatre pour l'ensemble de la ville, ce qui ne semble pas dimensionné pour répondre à ces besoins.

Aussi, l'installation de bornes électriques supplémentaires est-elle prévue pour répondre à cette demande afin de dépasser le nombre de quatre prises existantes ? Et si oui, selon quel calendrier ?

En ce qui concerne les vélos — je sais que M. Pattée suit ce dossier de près — je vous rappelle la dynamique des ventes. Je vous donne simplement les chiffres du vélo à assistance électrique (VAE) : en 2020, il s'en est vendu un peu plus de 510 000. La prévision est de 1 million d'unités pour 2024. Il faut donc également accompagner ces dynamiques.

On note dans le rapport l'existence de box sécurisés dans certains parkings : un box à Robinson pour 22 vélos et un box à Charaire pour 7 vélos. Pas de box sur les deux autres parkings. Toutes les études réalisées auprès des propriétaires actuels ou futurs de vélos mettent en évidence que la sécurité est le principal frein à l'utilisation quotidienne et systématique du vélo, pour toutes les activités (trajets travail/domicile, courses, shopping, sorties culturelles, etc.) ; sécurité dans les déplacements sur la voie publique, d'où notre demande de pistes indépendantes et sécurisées, mais aussi sécurité contre le vol de vélos. Il est donc important de prévoir des box sécurisés avec des places en quantité suffisante pour répondre à ces besoins si nous voulons accompagner le développement de l'usage du vélo.

Je note d'ailleurs que le box sécurisé de Charaire devrait passer de 7 à 18 places afin de répondre à la progression des abonnements vélos. C'est un point que l'on abordera dans le dossier suivant sur l'approbation de l'avenant n° 4 de la convention passée avec EFFIA. D'autres box de stationnement seront-ils installés à l'avenir sur ces parkings et selon quel calendrier ?

Je vous remercie.

Maud BONTE

Merci, Monsieur le maire.

Sceaux, le 16 décembre 2021

C'est quelque chose d'ordre technique que je vous soumetts.

Page 15 de ce rapport, on voit une note de satisfaction sur la propreté de 5,7/10. Il s'agit du parking de l'îlot Charaire dont j'ai appris qu'il était à la charge de FONCIA.

Pourquoi ce parking est-il à la charge de FONCIA (page 19) ?

Page 20, on note que les escaliers sont nettoyés une fois par mois. C'est certainement contractuel, mais peut-être faut-il rapprocher ce manque de propreté avec la périodicité du nettoyage.

Page 21, il est évoqué des infiltrations dans les parkings Robinson et Charaire. EFFIA indique avoir alerté la Ville de ce problème et qu'aucune amélioration n'est intervenue pour l'instant.

Quelles solutions la Ville pense-t-elle pouvoir apporter dans ce cadre ?

Jean-Christophe DESSANGES

C'est une question qui sort un peu du périmètre, mais puisque l'on parle des vélos et des parkings, je voulais savoir si vous aviez un retour d'expérience sur l'utilisation du dispositif Sherlock. Je crois qu'une vingtaine de bornes ont été installées dans la ville. Je voulais savoir où cela en était.

M. le maire

Les questions posées par M. Bernard sont évidemment importantes et je partage ce souci de faire évoluer les infrastructures de stationnement, mais je vais laisser la parole à Patrice Pattée qui va vous apporter quelques éclaircissements.

Patrice PATTEE

Vous avez raison, l'électromobilité se développe très vite. Des stations Autolib ont été reconverties en stations de recharge de véhicules électriques. Le dispositif est encore un peu jeune pour que l'on puisse faire une évaluation de l'éventuelle saturation de ces stations. Vos chiffres laisseraient entendre que le nombre de points de recharge est insuffisant. C'est possible, mais à ce jour, nous n'avons pas encore mesuré de saturation sur ces stations de recharge. Il s'agit de recharges lentes qui ne sont pas forcément adaptées à ce que vous évoquez, à savoir la recharge rapide le temps d'effectuer ses courses.

Actuellement, nous travaillons avec Métropolis, un fournisseur de points de recharge rapide, sur l'identification de la localisation la plus pertinente pour l'installation de ces points de recharge, étant entendu qu'un arbitrage sera à faire entre les places de stationnement banalisées, en zone orange, et destinées à la clientèle des pôles commerçants et occupées par des voitures thermiques et les places dotées d'une borne de recharge rapide sur ces mêmes lieux, puisque vous évoquez l'intérêt qu'il y aurait à profiter du moment où l'on fait ses courses pour recharger son véhicule.

C'est aujourd'hui un sujet sur lequel nous n'avons pas encore abouti. Nous ignorons pour l'instant s'il est pertinent de supprimer des places de stationnement thermique pour les remplacer par des places adaptées aux véhicules électriques. Si l'on crée des places de stationnement pour les véhicules électriques, celles-ci ne seront évidemment plus accessibles au réseau thermique. Nous suivons le sujet de près et je crois que nous saurons répondre en temps et en heure à cette tendance.

J'en profite pour préciser que la ville de Sceaux a adopté le disque vert depuis plus de 5 ans afin d'encourager la mobilité propre. Les propriétaires d'un véhicule propre (électrique, hybride ou au gaz naturel) peuvent ainsi bénéficier d'une heure et demie de stationnement gratuit en zone orange, ce qui est déjà un signe adressé aux personnes qui utilisent un véhicule propre pour faire leurs courses à Sceaux.

J'ajoute que la plupart des propriétaires de véhicules électriques se rechargent à domicile. Tout le monde ne viendra donc pas à Sceaux pour se recharger. Même si les commerces de Sceaux fonctionnent bien, la zone de chalandise ne dépasse pas 10 km. Les gens qui viennent faire leurs courses à Sceaux ne viennent donc pas nécessairement se recharger à Sceaux. Mais vous avez raison, c'est un sujet qui nous préoccupe et sur lequel nous travaillons.

Je ne dispose pas des chiffres sur le taux d'usage des points de recharge dans les parkings. On s'intéresse aux évolutions dans ce domaine et si nous devons rajouter un point de recharge supplémentaire, il serait assez aisé de le faire.

En ce qui concerne le stationnement des vélos, vous l'avez noté, la tarification est beaucoup plus attractive depuis qu'elle est passée de 10 € par mois à 2,50 €. 10 € par mois, c'était sans doute un peu excessif, même si je constate que beaucoup de villes ont appliqué ce tarif et que cela passe. Il se trouve qu'à Sceaux, nous sommes peut-être allés un peu vite en besogne. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de passer ce tarif à 2,50 €. Nous avons par ailleurs communiqué davantage sur le sujet et l'on a vu les résultats : les deux locaux sécurisés à Robinson et à Charaire sont pleins.

Nous avons en outre décidé d'agrandir le parking sécurisé de Charaire. Ce n'est qu'une étape. Cela a pu se faire sans impact sur la capacité de stationnement des voitures, mais il est évident que si cette extension était à son tour saturée, nous devons sans doute supprimer quelques places de voiture. C'est sans doute le point sur lequel nous pourrions avoir une réponse rapide.

S'agissant de Robinson, le parking vélo est également saturé. Nous étudions la possibilité de l'étendre en neutralisant des places dédiées aux voitures. C'est sans doute un sujet dont nous reparlerons prochainement dans le cadre d'un éventuel avenant avec EFFIA, même si l'on cherche d'autres solutions pour financer cette extension.

S'agissant de Sherlock, il s'agit d'un dispositif prometteur sur lequel la ville de Sceaux a été pionnière. On nous interroge régulièrement sur ce dispositif. Nous sommes d'ailleurs en contact avec la ville de Saint-Ouen et avec le Territoire de Marne-la-Vallée sur le sujet. Cette offre cherche
Sceaux, le 16 décembre 2021

un peu son public. Je faisais remarquer à son concepteur que cette « olive » installée sur les potelets n'était pas forcément très lisible. Il faut être un peu curieux et flasher le QR code pour savoir à quoi correspond ce dispositif. C'est tellement novateur que le public n'a pas encore complètement compris l'intérêt de cette offre. Le gros avantage, c'est que cela ne coûte rien à la Ville et qu'on peut le déplacer en fonction des besoins. On peut imaginer que Saint-Ouen et Marne-la-Vallée nous imiteront dans ce domaine, ce qui contribuera à une meilleure notoriété du dispositif.

S'agissant des infiltrations évoquées par Mme Bonté, c'est effectivement un sujet préoccupant. Malheureusement, la seule solution serait d'entreprendre des travaux d'étanchéité sur les dalles du parking. Je vous laisse juste imaginer l'incidence de ces travaux sur les dépenses de la Ville. Vous savez qu'une petite fuite peut occasionner des désordres importants. Il faut malheureusement vivre avec et colmater, ce qu'a d'ailleurs fait EFFIA en prenant ses ouvrages en délégation. Les parkings étaient dans un état absolument épouvantable et ont fait l'objet de gros travaux de remise en peinture notamment. Mais les infiltrations demeurent et il faut malheureusement vivre avec.

S'agissant de la propreté, vous avez très justement compris. C'est un peu compliqué, puisque EFFIA exploite un niveau de parking situé dans un ouvrage géré par FONCIA. L'escalier dont vous parlez relève ainsi du périmètre de FONCIA et non de celui d'EFFIA. FONCIA est l'opérateur d'une copropriété dans laquelle se trouve la Ville, mais aussi les bailleurs des logements situés au-dessus. La Ville a néanmoins exigé lors de la dernière assemblée générale de la copropriété que des travaux soient lancés.

M. le maire

Merci.

Je veux préciser que Sherlock ne coûte rien à la Ville, puisque nous avons accepté d'accueillir ce dispositif à titre expérimental. Nous ne payons rien à Sherlock. De son côté, Sherlock ne paye pas de redevance.

S'agissant de la question de Mme Bonté, je veux préciser que ces ensembles, qu'il s'agisse de Charaire ou de Robinson, ont été construits selon un système juridique extrêmement imbriqué, qu'il vaut d'ailleurs mieux éviter de reproduire ailleurs, avec une juxtaposition de différentes copropriétés, et par conséquent une gestion complexe. En fait, la dalle du parking Charaire accueille des bâtiments qui n'appartiennent pas à la Ville, même si le sol est propriété de la Ville, puisqu'il s'agit d'un bail à construction. Ce n'est en revanche pas le cas pour Robinson. Les travaux d'étanchéité de la dalle, de l'ordre de 1,5 million d'euros devraient être partagés entre les différentes copropriétés. Or, celles-ci sont très prudentes quant à leur acceptation de payer une partie de ces travaux. Comme le dit Patrice, la résolution de ce problème est complexe. Outre la question du coût, il y a également une question d'ordre juridique.

Et s'agissant du deuxième niveau de Charaire, c'est une copropriété dans laquelle la Ville dispose de places en propriété directe et qui comprend aussi de gros bailleurs comme In'li et Action Logement. La Ville est minoritaire. Nous demandons depuis une dizaine d'années des travaux de rénovation de ce deuxième niveau ainsi que la rénovation de l'escalier. Comme Patrice l'a indiqué, les bailleurs ont accepté lors de la dernière assemblée générale de lancer ces travaux en 2022. Il faut maintenant que les copropriétaires acceptent de majorer les charges afin d'avoir des prestations de nettoyage plus importantes. C'est très compliqué, parce que l'on ne peut pas séparer l'entrée du parking, qui se trouve au premier niveau, du deuxième niveau. Nous sommes donc confrontés en permanence à ces difficultés. C'est ainsi. Il n'y a pas vraiment de solution si les autres copropriétaires ne veulent pas financer une augmentation des charges de nettoyage.

Jean-Christophe DESSANGES

Pour revenir très rapidement sur les bornes de recharge, je crois que la ville de Rueil a déployé des bornes Métropolis. Je ne sais pas si vous êtes en contact avec Métropolis sur ce sujet.

M. le maire

Je le suis, puisque Métropolis est géré par la Métropole du Grand Paris.

Jean-Christophe DESSANGES

Et s'agissant de Sherlock, l'entreprise va monter une opération de marketing afin de faire connaître ses services. Effectivement, Monsieur Pattée, les gens n'ont pas encore compris à quoi cela servait.

Patrice PATTEE

Antony a également déployé des bornes Métropolis. Comme je l'ai dit, nous sommes à la recherche de localisations possibles pour installer ces bornes de recharge rapide à proximité du centre-ville, mais cela nécessite d'arbitrer entre des places orange ouvertes aux véhicules thermiques et des places Métropolis interdites aux véhicules thermiques. Métropolis n'accepte de créer une station qu'à la condition de pouvoir installer quatre ou cinq bornes de recharge, ce qui est assez logique. Il ne s'agit donc pas de neutraliser une place de stationnement thermique, mais quatre à cinq places. L'impact est par conséquent assez lourd.

Je voulais juste ajouter un point sur le stationnement sécurisé vélo. Il est prévu un programme de déploiement de stationnements Véligo près de la station RER de Sceaux. Par ailleurs, au deuxième sous-sol du parking Charaire, SEQENS va neutraliser deux ou trois places de stationnement voiture pour créer une cage de stationnement sécurisé pour les vélos à destination des locataires des logements situés au-dessus. Nous travaillons aussi sur le stationnement sécurisé dans les résidences.

M. le maire

Nous passons au vote sur cette délibération. Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport d'activité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délégation du service public de stationnement payant — approbation de l'avenant n° 4 à la convention.**Patrice PATTEE**

Cet avenant est le quatrième depuis la signature de délégation de service public démarrée en novembre 2017.

Je ne reviendrai pas sur les trois premiers avenants dont les caractéristiques sont rappelées dans la note de présentation. Ce qui nous intéresse, c'est ce quatrième avenant dont l'objet est la prise en compte de la fermeture temporaire du parking de Gaulle et son remplacement par un nouveau parking provisoire à l'arrière du château de l'Amiral. Cet avenant vise en outre à solder l'impact de la crise sanitaire du coronavirus sur l'équilibre économique de la convention de délégation de service public, à modifier les seuils de redevance variable sur les recettes de stationnement payant sur voirie du fait de l'extension du périmètre de stationnement payant en zone verte et à agrandir la consigne à vélos du parking Charaire.

Cet avenant ne prend pas en compte l'extension de la consigne à vélos du parking Robinson décidée récemment. Pour cette extension, nous réfléchissons par ailleurs à l'éventualité d'une labellisation Veligo.

En ce qui concerne le contenu de cet avenant, même si une partie de l'impact du coronavirus a été prise en compte par l'avenant n° 3 (jusqu'en juin 2020), il s'avère que la pandémie se prolonge et que les recettes du stationnement payant ne sont toujours pas revenues à la normale en 2021. La Ville et le délégataire, qui se rencontrent régulièrement dans le cadre de ce contrat, conviennent ainsi que la perte d'exploitation résultant de la crise sanitaire entre juillet 2020 et juin 2021 s'élève à 123 771 € HT, dont 74 223 € HT pour la période de juillet à décembre 2020 et 49 548 € HT pour la période de janvier à juin 2021.

La fermeture du parking de Gaulle a par ailleurs une incidence sur la DSP à différents niveaux. L'offre de stationnement sera en effet un peu réduite sur le parking de l'Amiral, puisqu'il comprendra 75 places contre 90 pour le parking de Gaulle. L'impact pour les usagers ne devrait pas être trop important, puisque le parking de Gaulle n'était saturé que sur quelques créneaux horaires, le mercredi et le samedi. La plupart du temps, ce parking n'est en effet jamais plein.

L'installation du parking provisoire de l'Amiral implique de déplacer la quincaillerie liée à son exploitation : barrières automatiques, caisse automatique, panneau dynamique, caméras de vidéo-protection notamment.

Le gros œuvre de réalisation du parking de l'Amiral est à la charge de la Ville tandis qu'EFFIA doit assumer la charge du transfert de tout le matériel d'exploitation du parking.

Les travaux d'aménagement du parking de l'Amiral à la charge du Délégué s'élèvent à 32 600 € HT.

EFFIA a plaidé le fait qu'il y aurait une perte nette d'exploitation liée au transfert du parking de Gaulle vers le parking de l'Amiral en raison de la réduction de l'offre, mais accepte de supporter cette incidence sur les recettes si celles-ci sont inférieures de plus de 10 % aux prévisions.

Par ailleurs, l'extension de la zone verte de stationnement payant aux quartiers résidentiels (environ 500 places supplémentaires), sur laquelle la Ville a largement communiqué, génère des charges supplémentaires pour EFFIA qui doit recruter un agent de contrôle supplémentaire. Ces charges supplémentaires sont prises en compte dans cet avenant n° 4.

L'avenant prend également en compte l'extension du parking vélo de Charaire.

Il est proposé de prolonger d'une année la convention de délégation de service public sur l'exploitation du stationnement payant. C'est quelque chose qui ne coûte rien à la Ville, le gros avantage étant que les travaux réalisés par le délégataire, qui a investi lourdement dans les parkings en ouvrage, mais également dans les parkings en enclos ont été amortis sur la durée initiale de la convention. Cela veut dire que les recettes sont pleines et entières pour le délégataire, ce qui lui permet d'absorber les charges supplémentaires.

Pour prendre en compte les charges supplémentaires induites par l'extension de la zone verte de stationnement payant à environ 500 places supplémentaires, il a été convenu avec EFFIA de revoir les seuils de déclenchement de la redevance variable sur les recettes de stationnement payant sur voirie de la manière suivante : le seuil à partir duquel 50 % des recettes sont reversés à la Ville est porté à 485 000 € HT et celui à partir duquel 80 % lui sont reversés est porté à 555 000 € HT.

La redevance fixe annuelle sur voirie versée chaque année à la Ville est maintenue à 207 000 €.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur Pattée.

Sceaux, le 16 décembre 2021

Trois petites questions.

Combien ont coûté les travaux d'aménagement du parking du côté du château de l'Amiral ? On a compris que cela avait coûté jusqu'à 32 000 € pour le délégataire. Combien est-ce que cela a coûté à la Ville ? Le bâtiment a été détruit. Je n'ai pas vu passer une décision du maire sur le sujet. Je pense donc que c'est du tout-venant, que cela relève des travaux de voirie classiques. Je voulais juste avoir une idée du coût.

Autre question : pourquoi avoir fait le choix de cette solution d'enrobé ? Il y a, à cet endroit, un arbre remarquable qui a été soumis à rude épreuve lors des travaux. Pour lutter contre le réchauffement et les îlots de chaleur, on voit de plus en plus souvent la mise en place de sols compactés qui ont l'avantage de laisser passer l'eau et de ne pas agresser les végétaux. Les travaux ont été réalisés. On ne peut donc malheureusement pas revenir en arrière, mais il est dommage de ne pas avoir opté pour une telle solution. Je voulais savoir si vous y aviez pensé et pourquoi vous n'avez pas choisi cette solution.

Fabrice parlait tout à l'heure de bornes électriques et je n'ai pas l'impression qu'il y en a sur ce parking qui va pourtant perdurer quelques années. Est-ce quelque chose que vous prévoyez de faire à l'avenir ? Avez-vous une idée des coûts ? Parce qu'en l'occurrence, il faudra tirer des câbles dans le sous-sol si les réserves n'ont pas été prévues à l'origine ?

Liliane WIETZERBIN

Merci, Monsieur Pattée. Bonjour à tous.

Sur ce sujet, je n'ai pas du tout envie de rentrer dans le détail des compensations financières. Mon point porte plutôt sur le principe de ce parking dont vous nous parlez quasi pour la première fois depuis l'abandon du projet d'école culinaire. À aucun moment, il n'y a eu de discussions en conseil municipal sur le devenir de l'Amiral suite à l'abandon de ce projet d'école gastronomique. Lorsque l'annonce a été faite, vous nous avez dit que vous reviendriez vers nous avec un projet. Des questions orales ont été posées sur le sujet. Et l'édification de ce parking n'a été que très peu évoquée.

N'aurait-on pas pu faire autre chose qu'un parking sur ce terrain de l'Amiral ? On sait que l'usage de cet espace pendant l'été 2018 a vraiment été plébiscité par les Scéens. Cela a été un grand succès dont vous pouvez vous féliciter. Je regrette qu'il n'y ait pas eu de réflexions plus abouties sur ce sujet, que l'on n'ait pas pris le temps de se poser la question de savoir ce que l'on faisait de cet espace. Je crains aussi que ce parking soit pérenne. Il est annoncé pour quatre ans, mais une fois que les aménagements auront été faits, va-t-on vraiment revenir en arrière ?

Que se serait-il passé si ce projet d'école culinaire avait poursuivi son cours ? Il n'y aurait pas eu de parking place Charles de Gaulle, mais qu'aurait-on fait des véhicules ? Il y avait bien une solution. Pourquoi tout à coup se dire qu'on va faire un espace provisoire ?

Sceaux, le 16 décembre 2021

Voilà mes questions, non pas sur le partage financier, mais sur l'usage de cet espace. Il n'y en a pas tant que cela à Sceaux. Je voulais savoir si toutes les options avaient été examinées et pourquoi cela n'avait pas été discuté plus avant.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

J'ai des questions plutôt techniques.

Page 1 de la note de présentation, on parle de véhicules LAPI. Pourriez-vous expliciter ce terme ?

Page 2, alinéa 3, comment les pertes, entre juin 2020 et juillet 2021, ont été calculées ?

Page 2, sur le transfert du parking de Gaulle derrière le château de l'Amiral, plutôt que de faire un avenant n° 4, comme il est proposé ce jour, n'aurait-il pas été possible, vu le caractère radical du changement généré par les travaux, de refaire tout simplement une nouvelle délégation de service public, un nouveau contrat qui aurait porté sur 75 places de stationnement à défaut pour la municipalité de reprendre en régie la gestion et l'exploitation du parking ? C'est une possibilité qui n'est pas exploitée par Sceaux, qui a décidé de confier à EFFIA en novembre 2017 la gestion des parkings. Cela aurait pu éviter la mention des 10 % de pertes par rapport au prévisionnel qui pourrait déclencher une clause dite de revoyure. Mais tout ceci n'est pas très clair. Merci de fournir les explications adéquates.

Page 3, sur le seuil de déclenchement modifié de versement des recettes de stationnement selon les montants des dites recettes, cela concerne-t-il l'ensemble des recettes ou seulement celles du stationnement payant sur voirie ? Merci de vos réponses.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur Pattée, si vous voulez bien répondre. Je compléterai ensuite, si d'aventure vous n'étiez pas totalement complet pour éclairer l'ensemble du conseil.

Patrice PATTEE

LAPI signifie « lecture automatique des plaques d'immatriculation ». C'est un système déployé à l'entrée et à la sortie des parkings qui vous dispense d'insérer votre ticket de parking.

Lorsque la réforme du stationnement a été mise en place, les prestataires et les collectivités locales avaient envisagé d'utiliser des voitures équipées de caméras pour contrôler le respect du paiement du stationnement sur voirie. Dans le contrat initial de DSP, EFFIA nous a proposé d'utiliser un véhicule LAPI pour faciliter le contrôle du respect du paiement du stationnement. La ville étant

petite, il s'est avéré à l'usage que le recours à ce véhicule n'était pas pertinent. L'avenant n° 2 a par conséquent suspendu la charge pour le délégataire du véhicule LAPI.

S'agissant du calcul des pertes, Monsieur Szynkowski, je peux vous renvoyer vers le rapport d'activité qui est très complet, très riche et très renseigné. Vous y trouverez le calcul précis des charges et des recettes pour chacun des parkings. On voit très clairement quelles pertes ont été enregistrées.

Une nouvelle DSP sur le parking de l'Amiral peut sembler être une bonne idée, mais nous aurions dû faire un avenant pour sortir le parking de Gaulle du périmètre de l'actuelle DSP et nous serions alors partis dans une grande discussion sur les pertes de recettes pour EFFIA. Il paraissait plus simple, plus rationnel et plus pertinent de convenir de cet avenant n° 4, qui a été âprement discuté avec le délégataire, d'autant qu'il est prévu, dans le projet de réaménagement de l'îlot Voltaire, un parking en ouvrage qui prendra le relais du parking de Gaulle en surface, transitoirement transféré à l'Amiral. On retrouvera donc les unités de stationnement telles qu'elles existaient en 2017. Au passage, la fin du contrat de DSP avec EFFIA sera à peu près synchrone avec la livraison du parking en ouvrage. Nous lancerons alors une consultation pour la mise en place d'une nouvelle DSP. Tout cela a été assez bien calculé et pensé.

Pour répondre à Mme Wietzerbin, je veux dire que l'une des richesses et des fiertés de la ville de Sceaux, c'est son quartier commerçant de centre-ville qui fonctionne bien. Les Scéens sont très attachés à ces commerces et y viennent fréquemment, mais il y a aussi des chalands qui viennent d'un peu plus loin en voiture. Si la rue piétonne fonctionne bien, de même que tout l'îlot Charaire, c'est parce qu'il y a un parking à chaque bout. L'idée était de reconstituer une offre de stationnement côté ouest pour maintenir l'équilibre que nous avons autour de cette armature commerciale que constitue l'îlot Charaire. Le parking de l'Amiral constitue la meilleure offre possible pour maintenir le bon fonctionnement et le dynamisme du centre commerçant de la Ville.

Vous regrettez cet été 2018 où nous avons eu l'occasion de faire la fête à l'Amiral. Je le comprends, mais nous aurons toujours l'occasion de faire la fête à Sceaux.

Allons-nous abandonner ce parking ? Je vous rappelle que le projet consiste à reconstituer le jardin qui existait à l'époque de la construction du château de l'Amiral. C'est malheureusement au cours du siècle dernier que l'occupant de l'Amiral, à savoir GDF, a construit des locaux techniques dans un espace a priori dévolu à un jardin. Ce parking sera bien évidemment abandonné. La tendance, comme le rappelait M. Bernard, est la réduction de la voiture à l'échelle de la métropole. Nous allons quasiment doubler l'offre de stationnement public sur le quartier de Gaulle grâce au parking en ouvrage. Cela n'aurait aucun sens de rajouter encore 75 places. Ce ne serait pas dans la logique de l'histoire de la ville et encore moins de celle de la Métropole parisienne.

S'agissant des bornes électriques, il n'y en a pas pour les raisons évoquées précédemment. On peut imaginer installer dans deux ans des bornes de recharge rapide, mais cela devra se faire en réduisant

l'offre de stationnement. Comme vous le savez, on passe de 90 à 75 places. À l'usage, si l'on s'aperçoit que ce parking n'est jamais saturé, on pourra envisager d'installer des bornes de recharge électrique.

S'agissant de l'enrobé, c'est une belle question qui nous a beaucoup interrogés. Vous avez remarqué que l'on a préservé un large périmètre au pied de ces deux cèdres. Cet espace n'est pas compacté, ce qui permet à ces arbres de vivre et de se développer même mieux qu'auparavant grâce à la démolition du bâtiment.

Vous posez la question du coût de l'aménagement de ce parking, mais si nous avons adopté un sol compacté, il aurait fallu consacrer tous les ans un budget d'entretien et de rénovation de ce sol en grave. Et ce n'est pas forcément quelque chose qu'apprécie le public, en particulier le public féminin. Marcher sur de la grave grossière n'est pas forcément compatible avec des talons. Et il aurait fallu inévitablement budgéter des travaux d'entretien.

Voilà, Messieurs, Madame, les réponses que je peux apporter à vos questions.

M. le maire

Merci.

Peut-être quelques mots sur le coût. Nous avons choisi un revêtement rouge pour que ce soit un peu moins impactant que le revêtement noir classique. Le coût de l'aménagement du parking s'élève à environ 300 000 €. C'est donc un coût important, mais indispensable dans le cadre de notre politique de soutien aux activités commerciales du centre-ville. Il y a également un coût de démolition de 137 000 € qui a fait l'objet d'une décision du maire.

S'agissant du sol, nous voulions installer un revêtement différent sur les places de stationnement et sur les allées, car la giration des roues abîme très rapidement les sols compactés. Nous avons envisagé d'installer un revêtement classique sur les allées et un sol compacté sur les places de stationnement. Mais il aurait fallu faire des bordures entre les sols de nature différente, ce qui aurait eu un coût supplémentaire de l'ordre de 150 000 à 200 000 €. Nous avons donc fait le choix d'un revêtement classique.

Deux événements ont été concomitants. Le premier, c'est l'abandon du projet de l'école de cuisine pour les raisons que vous connaissez. Un autre événement a été la réflexion et les consultations que nous avons menées sur l'idée de compenser la perte du stationnement sur de Gaulle par le réaménagement du mail Colbert. J'ai estimé que cela ne serait pas recevable et que la Ville n'obtiendrait pas l'autorisation du ministère, le site étant classé. La solution retenue permet donc de garantir une capacité de stationnement suffisante pour continuer à faire fonctionner le commerce de Sceaux, ce qui est particulièrement important au regard de l'aménagement de La Vallée à Châtenay qui proposera de nombreux commerces. Il faut que nous soyons conscients de l'enjeu.

S'agissant de la délégation, Patrice Pattée a répondu. Nous avons connu la gestion en régie directe des parkings. Il s'agissait en réalité de marchés successifs passés avec des entreprises. Les parkings n'étaient pas gérés par des agents de la Ville. On a constaté que ces marchés ne fonctionnaient pas très bien, parce qu'il n'y avait pas de responsabilité d'exploitant. Des pénalités étaient prévues, mais nous avons des difficultés importantes à faire fonctionner ces parkings en régie directe. Je pense que la DSP est une bonne solution et nous sommes satisfaits de la manière dont les parkings sont exploités. Ils ont été rénovés, ils sont propres. Les pannes sont réparées rapidement, car l'exploitant y a tout intérêt. Pour ce type d'activités, la délégation de service public n'est pas inintéressante. Il en va tout autrement pour d'autres activités municipales, comme les écoles ou les crèches. Nous avons dans ces domaines un devoir important de service public, car il y a une responsabilité plus politique que la simple gestion d'un système de stationnement, étant entendu que c'est le conseil municipal qui fixe les conditions dans lesquelles les parkings sont exploités. Ceci a évidemment des conséquences sur l'équilibre financier de la DSP, mais c'est la Ville qui fixe les tarifs et elle en assume les conséquences, notamment financières.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 6 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard et Mme Liliane Wietzerbin) et 1 abstention (M. Philippe Szykowski).

Exploitation de la fourrière automobile — rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2020.

Jean-Pierre RIOTTON

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses contractuelles des délégations de service public, la Ville reçoit chaque année un rapport financier et technique de la société DODECA, délégataire du service public de fourrière automobile.

Les policiers municipaux ont requis l'intervention de la société DODECA sur le territoire de Sceaux pour procéder en 2020 à l'enlèvement et à la mise en fourrière de 70 véhicules.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 par la société DODECA pour la prestation précitée s'élève à 8 378 € HT. Ce montant correspond aux sommes versées par les propriétaires des véhicules mis en fourrière pour récupérer leur véhicule.

Conformément au contrat de délégation de service public, la société DODECA a versé à la Ville de Sceaux une redevance fixe de 200 € TTC.

La société DODECA n'a pas versé de redevance variable à la Ville en 2020, car le seuil de déclenchement contractuel de cette redevance variable, fixé à 15 000 € HT de chiffre d'affaires, n'a pas été atteint.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire DODECA pour l'exploitation de la fourrière automobile pour l'exercice 2020.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Personnellement, je voterai pour cette délibération.

J'ai deux questions. J'ai été saisi par des riverains qui, dans mon quartier, ont vu une voiture qui est restée stationnée au même endroit très longtemps et sur laquelle figuraient de nombreuses contraventions. J'ai l'impression qu'il n'y a pas de dialogue entre DODECA et la mairie sur les véhicules ventouses qui restent longtemps sur des zones payantes. Un dispositif est-il prévu pour sortir les voitures ventouses ou en tout cas prévenir les propriétaires ?

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai une remarque concernant la redevance fixe de 200 € qui me paraît faible. La Ville ne pourrait-elle pas négocier une révision de cette redevance avec la société DODECA ? Le seuil de 15 000 € pour déclencher la redevance variable paraît difficile à atteindre par les temps qui courent. Ne serait-il donc pas opportun d'essayer de renégocier cette redevance fixe ?

Jean-Pierre RIOTTON

15 000 € HT, c'est le minimum. Je vous conseille de repérer toutes les voitures ventouses et d'appeler systématiquement les agents du STU. J'ai moi-même fait enlever trois ou quatre voitures. Les agents du STU attendent sept jours avant de demander la mise en fourrière à DODECA. Lorsqu'il y a de nombreuses contraventions sur le pare-brise, c'est généralement parce que le propriétaire ne rentre pas sa voiture dans son garage, mais la déplace quand même de temps en temps. Il suffit qu'elle soit déplacée de quelques centimètres pour éviter la mise en fourrière.

M. le maire

Ce n'est pas un sujet majeur, mais je veux bien expliquer comment les choses se passent.

Il s'agit là d'un stationnement gênant ou abusif. Il faut que les riverains appellent le service de tranquillité urbaine. Les agents sont assermentés, installent un repère et reviennent 7 jours après pour vérifier si le véhicule a bougé. S'ils constatent que le véhicule n'a pas bougé, ils font intervenir DODECA pour la mise en fourrière.

Pas mal de gens sont au courant de cette procédure et déplacent leur voiture, même s'il ne s'agit que de quelques centimètres. C'est ainsi. Les textes protègent cette façon de faire.

S'agissant de la redevance, je veux préciser que le contrat passé avec DODECA est une délégation de service public que nous avons négociée en commun avec la ville de Montrouge. À ma connaissance, il n'y a eu qu'une seule offre. Vous pouvez négocier tout ce que vous voulez, mais ils ont une forme de monopole, en tout cas sur les Hauts-de-Seine. Ce petit monde des fourrières est un peu particulier, mais DODECA fait le job. Comme le disait Jean-Pierre, la seule façon de déclencher la redevance, c'est d'augmenter le nombre de mises en fourrière et par conséquent le nombre de signalements, dans lequel les riverains peuvent jouer un rôle de vigilance.

Nous passons au vote sur la prise d'acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- DOMAINE COMMUNAL**Secteur de projet de la place du général de Gaulle : évolutions du projet :**

- **Ajustement de la consistance des immeubles à désaffecter et à déclasser par anticipation ;**
- **Modification des conditions de la vente des immeubles destinés à la réalisation des projets immobiliers des îlots Voltaire et Houdan ;**
- **Acquisitions/cessions foncières nécessaires à l'aménagement des espaces publics.**

M. le maire

Je ne vais pas refaire toute l'histoire. Vous vous souvenez que nous avons ouvert une Maison du projet à l'endroit où se situe aujourd'hui la Maison éphémère des transitions. Un certain nombre de personnes ont visionné le film de présentation. Des réunions se sont tenues avec les riverains et habitants de Sceaux. L'ensemble de ces rencontres et échanges ont été riches et intéressants et un certain nombre d'observations ont été formulées.

Je vous rappelle que le projet consistait en la construction d'un parking de 150 places publiques et d'une soixantaine de places privées, d'un espace de coworking, d'une douzaine de cellules

commerciales, d'une résidence étudiante et de logements libres ainsi que le réaménagement des espaces publics.

Ce projet n'est pas remis en cause de manière fondamentale, mais des critiques ont été formulées sur :

- ✓ la volumétrie du projet, en partie sud de l'îlot Voltaire ;
- ✓ l'aspect minéral du projet ;
- ✓ l'insertion architecturale du projet qui ne prenait pas suffisamment en compte la continuité avec le centre-ville ;
- ✓ la pertinence d'une résidence pour étudiants.

Nous avons donc rediscuté et apporté les modifications suivantes :

- ✓ Un projet dont la volumétrie a été revue à la baisse, dans son interface avec la rue du Four et en partie sud.
- ✓ Un projet intégrant une présence plus affirmée du végétal avec :
 - la création d'un nouveau jardin, situé en cœur d'îlot et visible de plain-pied depuis la rue du Four. Ce jardin bénéficiera d'épaisseurs de terre suffisantes pour avoir des arbres de hautes tiges ;
 - des terrasses végétalisées ;
 - des espaces extérieurs aux logements, généreux, support de végétation, grâce notamment à la mise en place de balcons en ossature bois.
- ✓ Une écriture architecturale renouvelée.
- ✓ Un programme de logements à destination des familles : la résidence pour étudiants est abandonnée au profit d'un programme de logements entièrement à destination du logement familial, équilibré (l'opération comptant 30 % de logements sociaux). Le programme du projet sur les îlots Voltaire et Houdan évolue ainsi de la manière suivante :
 - un léger accroissement du nombre de boutiques (une quinzaine) ;
 - un espace collaboratif maintenu ;
 - un programme de logements revu à la baisse, avec une diminution de 400 m² de surface de plancher et la disparition de 100 logements étudiants, au profit de logements familiaux avec un total d'une soixantaine de logements libres et une trentaine de logements sociaux. Ces logements seront dotés de parkings privés, conformément aux normes en vigueur ;
 - un parking public d'environ 150 places.
- ✓ Une ambition environnementale renforcée.
- ✓ L'élargissement du futur mail Houdan, au droit de la rue du Four et une meilleure prise en compte des questions de logistiques.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2019, a notamment décidé de :

- ✓ prononcer le déclassement par anticipation des immeubles nécessaires à la réalisation du projet ;

- ✓ vendre lesdits immeubles constituant les îlots Houdan et Voltaire au groupement formé par les sociétés Nacarat et Pitch Promotion SNC (ou à toute société civile de construction vente constituée entre celles-ci) ;
- ✓ procéder à des échanges fonciers avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et le Département, en vue des aménagements d'espaces publics à venir.

Conformément à la décision du conseil municipal, j'ai signé le 8 juillet 2020 une promesse synallagmatique de vente que les évolutions apportées au projet nécessitent de modifier, d'où ce projet d'avenant.

Je ne reviendrai pas sur tous les détails techniques, mais il est intéressant de regarder page 5 l'évolution du programme entre décembre 2019 et décembre 2021. On passe ainsi d'une surface construite de 7 990 m² à 7 391 m², de 47 logements libres à 56, de 100 logements étudiants à 32 logements sociaux, de 13 commerces à entre 13 et 16 commerces et un espace de coworking.

Le prix global de cession passe de 8 035 000 € HT à 8310 000 € HT, dont 6150 000 € HT pour la part revenant à la Ville.

Il y a ensuite la modification de la clause d'intéressement, dont vous avez pris connaissance dans la note de présentation et des cessions et acquisitions foncières à l'euro symbolique entre le Département, l'EPFIF et la Ville.

Voilà pour les évolutions de ce projet qui vous ont été présentées en commission.

Suite au vote du conseil municipal du mois de novembre sur l'indemnisation accordée au commerce « Aux délices de Sceaux », celui-ci fermera dans les prochains jours, ce qui nous permettra d'y installer une nouvelle Maison du projet pour présenter le projet et ses évolutions.

J'ajoute que le permis de construire n'a pas encore été délivré. Il devrait être signé courant mai. Il y aura par ailleurs à partir du mois de janvier la désaffectation du parking et le lancement des opérations d'archéologie préventive exigées par la DRAC qui vont durer quelques mois. À compter du mois d'avril ou mai, une partie de cet espace sera libéré, ce qui permettra de reconstituer quelques places de stationnement supplémentaires sur la pointe sud du terrain.

Qui souhaite intervenir ?

Philippe SZYNKOWSKI

Merci de me donner la parole.

Tous les éléments d'information présentés ici ont fait l'objet d'un travail minutieux d'échanges et de rachats de petites parcelles sur l'îlot Voltaire et Houdan, d'interventions d'un cabinet de géomètre, d'une promesse de vente au groupement de promoteurs Pitch&Nacarat en juillet 2020, d'échanges à titre gratuit avec l'établissement foncier d'Île-de-France et le Département des Hauts-de-Seine, opérations que nous constatons par la voie numérique. Nos observations ne peuvent se

décliner que sur des considérations générales liées au projet et ses conséquences dans les dizaines d'années à venir.

Certes, la population a été associée à travers l'opération « *Parlons ensemble du centre-ville* » en 2017 et 2018. Et le nouveau projet tient aussi compte d'une partie de ces *desiderata* comme l'excès de minéralité, l'aspect trop massif du projet et la résidence étudiante. Je reviendrai sur ce dernier point.

Deux catégories de remarques partagées entre l'adverbe « Certes » et la conjonction « Mais ».

Certes, vous expliquez avoir pris en compte les critiques afférentes à l'excès de minéralité du projet en prévoyant la mise en œuvre d'une surface arbustive et arborée un peu inférieure à 300 m², mais qui contribuera à la création d'un îlot de fraîcheur appréciable non seulement des locataires et propriétaires, mais aussi aux alentours de cet emplacement. La possibilité de laisser le public passer par cet espace arboré privatif doit aussi être étudiée, par exemple lors des futurs épisodes de chaleur intense.

La variété des arbres plantés en fonction de l'épaisseur de terre disponible ne peut que faire l'objet de toutes les attentions. La surface dédiée aux plantations pourra malgré tout apparaître encore limitée, mais cette correction plus favorable à la nature arborée et arbustive dans un centre-ville encore très minéral montre que grandit chez les décideurs et dans l'opinion publique la prise de conscience des enjeux climatiques. Le mouvement écologiste a et aura de belles perspectives devant lui.

La présence d'un écologue fut une très bonne initiative, car ce spécialiste des écosystèmes, après analyse de l'existant, conseille utilement les décideurs sur les mesures à prendre pour sauvegarder l'environnement sans être responsable des choix finaux.

Certes, un espace vert est créé derrière la façade de l'îlot Houdan avec fleurissement et strates arbustives. C'est aussi un plus.

Certes, les éléments dits de modénature faits de creux ou de bosses stylisées côté rue Houdan, dans la partie inférieure des nouveaux immeubles, pourront être appréciables artistiquement. C'est mieux qu'une banale surface lisse. Et si cette touche stylistique est aussi la marque d'une certaine aisance sociale, 32 appartements de l'ensemble seront sociaux également et gérés par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Certes, diminuer un peu la volumétrie du projet se lit à travers les étagements en dégradé au sud de la rue Voltaire pour dégager les perspectives, de même avec l'extension des zones plantées.

Mais il y a aussi des propositions qui ne nous apparaissent pas positives et suscitent des interrogations dans cette nouvelle esquisse. D'abord, la suppression des 100 appartements pour étudiants et étudiantes augmente la proportion de logements au prix du marché qui passent donc de 47 à 56, et permet malgré tout la construction de 32 logements sociaux. Au lieu de leur offrir

une résidence comme habituellement à proximité des gares ou décentrée, l'ancien projet avait pour avantage de les loger en centre-ville avec sa zone de chalandise, la proximité de la Maison des jeunes et de la culture, une population plus jeune souvent en phase avec les nouvelles exigences de la société moderne sur l'environnement, branchée sur les changements nécessaires sociaux et économiques. Vous avez accordé trop d'importance aux propos défavorables de certains habitants de Sceaux qui n'étaient pas favorables à cette présence.

Dans quel quartier pourrez-vous compenser cet abandon en construisant une autre résidence étudiante ? Les besoins sont immenses dans notre ville universitaire.

Sur les toits, les plans montrent qu'à certains endroits, il y aura des surfaces herbeuses, voire diverses plantations permettant de contribuer à faire baisser ou stabiliser la température. Par contre, les panneaux solaires ne sont pas prévus dans le programme, ce qui détonne dans les nouvelles orientations nationales ou locales. Le chauffage se fera au gaz émettant moitié moins de CO2 certes, mais ce n'est pas encore l'idéal. Le biogaz serait une solution meilleure à défaut de panneaux solaires sans ignorer non plus la solution de la biomasse.

Sceaux est aussi attentiste sur l'exploitation des sources d'eau chaude profondes dans son sous-sol sans parler des pompes à chaleur comme source d'énergie propre.

Mais les parkings, 150 places pour les visiteurs, 60 pour les résidents. Cela nous interroge sur la place de la voiture dans la ville. Depuis plusieurs dizaines d'années, les constructeurs automobiles nous conditionnent avec leurs publicités de plus en plus axées sur les voitures électriques ou hybrides, j'ai relevé 25 prises électriques environ dans le futur garage. Mais de nos jours, le processus de production des batteries, souvent en Asie, est très négatif pour la planète et les contributions des voitures hybrides sont contestées.

Construire 210 places de parking pourra satisfaire celles et ceux qui ne voient que l'utilité immédiate de l'automobile, mais perdurer à faire comme si la réflexion sur la place de la voiture n'était qu'accessoire est une erreur conceptuelle. Il faut permettre un système de location de véhicules beaucoup plus développé pour des besoins ponctuels plutôt qu'une concession propre, axer les efforts pour développer fortement les mobilités douces, si possible en site propre. D'ailleurs, combien de places seront disponibles pour les vélos en sous-sol dans ce projet ? Et toujours privilégier les transports en commun dans la perspective de jours meilleurs, quand la Covid sera vaincue.

Enfin, la gestion par volumes dans un plan vertical qui se substitue au traditionnel syndic ou au conseil syndical est assez peu répandue. On voit que la réflexion juridique a battu son plein. Reste à savoir si propriétaires et locataires y trouveront leur intérêt.

Voilà les réflexions que cette délibération m'inspire et je vous remercie de votre écoute.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Quel maire faut-il croire ? Celui qui écrit dans Sceaux Mag et dans cette note de présentation que les recours de quelques Scéens ont eu raison du projet d'école culinaire de l'Amiral ou celui qui affirme le 6 octobre 2021 en conseil municipal que les changements d'actionnaires du groupe Studialis sont la raison principale de l'abandon du projet ? Nous aurions aimé que vous défendiez un peu mieux ce projet en faisant d'ailleurs respecter le PLU et le droit des co-lotis.

À propos du projet lui-même, la lecture de cette délibération, présentée comme technique, confirme l'ambition de la Ville de densifier le centre-ville revoyant à la marge la présence du végétal tout en supprimant un espace vert ouvert et arboré qui participe à notre cadre de vie. Il confirme l'essentiel des décisions architecturales prises en 2019 : de grandes hauteurs sur les rues Houdan et Voltaire, la création d'une rue de largeur standard encadrée également par de grandes hauteurs et une réduction des espaces verts.

Vous l'avez noté, et mon collègue Szyrkowski aussi, le principal changement architectural réside dans l'annulation de la résidence étudiante, pourtant présentée à l'époque comme nécessaire au dynamisme de la ville et répondant à une demande forte de l'État, raison pour laquelle le prix de cession était si bas.

Nous aurions souhaité une mise à niveau du projet pendant les deux ans durant lesquels il ne s'est pas passé grand-chose afin qu'il soit davantage en phase avec les attentes de nombreux Scéens, qui à la sortie du Covid, souhaitent plus d'espaces en extérieur. Pourquoi ne pas en avoir tenu compte dans la mise à niveau du projet à la fois au niveau du prolongement de la rue piétonne et de l'emprise du promoteur sur le domaine public ? Les conditions financières imposées par le promoteur ont-elles conduit la Ville à ne rien faire pour défendre un projet qui ne respecte pas un cadre de vie de qualité ? Comment pouvez-vous affirmer que ce projet est plus vert alors que la seule surface en terre est un jardinet privatif créé côté rue du Four d'une surface inférieure au jardin où se trouve actuellement le monument hommage au général de Gaulle, et où nous avons, le 9 novembre dernier, célébré l'anniversaire de sa mort ?

Et d'ailleurs, de quels moyens efficaces disposent la Ville pour que le végétal du domaine privé sur les balcons, les terrasses et jardins restent présents au fil du temps ? Certains d'entre nous se souviennent de ces arbres qui devaient rappeler les zones pavillonnaires sur le projet Albert 1^{er}. Ils figuraient sur les plans, mais ont depuis disparu.

En Île-de-France, on observe la proximité de nombreuses carrières de pierre. Nous pensons que les objectifs de construction bas carbone, qui poussent de plus en plus de constructeurs à remplacer le béton par de la pierre véritable, seraient mis à profit dans le cadre de ce projet. Pourquoi ne pas avoir privilégié une telle approche dans un projet que vous souhaitez qualitatif et que vous présentez comme étant à haute qualité environnementale ?

Pouvez-vous aussi nous montrer, plans à l'appui, la proportion d'immeubles à céder qui reviendrait à la Ville dans le cadre de cette délibération ? Nous n'avons pas vu de différence entre les plans de 2019 et les plans de 2021. Ce sont des plans électroniques, mais je serais intéressé de les voir ce soir, si cela est possible.

Nous notons aussi que l'espace de coworking présenté comme une cerise sur un beau gâteau est réduit d'un quart en superficie, ce qui le rendra moins attractif. Nous ne comprenons pas la diminution d'une telle surface.

Enfin, s'agissant de l'aménagement, de nouvelles études mettent en avant les bénéfices pour le dynamisme des centres urbains de parkings conçus à la fois pour accueillir des mobilités douces et de la logistique urbaine. Pourquoi le parking du projet ne contient-il aucun de ces dispositifs ?

S'agissant de l'aspect financier, nous aurions aimé savoir à quel prix la Ville et ses partenaires, notamment la SEM, achèteront les logements locatifs sociaux, les commerces et l'espace de coworking, car cela représente un impact financier non négligeable.

Nous notons une amélioration de 275 000 € du prix de cession entre 2019 et 2021 pour la Ville, surtout due à l'augmentation des surfaces de logements libres, de l'ordre de 14 %, et non à la révision des charges foncières unitaires dont le montant n'a pas bougé depuis 2019. La Ville avait la possibilité de jouer sur le montant de ces charges, indépendamment de l'avis des Domaines qui s'est fixé sur 1 707 euros/m² de surface de plancher. Pourquoi la Ville ne l'a-t-elle pas fait compte tenu d'un prix estimatif de vente du foncier libre de l'ordre de 9 000 €/m² TTC avec parking ? Et je vais vous citer. Lorsqu'on vous avait posé à l'époque la question du prix, vous aviez répondu : « *Si nous avons fait le choix de réaliser des logements à 8 000 €/m² au lieu de la résidence pour étudiants, nous aurions pu demander davantage* ». Pour rappel, avec l'augmentation des surfaces de logements libres et en prenant l'estimation du prix de marché du promoteur à 9 430 €/m² TTC avec en plus le parking, ce dernier réalisera un chiffre d'affaires de 38 M€ au total, avec une marge nette proche de 50 %.

Certes, vous parlez d'une réduction des surfaces, mais certaines surfaces augmentent, notamment la surface de logements libres voulus par la Ville avec une augmentation de 502 m². Cette surface supplémentaire qui est à l'origine de l'amélioration de 275 000 € du prix de cession va générer une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 4,7 millions d'euros pour le promoteur sur la base des chiffres que vous m'avez communiqué, à savoir 9 430 €/m². On parle alors d'une marge nette proche de 2 millions, soit 7 fois plus que la recette de la Ville dans le même temps.

Pouvez-vous aussi nous expliquer en quoi la proposition de la nouvelle clause d'intéressement est désormais plus avantageuse pour la Ville ? Le nouvel accord que vous nous demandez d'approuver se base désormais sur un chiffre d'affaires prévisionnel de 38 M€ sur la partie logements libres. Est-ce à dire que la Ville touchera un intéressement si le promoteur réalise un chiffre d'affaires supérieur à 38 millions d'euros à surface de plancher fixe (4 022 €/m²) ?

Pour résumer, quand on regarde les chiffres de recettes et de dépenses auxquels nous avons eu accès entre l'achat de l'Amiral, le foncier, l'achat et l'aménagement des parkings, les frais de réaménagement de l'espace public, les frais de dédommagement des commerçants, les frais d'étude, les frais d'avocat, la Ville devra s'endetter de 5 millions d'euros pour avoir 15 places de parking en moins par rapport à l'offre actuelle ainsi qu'un bâtiment de plus de 1 800 m² à réhabiliter complètement. Je ne sais pas où est la bonne affaire là-dedans. Mais je suis sûr que nous aurons des réponses à toutes ces questions et je vous en remercie par avance, Monsieur le maire.

Christiane GAUTIER

Merci, Monsieur le maire.

Je veux saluer la volonté de tenter de rendre un peu plus vert le projet Charles de Gaulle avec ce jardinet rue du Four. Mais quel dommage ! Il est petit. Il est privatif. Il est clôturé. Il est placé dans une rue qui est naturellement très peu fréquentée alors qu'un espace naturel, ouvert, arboré, entouré de boutiques ou de lieux de convivialité aurait donné une attraction pour les piétons de la rue Houdan, une âme à ce nouveau quartier qui n'en a pas beaucoup.

En perdant le projet d'école culinaire à l'Amiral que vous considérez, Monsieur le maire, comme l'élément phare de ce projet de centre-ville, qu'est-ce qui va dorénavant attirer les gens au milieu de ces immeubles sans espace ouvert et arboré, sans places accueillantes ni animées ? Je crains que ces immeubles ne soient pas l'élément phare que les Scéens attendent de ce projet.

Mais revenons au déclassement de la voirie départementale dont il est question ici. Le Département doit céder à la Ville une centaine de mètres carrés de voirie que la Ville vendra ensuite au promoteur pour y réaliser le projet. Mais avant d'autoriser la vente de ces surfaces qui appartiennent au domaine public départemental, une enquête publique a été faite début 2021 qui conclut à la nécessité pour la Ville d'insérer des pistes cyclables sécurisées rue Houdan, sur l'axe Fontenay-Voltaire et sur la place Charles de Gaulle. Ce sont les trois réserves que la Ville doit lever avant que le Département n'autorise la vente de ces surfaces. On voit bien que les mobilités douces et les pistes cyclables sécurisées sont aussi les grandes absentes de ce projet.

Le projet va réduire la rue Houdan de moitié et la rue Voltaire d'un tiers. Il congestionnera la place de Gaulle où passent chaque jour plus de 20 000 véhicules, 10 000 dans un sens et 10 000 dans l'autre. Or la loi d'orientation des mobilités, dite loi LOM, du 26 décembre 2019 oblige la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés lorsque la voirie est modifiée, comme c'est le cas dans ce projet Charles de Gaulle tandis que le CEREMA indique qu'au-delà de 4 000 véhicules/jour, il n'est pas possible de faire cohabiter véhicules, piétons et vélos sur la même voie.

Dans ce projet, la réduction des espaces voitures se fait uniquement au profit des immeubles. Elle ne se fait pas au profit du végétal. Elle ne se fait pas au profit des pistes cyclables qui sont définitivement condamnées dans ce projet. Un comble pour une ville qui se veut cyclable !

Le commissaire de l'enquête publique recommande aussi de revoir le positionnement et le calibrage de l'entrée du parking souterrain rue Voltaire, suggérant qu'il pourrait y avoir des problèmes de circulation, mais aussi d'analyser les impacts du projet sur le report éventuel du trafic sur les voies communales. Qu'est-ce qu'on observe ? Nulle résolution de ces réserves et recommandations n'apparaît dans ce document. Pourtant une sanction financière allant jusqu'à 900 000 euros est prévue en dédommagement pour le promoteur si la Ville n'obtient pas la vente de ces surfaces de voirie par le Département. C'est donc un risque financier non négligeable que vous faites courir à la Ville, Monsieur le maire.

De notre côté, on peut s'étonner que l'abandon du projet culinaire sur l'Amiral ne se soit pas traduit en compensation financière en faveur de la Ville. Malgré ces incertitudes, vous nous demandez de vous accorder une sorte de quitus en votant pour le déclassement par anticipation — je dis bien par anticipation — de ces quelques centaines de mètres carrés de voies départementales.

Voilà mes questions :

De quelle manière comptez-vous insérer des pistes cyclables sécurisées dans ce projet comme la loi LOM l'impose et le Département devrait également vous l'imposer ?

Pourquoi tant de précipitation à faire voter ce déclassement dans ce contexte ?

Avez-vous d'ores et déjà chiffré le risque financier auquel vous exposez la Ville si toutes ces réserves n'étaient pas levées ?

Je vous remercie de votre attention et de bien vouloir répondre à toutes mes questions.

Maud BONTE

Mon intervention portera également sur ce secteur de projet de la place Charles de Gaulle. Tout d'abord, je tiens à remercier Messieurs Pattée et Allardi pour la clarté de leurs explications lors du CECV de lundi dernier.

Une précision chronologique, la société Studialis a été vendue le 22 octobre 2015 à Galileo Global Éducation, revendue elle-même à la holding Bettencourt-Meyers le 6 mars 2020. Celle-ci s'est désintéressée du projet d'école d'apprentissage des arts de la table sans doute en raison de la proximité de Ducasse à Meudon et de Le Nôtre à Rungis.

Le recours n'a rien à voir avec le désengagement de cet investisseur. Le droit légitime à agir en justice des riverains s'est exprimé par la voie du tribunal administratif qui a prononcé l'annulation partielle du permis de construire pour hauteurs non conformes.

L'agrément de notre ville est ressenti par les Scéens sitôt leur arrivée. L'éloignement de la capitale est le choix de tous ceux qui recherchent verdure, espace, calme et convivialité qu'ils habitent en pavillon ou en immeuble. Le Conseil supérieur du notariat signifiait, lors de sa conférence du 13 décembre 2021, la quête d'un lieu de vie moins dense de la part des familles pour ne surtout pas Sceaux, le 16 décembre 2021

retrouver l'étouffement des bâtiments serrés les uns contre les autres ou le manque d'arbres si préjudiciable à la santé comme au réchauffement climatique.

Le projet de cette délibération à l'évidence a été remanié afin de tenir compte des préoccupations des Scéens, exprimées notamment par les habitants du quartier du cœur de Sceaux. Quelques toitures en tuiles au milieu de terrasses végétalisées, à l'usage jamais végétalisées à cause des problèmes d'étanchéité, quelques arbres sur une parcelle privée de 250 m² malgré la suppression du petit square public, lui aussi de 250 m², situé à l'entrée de la rue piétonne. Enfin, une curiosité avec des balcons en ossature bois sans aucun écho avec le Sceaux village, puisque les balcons en bois atypiques de la maison de l'ancien géomètre seront détruits.

À la superposition des plans précédents avec ceux-ci, les modifications semblent epsilonles ; les hauteurs demeurent à 18,50 mètres.

Ce projet a des vertus certes, mais dans une autre ville. Pas ici où le patrimoine historique, architectural et végétal existant donne toute sa valeur à Sceaux. Cela nous impose des obligations, celles de ne pas banaliser le centre comme l'est le quartier de Robinson depuis deux ans.

D'ailleurs, les amoureux de Sceaux village ont bien admis les nécessaires constructions d'immeubles afin d'accueillir de nouveaux Scéens. C'est ainsi qu'au nom de la mixité urbaine et sociale, atout d'une ville vivante, les 760 nouveaux logements de Robinson ou les 72 futurs appartements du triangle Albert 1^{er} sur le chemin de la piscine ont été admis, et l'on découvre à cette occasion que la vingtaine d'arbres cinquantenaires face à la crèche des Musiciens, rempart contre le CO₂, a été arrachée alors qu'une implantation différente les aurait sauvés.

En revanche, le centre-ville est emblématique. Il a fait l'objet de la charte de Sceaux village. De même, la mairie a fait voter la charte de l'arbre sur tout le territoire de la ville.

La charte dans son article 2.2 inscrit les fonctions écologiques de l'arbre qui « *contribue à l'amélioration de la qualité de l'air par la production d'oxygène et par la fixation des poussières. Ses racines maintiennent les sols en place et absorbent les eaux pluviales, ses feuilles décomposées améliorent la structure du sol. La faune (insectes, oiseaux, petits animaux) y trouve un habitat (nourriture, protection et abri)* ».

La charte, dans son article 2.3 inscrit les fonctions sociales et de qualité de vie : « *Les citoyens trouvent auprès des arbres l'ombre et une atmosphère rafraîchie pendant l'été, mais également un écran contre le bruit. Ils sont séduits par l'agrément d'une silhouette majestueuse, d'un parfum, d'une vive floraison, ou l'attrait des écorces, des fruits et des feuillages.* »

Cette charte votée à l'unanimité du conseil municipal, y compris par l'opposition précédente, prouve l'attachement que portent tous les Scéens à la végétation. Cette charte est en relation avec le PLU et la séquence « *Parlons ensemble de l'environnement* », page 15, citait : « *Les Scéens ont*

manifesté de nouveau leur attachement à la présence du végétal à Sceaux et au maintien de grands arbres ».

Alors, comment concevoir l'abattage des 58 arbres de hautes tiges en bonne santé qui agrémentent la place de Gaulle ? Le détail nous en est fourni dans l'étude de l'aménageur, maître d'ouvrage IGREC Ingénierie, MAARU, Endroits en vert en date du 2 octobre 2020, page 30 :

- ✓ Sophoras, prunus, érables, cèdres : abattus.
- ✓ Tous les marronniers de la place Charles de Gaulle devant l'Amiral : abattus.
- ✓ Les deux devant le laboratoire d'analyses médicales : abattus.
- ✓ Ceux du petit square public : abattus puisqu'on y construit.
- ✓ Ceux qui entourent le parking : abattus
- ✓ Ceux qui descendent devant les résidences de l'Ermitage et de l'Armorial et ceux qui feront place au futur rond-point de la rue Hippolyte Boulogne, rue des Écoles et du centre : également abattus.

Je fais référence aux plans de l'enquête publique sur le déclassement et la désaffectation des RD60 et RD57 du 27 janvier au 10 février 2021.

Nous sommes tous tenus par l'engagement de la Charte de l'arbre. Et le label biodiversité ne remplacera aucun arbre. Quant aux bâtiments de 18,50 mètres de haut, ils domineront leur vis-à-vis.

Conteste-t-on le manque d'esthétisme du parking ? Faisons preuve d'audace avec une nouvelle vision d'un parking à embellir. Certaines communes y font grimper des rosiers ou autres végétations d'ornement. D'autres y font installer un point d'eau jaillissant qui est symbole de vie. Le but du parking est d'accueillir les clients des villes voisines pour le plein des courses. On craint la menace de l'écoquartier La Vallée bien à tort. C'est une aubaine à saisir, car son centre commercial populaire, accompagné des habituels magasins franchisés laissera bien vite les consommateurs. Donnons à cette nouvelle population l'envie de profiter de l'âme de notre cœur de ville, de la sérénité de la rue piétonne, de la qualité des produits présentés et de la végétation en phase avec la lutte contre le réchauffement climatique.

Le parking en sous-sol envisagé semble souffrir d'un manque de place, page 3, où l'on parle de 60 logements libres et donc de 60 places de parking, d'une trentaine de logements sociaux, donc 15 places de parking et 15 places de parking pour les commerces. Nous en sommes à 90 parkings privés plus un parking public de 150 places publiques, soit un total de 240 places de parking. Pourtant, sur les plans, on compte au premier sous-sol 85 places, 85 également au deuxième sous-sol, soit 170 places. Il en faudrait 240. Il manque donc 70 places pour les clients, ce qui est peu par rapport aux 90 places actuelles. C'est une parenthèse chiffrée que vous aurez à cœur d'expliquer.

Veut-on apaiser la circulation ? Proposons une autre implantation du bâtiment longeant la rue Houdan avec ses commerces (restaurant asiatique, auto-école, café le Chiquito, fleuriste). Qu'il

Sceaux, le 16 décembre 2021

soit reconstruit en recul par rapport à sa situation actuelle en mordant sur la surface du parking embelli afin d'avoir une voie pour les voitures et bus et une autre voie pour la piste cyclable sécurisée. Cela allie les objectifs de la loi LOM et une circulation à 30 km/h.

Première question d'ordre technique : dans le point 5 précédent, page 2, vous parliez d'une fermeture pendant quatre ans. À quels travaux correspondent ces quatre ans ?

Je cite également deux autres documents. Le marché de l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre et d'OPCV, dans sa page 4, indique que la durée du marché de l'accord-cadre ou système d'acquisition dynamique présente une durée de 96 mois, soit 8 ans de travaux. C'est également indiqué dans l'étude de l'aménageur, maître d'ouvrage, IGREC Ingénierie, MAARU, Endroits en vert en date du 2 octobre 2020, page 8 : « *la durée du marché est de huit ans* ». À quoi correspondent ces huit ans ? Pouvez-vous nous éclairer ?

Autre question : sur les 500 places supplémentaires en zone verte, quelles seront les rues concernées ?

Dernière question, je vous ai envoyé un mail tout à l'heure, sans doute trop tard. Dans le cadre de ce conseil municipal, vous demandez l'autorisation, page 5, de signer l'avenant à la promesse de vente du 8 juillet 2020 entre la Ville et les sociétés Nacarat & Pitch promoteurs. Afin de pouvoir juger d'un avenant à la promesse de vente, il faut également que vous nous présentiez cette promesse de vente, ce qui n'est pas le cas, me semble-t-il.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Je serai beaucoup moins long que mes collègues de l'opposition.

Florence PRESSON

Propos inaudibles

Xavier TAMBY

Pardon ? Non, mais cela va être plutôt rapide.

M. le maire

Monsieur Tamby, merci de bien vouloir vous adresser à tout le monde. Ne vous laissez pas déstabiliser. Je vous connais, Monsieur Tamby, vous n'allez pas vous laisser déstabiliser par une remarque...

Xavier TAMBY

Bien sûr. Mais je ne veux pas priver Mesdames Drancy et Presson de ce qu'elles savent faire le mieux, à savoir ricaner, ce qu'elles ont fait durant toute la présentation de Maud Bonté.

M. le maire

Il faut ignorer les ricanements, Monsieur Tamby. Croyez-en mon expérience.

Xavier TAMBY

Oui, et vous en connaissez un morceau en la matière.

Sur ce projet de délibération, je serai court pour la simple et bonne raison que le projet de modification a déjà été discuté en réunion de majorité. Comme je vous l'ai dit la dernière fois, le conseil municipal, c'est la réunion de la majorité avec les conseillers de l'opposition et trois pèlerins dans le public. Je ne me suis pas trompé, il y en a 3. En gros, cela ne va pas vraiment changer les choses. Il n'y a pas de discussion possible. Vous l'avez montré tout au long de l'élaboration de ce projet.

Je voudrais simplement le recontextualiser. Il s'inscrit dans un grand projet de densification de la petite couronne. Les maires alentour, quelle que soit leur couleur politique se sont tous lancés dans un concours Lépine de saccage alors que certaines de ces villes sont pourtant des joyaux. Comme l'a souligné Maud Bonté tout à l'heure, Sceaux est une œuvre d'art. Ce n'est pas une ville comme une autre. Contrairement à ce que certains soutiennent en ville ou sur les réseaux sociaux, elle n'a pas commencé à être belle avec votre arrivée en 2001. Elle est belle depuis très longtemps. Et ce n'est pas uniquement le fruit des pouvoirs publics. C'est aussi la société civile scéenne qui a choisi de faire de Sceaux ce qu'elle est. La responsabilité est donc immense.

Ce projet de densification va par ailleurs s'articuler avec le projet catastrophique de LaVallée à Châtenay-Malabry, qui est encore bien pire que ce que vous faites à Sceaux. La circulation induite par la construction de LaVallée et ce que vous faites sur le centre-ville de Sceaux créeront une congestion énorme. On ne voit pas aujourd'hui encore comment cela pourra être résolu.

Il y a eu un semblant de réduction du projet, mais l'essentiel est là. Vous l'avez rappelé tout à l'heure. On passe de 7 400 à 7 100 m² de surface construite en termes de logements. La modification est donc ridicule.

Toute la communication qui a été faite, à savoir le *greenwashing* de l'été 2018, montre qu'en réalité, le seul sujet est de bétonner avec les conséquences que l'on connaît pour les finances de Nacarat & Pitch. Tant mieux pour eux.

Je trouve très triste que la Ville cède à cette tentation de saccage et de « dégueulassage » des belles villes du sud du 92.

Liliane WIETZERBIN

Beaucoup a été dit par mes collègues, et un peu longuement. Je ne vais donc pas répéter et j'irai à l'essentiel sur deux points via deux thématiques différentes. La première, c'est la méthodologie. La deuxième, c'est sur le fond et les grandes lignes.

Sur la méthodologie, vous avez parlé d'une concertation autour de *Parlons ensemble du centre-ville*. J'ai visionné les résultats, j'ai lu les procès-verbaux des conseils et je pense qu'il y a effectivement eu de l'écoute sur cette concertation. Je prends acte du bilan de la concertation qui est assez complet. J'en prends acte, parce que ce n'est pas une chose courante pour une telle démarche, comme on a d'ailleurs pu le voir pour les Blagis. Mais je ne pense pas que l'on puisse dire que ce projet soit réellement issu d'un choix des Scéens. Ce n'est pas tout à fait exact. Mon point, c'est de vous demander la boucle de retour. Comme l'a dit Jean-Christophe Dessanges, comment fait-on pour s'assurer, trois ans après, qu'un tel projet réponde à l'attente des Scéens ? Il s'est passé beaucoup de choses pendant trois ans et les choix, les besoins ont sans doute été un peu modifiés.

Vous mentionnez d'ailleurs au dernier point du bilan de concertation que la Ville souhaite poursuivre cette démarche de concertation pendant la phase de conception. Je vous demande donc ce qui est prévu en la matière.

Toujours sur la méthode, je voudrais dire un mot sur les éléments qui nous ont été communiqués ce soir. Ils sont très techniques et ils sont partiels, au sens où ils ciblent les délibérations très pointues que l'on nous demande de prendre ce soir, mais ne permettent pas d'avoir une idée globale du projet. Il n'y a pas de maquettes, d'esquisses, de plans. Je trouve cela très dommage. Cela revient à fournir le minimum alors qu'il aurait été facile de soumettre des éléments plus larges pour que l'on puisse avoir cette image globale. Beaucoup de choses ont été données dans le passé. Vous savez que l'on a seulement cinq jours pour examiner tous ces éléments. Il aurait été bien de nous communiquer au moins le bilan de la concertation. Je pense que vous auriez vraiment intérêt à le faire. Malgré ce qui a pu être dit, nous sommes prêts, en tant qu'élus, à contribuer à ce projet, à participer à la réflexion. Et je sais que vous l'avez sans doute fait dans le passé. C'est un appel à intégrer l'ensemble des élus à cette réflexion que je formule ici. Et je pense que vous avez tout à y gagner. Même si au fond nous jugions ce projet intéressant, le manque d'information incite à la défiance et c'est dommage.

S'agissant du fond, je vois dans ce dossier des points positifs et des points moins positifs. Sur les points positifs, j'en souligne les grandes lignes. Nous le savons, la demande de nouveaux logements est forte. Nous le verrons dans les rapports suivants. Le Grand Paris nous demande de participer à l'effort de construction. Il me semble donc assez logique que Sceaux y prenne sa part, mais pas n'importe comment.

Par ailleurs, il me paraît évident que l'on ne peut pas se satisfaire de l'actuelle place Charles de Gaulle. La transformer en autre chose est une question normale à se poser. Contrairement à certains de mes collègues, je ne pense pas que l'on aura une surpopulation à Sceaux. On voit dans le rapport sur l'habitat que la population a même plutôt diminué ces dernières années. Ce ne sont pas une centaine de logements supplémentaires qui vont bouleverser la donne. La population vieillit. Ramener des familles est donc plutôt quelque chose de positif. Il est en outre prévu de construire des logements sociaux. Voilà pour les points positifs.

Il y a un vrai enjeu à dynamiser ce centre-ville et il faut y répondre de manière ambitieuse et de la manière la plus intelligente possible. Et cela devient un peu plus compliqué. Il nous est difficile de juger ce projet. Comme je vous l'ai dit, nous ne disposons pas de tous les éléments. Nous n'avons pas les maquettes, les plans de masse. Je vois qu'on y rajoute un peu moins de 300 m² d'espaces verts. Cela me semble tout de même limité au regard du nombre de logements rajoutés. Comme l'a dit Mme Gautier, c'est un espace de plus qui sera privatif et je trouve cela dommage. Peut-être y a-t-il des choses à faire de ce côté-là.

Je ne vais pas tout répéter, car beaucoup des points d'attention ont déjà été soulevés. Je ne les répéterai donc pas, je vous en ferai grâce. Je rajouterai néanmoins un point sur les circulations douces. Ce sujet reste entier. Je pense qu'il faut y réfléchir dans le cadre d'une vision très large sur le sujet avec les villes aux alentours, avec la perspective du RER V, de la circulation sur la Coulée verte, du nombre de cyclistes versus le nombre de voitures envisagé. Et là-dessus, nous ne sommes pas dans la situation d'il y a trois ans. Je pense qu'il faut vraiment en tenir compte.

S'agissant des commerces, on veut qu'ils soient attractifs, mais comment s'assurer qu'une énième banque ne s'installe pas dans ce nouveau pôle ? Comment assurer l'attractivité de la rue Houdan ? Quelles sont les marges de manœuvre de la Ville pour que ces commerces soient vraiment attractifs et puissent attirer les promeneurs qui viennent profiter de la ville ?

J'ai enfin des questions d'ordre technique. Il est vrai que les principales décisions ont été prises en décembre 2019, six mois avant la nouvelle mandature, ce qui est un peu dommage. Je pense qu'il aurait été plus correct d'attendre que nous soyons tous en place. Des décisions structurantes ont été prises à ce moment-là, en particulier sur la promesse de vente. Je souhaite savoir dans quelle mesure ce conseil sera saisi pour prendre des décisions importantes et non pas seulement de petites délibérations comme celles d'aujourd'hui. Serons-nous saisis pour approuver un permis ? J'imagine que non, mais vous allez me le confirmer. Quelles latitudes avez-vous pour encore modifier ce projet ?

Voilà mes questions principales.

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, Monsieur le maire.

Sceaux, le 16 décembre 2021

Beaucoup de choses ont été dites et beaucoup de choses sont à dire. Une petite précision, l'îlot de fraîcheur fait 400 m² et non pas 300 m². Et c'est vraiment un îlot de fraîcheur conçu comme tel avec une végétation très dense. Ne le comparez pas à un espace public de square.

Par ailleurs, l'aménagement de l'îlot Voltaire n'est qu'une partie du projet et cette délibération n'a pour objet que de régulariser des emprises foncières. Cela s'inscrit dans toute une réflexion. Le projet d'Institut culinaire de France est abandonné, mais tout reste ouvert. Il a bien été posé dans toutes les concertations que le jardin du château de l'Amiral deviendrait un jardin ouvert au public, dès l'achèvement des opérations à tiroirs de parking. Je pense qu'il faut donc raisonner un peu plus globalement.

Même remarque s'agissant des espaces publics. Les placettes existent et tous ces lieux de convivialité existeront.

S'agissant du devenir des commerces, la SEM sera propriétaire des murs pour justement éviter d'avoir les franchises ou les agences bancaires que l'on trouve partout. La Ville est évidemment extrêmement vigilante à tout cela.

Je veux rebondir sur quelques propos. Certains ont utilisé le vocable d'œuvre d'art en parlant de la Ville. Je veux bien, mais s'agissant de cet espace qu'on appelle la place de Gaulle, mais que je ne saurais qualifier, est-ce une œuvre d'art ? Je vous pose la question. Je sais bien que vous ne considérez pas le travail qui a été effectué tout au long des précédentes mandatures, mais quand notre maire est arrivé, il y a 20 ans, nous nous posions déjà la question du devenir de cet espace.

Xavier TAMBY

Vous êtes bien le seul à vous être posé la question.

Jean-Philippe ALLARDI

Vous permettez ? J'ai la parole et je la garde.

Xavier TAMBY

Ne prenez pas vos airs de vierge effarouchée, cela ne vous va pas, Jean-Philippe Allardi.

Jean-Philippe ALLARDI

Il y a 20 ans, nous nous posions déjà des questions sur la liaison d'un bout à l'autre de la ville. Des réflexions existaient déjà. Quand nous avons mené les premiers états du centre-ville, nous avons fait visiter la ville à de nombreux architectes et urbanistes. Ils étaient évidemment sous le charme de la rue piétonne et de l'église, mais en arrivant place de Gaulle, un grand silence s'est fait, car c'est un non-lieu.

Xavier TAMBY

N'importe quoi !

Jean-Philippe ALLARDI

Vous permettez ?

Xavier TAMBY

Non, je ne vous permets pas !

Jean-Philippe ALLARDI

Vous permettez, s'il vous plaît !

Xavier TAMBY

Non. Énervez-vous ! Continuez.

Jean-Philippe ALLARDI

Est-ce que je peux parler ou pas ?

Xavier TAMBY

Allez-y. Je vous y autorise.

M. le maire

Monsieur Tamby, c'est moi qui donne la parole. Vous ne l'avez pas. La parole est à M. Allardi. C'est simple. Il faut respecter les règles.

Xavier TAMBY

Appelez la police municipale pour faire respecter les règles.

Jean-Philippe ALLARDI

Je rappellerai que ce fameux îlot Voltaire était extrêmement dense. Il était construit. Je vous invite à cet égard à aller voir les photos d'Atget exposées au musée. Pour rappel, il y avait aussi à la place de l'Ermitage des maisons rurales. Tout cela a évolué et la ville a évolué depuis Colbert, tout au fil du temps. Déjà à l'arrivée de Colbert, le village a été déporté vers l'ouest. Au départ, l'église était au centre et le village autour. La ville a donc évolué et continuera à évoluer. C'est une ville qui vit.

Quand on dit que nous allons massacrer la ville, je ne le pense pas. Je crois qu'il est au contraire essentiel d'avoir cette couture urbaine, de rendre cet espace fluide aux circulations douces, mais

surtout aux piétons pour aller de l'église jusqu'à Robinson. Les distances ne sont pas grandes, mais pour certaines sont extrêmement peu agréables, voire désagréables.

Je pense qu'on a vraiment un travail à faire, d'autant plus que nos structures évoluent. Les territoires sont en place. Nous avons encore un peu la main sur l'urbanisme, mais pour encore très peu de temps. En tant qu'élu et en tant que Scéen, je ne tiens pas à ce que d'autres prennent la main sur les quelques petits espaces qui restent encore à achever à Sceaux. Nous sommes capables de le faire.

À propos de la concertation, beaucoup de choses ont été faites, notamment à la Maison du projet, et c'est ainsi que nous sommes parvenus à une dédensification.

S'agissant de la résidence étudiante, le problème c'est qu'elle était au point de rupture dans sa capacité. Il était très difficile en dédensifiant de créer une résidence étudiante. Nous aurons peut-être d'autres opportunités. C'est bien sûr une de nos préoccupations, car c'est un marqueur de la ville et nous y sommes très attachés.

Fabrice BERNARD

Je serai très bref. Trois remarques.

Première remarque, dans le document qui nous a été envoyé, nous ne voyons que des plans dessinés par un cabinet de géomètre expert qui concernent essentiellement des parties privatives. Il est par conséquent très difficile de se faire une représentation du réaménagement global de ce quartier, en particulier en ce qui concerne l'aménagement du domaine public.

Deuxième remarque, les contraintes données à l'opérateur privé en matière d'environnement (terrasses végétalisées, jardins privatifs, etc.) n'ont aucune garantie de pérennité pour les Scéens. Ces aménagements peuvent être présents à la livraison des bâtiments et peuvent malheureusement disparaître quelque temps plus tard. Les seuls aménagements environnementaux pérennes sont ceux qui seront installés sur le domaine public. Or, on ne les connaît pas aujourd'hui. Tout le monde en a déjà parlé ; mobilités douces, verdissement des surfaces, protection de la biodiversité, etc.

Troisième remarque, en ce qui concerne les normes de construction mises en avant (utilisation du bois, sobriété carbone, etc.) qui sont présentées comme des avancées majeures, elles seront rendues obligatoires par l'application de la norme RT 2022 qui s'appliquera à toutes les futures constructions. Il n'y a donc rien d'exceptionnel concernant le mode de construction de ces nouvelles résidences.

Je vous remercie.

Patrice PATTEE

On a entendu beaucoup de bavardages sur ce projet de délibération. On pouvait s'y attendre, mais je considère que la plupart de ces interventions sont un peu hors sujet.

Madame Wietzerbin, je vous rejoins sur le fait que la place de Gaulle ne peut pas rester en l'état et qu'il est important de construire du logement. Vous avez dit un certain nombre de choses sur lesquelles nous ne pouvons que vous rejoindre. C'est un peu plus compliqué lorsque vous évoquez le bilan de la concertation et que vous déplorez qu'une délibération ait été prise en décembre 2019. Je crains que vous n'arriviez un peu tard sur la scène politique et publique de Sceaux. Je ne crois pas vous avoir croisée sous les lambris du château de l'Amiral au cours des nombreuses soirées de concertation avec la population. Nous étions là comme des éponges avec les architectes et les urbanistes qui ont travaillé sur ce projet pour entendre l'expression des Scéens. Et je ne crois pas vous avoir entendue en qualité de citoyenne au cours de cette grande opération de concertation. Il est un peu facile de vouloir maintenant rediscuter de choses qui ont été délibérées alors que vous n'étiez pas là en 2019. Excusez-moi pour l'expression, mais la ville de Sceaux est en marche depuis longtemps. On avance sur ce projet qui est un long continuum. Cela a été rappelé, la place de Gaulle préoccupe la majorité en place depuis une vingtaine d'années. Celle-ci travaille à son rythme, un rythme dont on peut constater qu'il est assez lent. 20 ans pour élaborer un projet de cette ampleur, c'est la garantie que le résultat auquel nous sommes parvenus aujourd'hui est bien pesé et bien appréhendé.

Encore ce soir, le projet de modification à la marge de la délibération de 2019 montre bien que la majorité est toujours à l'écoute de la population.

J'ai relevé une phrase dans les propos de Mme Bonté qui ont été extrêmement longs : « *un centre-ville emblématique* ». M. Allardi l'a rappelé. Cette place de Gaulle n'est pas le centre-ville emblématique de Sceaux. Quand on parle du centre-ville de Sceaux, on parle de la place Mistral, de l'église, de l'ancienne mairie, du marché et de la rue piétonne. Mais l'on fuit tous cette place de Gaulle qui est un non-lieu. J'insiste beaucoup sur ce point. Aujourd'hui, cette place est un non-lieu.

Madame Bonté, vous êtes prête à vous enchaîner sur les 58 marronniers. Allez-y, enchaînez-vous autour de ces marronniers...

Maud BONTE

Il va falloir arrêter ce mépris. J'ai dit mon propos. Je vous écoute respectueusement, mais? Monsieur Pattée, s'il vous plaît, ne dites aucun mot méprisant. Est-ce que c'est clair ?

M. le maire

Vous n'avez pas la parole, Madame Bonté.

Patrice PATTEE

Je reprends la parole.

Maud BONTE

S'il vous plaît, Monsieur Pattée, j'ai dit mon propos sans agressivité. Je vous écoute. Ne tenez aucun propos méprisant à titre personnel. Merci.

M. le maire

Ce n'était pas méprisant.

Xavier TAMBY

C'était juste très con.

M. le maire

S'enchaîner aux arbres est la preuve d'un militantisme puissant et déterminé.

Maud BONTE

J'ai des convictions, ne les caricaturez pas. Merci.

Patrice PATTEE

J'en ai aussi.

Maud BONTE

Oui et je ne vous caricature pas.

Patrice PATTEE

Ce que je voulais dire, c'est que l'on peut effectivement se battre pour 58 marronniers en fin de vie. Nous sommes tous préoccupés par la nécessité d'introduire du végétal pour lutter contre le réchauffement climatique. Expliquez-moi, Madame Bonté, comment ces marronniers, qui sont déjà bruns au mois d'août, pourront contribuer à l'évapotranspiration que nous attendons du végétal à la période la plus chaude de l'année. Ces 58 marronniers sont en fin de vie.

Ce projet porte bien sur le renouvellement d'un centre-ville avec la création d'une cinquantaine de logements, comme l'a salué Liliane Wietzerbin, ce qui est assez modeste, et la réduction de la place de la voiture au bénéfice des mobilités douces, sujet sur lequel tout le monde s'accorde. Nous supprimons un parking de 90 voitures pour le remplacer par un espace vert. Au global, le projet comprend 400 m² d'espaces verts en plus des terrasses végétalisées sur les immeubles. Le bilan de

cette surface en évapotranspiration sera très supérieur à ce que nous connaissons aujourd'hui sur la place de Gaulle où vous avez une surface noire, bitumée et entourée de marronniers déjà cramés au mois d'août. On ne peut pas dire que ce projet de renouvellement ou de création d'un centre-ville ne soit qu'une opération de bétonisation pour reprendre l'expression de M. Tamby. Il s'agit de requalifier notablement le centre-ville.

Sur les circulations actives, je comprends votre frustration. Elle est légitime, puisque le projet de délibération ne porte pas sur les espaces publics. Comme vous l'avez rappelé, les espaces publics font l'objet d'un travail d'analyse très fin confié par la Ville et le Département à un maître d'œuvre. Ces travaux sont en cours de finalisation et seront prochainement présentés dans la Maison du projet. Mais le projet dont nous délibérons ce soir, qui porte sur la construction de l'îlot Voltaire, accorde une large place aux mobilités actives. Il comprend la création d'une ou deux rues piétonnes. Le prolongement du mail Houdan consiste à raccorder la rue piétonne actuelle à la place de la poste qui sera, elle aussi, piétonne. Lorsque vous faites le procès de l'absence des mobilités actives, je ne comprends pas de quoi vous parlez.

En ce qui concerne les vélos, j'ai bien compris que vous insistiez beaucoup pour que la place du vélo soit prise en compte dans l'espace public qui sera réaménagé par le Département avec la collaboration de la Ville. Sur ce point, attendez de voir la copie du maître d'œuvre. Au passage, vous nous avez attaqués sur l'aménagement transitoire de la rue Camberwell. Je peux vous dire que le CEREMA s'intéresse beaucoup à cette expérience.

Ce projet permettra de requalifier et d'étendre le centre-ville de Sceaux. Je le répète, le centre-ville emblématique de Sceaux n'est pas la place de Gaulle, mais plutôt la place Mistral. Quand on dit que le centre-ville de Sceaux est emblématique, on ne parle pas de la place de Gaulle, mais plutôt de la place Mistral. Notre ambition est de faire de cette place de Gaulle une extension du centre-ville. C'est d'ailleurs ce qui a été dit au travers de la Charte du centre-ville. Il s'agit de tirer cet espace de très grande qualité vers l'ouest, voire même jusqu'à Robinson. Nous voulons réaménager également la rue Houdan dans le prolongement de ce qui sera fait sur la place de Gaulle pour que l'on prenne plaisir à déambuler dans la ville depuis l'église jusqu'à Robinson.

Sur la qualité environnementale du projet, des obligations sont assignées au groupement de promoteurs pour atteindre un label E2C1, ce qui est un très bon niveau, avec le recours à des matériaux biosourcés pour l'isolation. Le bois devrait permettre d'améliorer les performances et d'atteindre un niveau bas carbone. De la même manière, sur la partie béton des parkings, nous demanderons aux promoteurs de recourir à du béton bas carbone. Nos ambitions portent aussi sur la qualité des constructions que nous attendons sur cet îlot Voltaire. On ne peut pas dire qu'il s'agit d'une opération de bétonisation. Ce n'est pas que du béton. C'est avant tout un projet urbain et un espace à vivre.

Chantal BRAULT

Ces discussions et ces expressions parfois longues sont pourtant nécessaires parce qu'il s'agit d'une phase importante de l'évolution de notre ville. Il y a des choix à faire et cela suscite évidemment la polémique. Nous le savons, nous l'avons entendue et nous savons qu'il y aura d'autres débats, mais il y a finalement une prise de conscience très intéressante sur le fait que nous sommes sur un temps et un projet stratégique. Il s'agit de redynamiser un cœur de ville, de recréer un centre-ville vivant et un lieu de rencontre. Dans une commune comme la nôtre, on ne peut pas considérer qu'un tel projet puisse se faire facilement, sans une concertation unanime, sans un débat. Nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais je pense que l'on atteint un moment très stratégique et très favorable pour avancer sur ce projet.

Je me rappelais tout à l'heure les ateliers qui ont eu lieu dans cette salle. Après les débats à l'Amiral, nous avons rencontré les constructeurs et les architectes. Il y a eu des présentations nombreuses et multiples de plans qui ont évolué en fonction de ce que chacun apportait au regard de sa vision. Ce projet a beaucoup évolué. Je pense que l'on peut honnêtement considérer que la majeure partie des sujets ont été pris en compte. D'autres temps permettront peut-être d'autres modifications, mais je crois que nous sommes aujourd'hui à la croisée des discussions et que nous sommes prêts à élaborer et finaliser un très beau projet qui aura un impact sur les dizaines d'années à venir pour la ville que nous aimons.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

Liliane WIETZEBIN

Monsieur le maire, j'ai un droit de réponse.

M. le maire

Franchement, tout cela n'est pas raisonnable. M. Pattée l'a dit tout à l'heure, on ne vous a pas vue intervenir...

Liliane WIETZEBIN

C'est justement sur ce point que je voudrais réagir. J'ai été personnellement attaquée.

M. le maire

Ce n'était pas une attaque personnelle, mais un constat. Ne prenez pas tout ce que l'on vous dit comme une attaque. Vous faites comme Mme Bonté qui prend tout ce qu'on lui dit pour une attaque. Si nous devons réagir à tout ce que vous racontez les uns et les autres sur les réseaux sociaux... un peu de hauteur, s'il vous plaît.

Sceaux, le 16 décembre 2021

Dites ce que vous avez à dire, mais faites-le rapidement.

Liliane WIETZERBIN

Parmi les personnes de l'opposition qui se sont exprimées, je pense avoir été la plus positive. Et sur le fond, M. Pattée reprend des propos que je n'ai pas tenus, puisque j'ai plutôt loué la manière dont s'est déroulée la concertation.

M. le maire

Oui, je m'étonne aussi qu'il ait dit cela. Je suis d'accord.

Liliane WIETZERBIN

Vous voyez que je vous défends. J'ai demandé comment cela allait se poursuivre, mais je n'ai pas eu de réponse. Et j'ai également suggéré de nous intégrer dans les groupes de discussion pour être constructifs. J'estime donc avoir eu une posture constructive.

Ce que je ne peux pas entendre, c'est que vous nous disiez que nous ne sommes pas légitimes à parler du vélo si nous ne faisons pas de vélo ou que nous ne sommes pas légitimes à parler de ce projet parce que nous n'étions pas à ces réunions de concertation. Ces propos ne sont pas entendables. Je n'étais pas élue lors de la dernière mandature. Excusez-moi de m'intéresser aux affaires publiques et de toujours tenir des propos constructifs et dans un esprit non malveillant. C'est ce que j'ai fait ce soir encore. Je ne comprends donc pas les attaques dont j'ai fait l'objet. J'estime qu'il n'est pas normal de procéder ainsi. On ne pourrait donc s'exprimer sur le droit des femmes que si l'on est une femme. On ne pourrait donc s'exprimer sur un sujet que s'il nous concerne directement. J'avais déjà été extrêmement choquée par vos propos la dernière fois. Je ne fais pas du vélo tous les jours, mais je peux m'intéresser au vélo de même qu'à la voiture, même si je ne conduis pas tous les jours.

M. le maire

M. Tamby, dites ce que vous avez à dire.

Xavier TAMBY

C'est juste pour apaiser les choses.

On a eu les airs d'opérette de Jean-Philippe Allardi. On a eu la mauvaise foi de Patrice Pattée. Je veux dire tout d'abord que je suis tout à fait solidaire avec Liliane. La caractéristique de ce conseil municipal — et c'est de votre faute — c'est la pensée unique. Il n'y a qu'une seule pensée possible : la vôtre.

Je voudrais néanmoins rendre hommage à Chantal Brault avec qui je peux m'emplafonner sur des tas de sujets dans des enceintes diverses et variées, mais elle a quand même admis qu'il y avait un débat. Je l'en remercie sincèrement. Nous sommes en désaccord. Je suis en désaccord avec Liliane, mais nous sommes en capacité de débattre.

Vous arrivez au conseil municipal avec vos projets de délibération bouclés. Et je suis tout à fait solidaire de ce qu'a dit Liliane sur l'assignation qui nous est faite. Si j'habite Penthievre, je n'ai pas le droit de parler de densification. C'est très fatigant. Jean-Philippe, concédez-le. C'est très fatigant et ce n'est pas une façon de faire. Chacun est libre de dire ce qu'il a envie de dire en fonction ou pas de son passé et de son histoire. Mais la petite lumière ce soir, c'est Chantal Brault.

Maud BONTE

J'ai parlé d'un ton tout à fait raisonnable. Quant à l'agressivité, elle ne donne pas raison. Vous avez votre point de vue et j'ai le mien. Par contre, je vous ai posé trois questions. Vous parlez de travaux d'une durée de quatre ans. Dans deux autres documents, vous parlez d'une durée de huit ans. Je voulais juste savoir à quoi correspondent ces durées et j'aimerais avoir une réponse. Pouvez-vous nous éclairer ?

La deuxième question portait sur les 500 places supplémentaires en zone verte. Dans quelles rues exactement ? Merci d'y répondre précisément.

Et la troisième question concerne l'avenant à la promesse de vente. Vous nous demandez l'autorisation de signer un avenant. Pouvons-nous voir cet avenant ainsi que la promesse de vente ? Cela n'a rien d'agressif et je fais mon rôle d'élue. Merci.

M. le maire

Merci pour toutes ces interventions.

Comme l'a dit Chantal Brault, je n'ai pas jugé utile de refaire tout l'historique de la réflexion urbaine menée par la municipalité depuis plus d'une vingtaine d'années, le premier projet d'aménagement de la place de Gaulle ayant été présenté en 1994. Patrice Pattée était d'ailleurs dans l'opposition à cette époque. Tout cela fait partie de l'histoire de Sceaux.

Il s'agit donc d'une réflexion urbaine et c'est d'ailleurs ainsi que les Scéens l'ont appréhendée lors de la concertation *Parlons ensemble du centre-ville*. On a aujourd'hui une espèce de grand carrefour avec un parking. On a une rupture du centre-ville, puisque l'on ne voit même pas qu'il y a une rue piétonne à cet endroit. Et on a le quartier des Quatre Chemins qui est en cours de développement. Entre tout cela, il y a un axe qui n'est absolument pas qualitatif, mal fichu avec des rétrécissements à certains endroits. L'ambition de ce projet consiste à intégrer cette place au centre-ville et l'étendre ainsi entre l'église et le quartier des Quatre Chemins. C'était d'ailleurs l'ambition qui prévalait dans le PLU autorisant la construction de locaux en rez-de-chaussée devant

les immeubles situés sur la partie large de la rue Houdan. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais je suis convaincu qu'avec un réaménagement qualitatif de la rue Houdan, aujourd'hui en discussion avec le Département, il sera possible d'avoir un ensemble urbain qui fera évoluer positivement la Ville. Il ne s'agit absolument pas de casser le centre-ville actuel, mais de l'étendre pour y créer davantage d'aménités. Il ne s'agit pas d'une opération immobilière. J'ai vu certains tracts il y a quelques années disant qu'il s'agissait d'une énorme opération immobilière. On a même parlé de l'installation d'un centre commercial place de Gaulle. Tout cela était évidemment excessif. Vous voyez ce que je veux dire, Madame Bonté. Là aussi, il faut raison garder.

Maud BONTE

Je n'ai rien à voir avec M. Campan. Je n'ai jamais participé à aucun de ses tracts. Vous vous trompez d'adresse.

M. le maire

Vous l'avez écrit également.

Maud BONTE

Non. Prouvez-le-moi ! Je sais très bien ce que j'écris. Il faut arrêter de faire des procès d'intention. Je n'ai jamais parlé d'un centre commercial. Les propos sont publics. Je tiens donc à dire que je n'ai jamais écrit, cautionné ou participé à un tract au sujet d'un quelconque centre commercial, dont j'ignorais d'ailleurs l'existence jusqu'à ce soir.

M. le maire

Je n'ai pas dit que vous l'avez fait. J'ai dit que vous étiez dans cette logique.

Maud BONTE

C'est un procès d'intention.

M. le maire

Malheureusement, comme vous en faites beaucoup aux autres, il faut également vous y attendre.

Ce n'est donc pas une opération immobilière. M. Bernard a dit tout à l'heure quelque chose d'intéressant. Il est vrai que nous n'avons aucune assurance de la pérennité des aménagements environnementaux sur les espaces privés.

S'agissant des locaux commerciaux, la SEM, en tant que propriétaire, veillera à garantir la diversité commerciale. C'est en effet la puissance publique qui décidera de l'attribution des baux commerciaux, et pas seulement dans les premières années de leur livraison, comme c'est souvent le cas dans les opérations d'aménagement. Ce fut le cas notamment à Robinson avec le local de Sceaux, le 16 décembre 2021

l'actuelle BNP qui était au départ occupé par un restaurant selon le souhait du maire de l'époque. Dans l'opération dont nous parlons, au contraire, la SEM est propriétaire des murs. Elle va en outre acheter les murs de l'espace de coworking ainsi que les logements sociaux. La Ville pour sa part achètera le parking et aménagera les espaces publics en partenariat avec le Département. Le promoteur vendra uniquement les logements privés. Nous avons même envisagé de réaliser directement, l'ensemble de l'opération, mais les contraintes juridiques qui s'imposent à la Ville ou à la SEM sont beaucoup trop lourdes. Le promoteur ayant par ailleurs déjà engagé de nombreuses études, il aurait fallu l'indemniser. Nous avons donc renoncé à cette solution. Mais il est vrai que c'est une préoccupation, et nous ferons en sorte de veiller à préserver la pérennité des aménagements sur les espaces privés. Je pense par ailleurs que les copropriétaires de ces immeubles auront tout intérêt à les préserver également.

Je répondrai ensuite à quelques remarques. Monsieur Szyrkowski, vous estimez qu'il n'y a pas suffisamment de résidences étudiantes, mais nous en avons quand même construit trois en quelques années, ce qui représente environ 450 logements. C'est donc un effort considérable, beaucoup plus important que ce qui s'est fait dans des villes de taille comparable. Si l'opportunité de réaliser une autre résidence étudiante se présente, nous pourrions la saisir.

L'abandon du projet Studialis n'est pas du tout lié à l'installation de Ducasse à Meudon. Il a d'ailleurs renoncé à s'y installer. C'est la conséquence du changement d'actionnaires du Groupe avec l'entrée au capital de la Fondation Bettencourt. J'ai essayé de prendre contact avec la Fondation Bettencourt. Je n'y suis pas parvenu. C'est un milieu que je ne connais pas très bien, je l'avoue.

Mais il est certain que les recours de droit privé sur les caractéristiques du lotissement ont rendu la société un peu frileuse. Ce ne sont pas les recours administratifs sur l'urbanisme qui ont posé problème, mais la menace d'un recours des co-lotis sur l'existence d'un équipement pouvant provoquer des nuisances. Et ce risque est permanent.

S'agissant des arbres, le projet, tel qu'il est aujourd'hui imaginé, comprend un nombre d'arbres plus important que ce qui existe actuellement sur l'ensemble du périmètre. Le parking de l'Amiral est certes un parking, mais en démolissant le bâtiment, qui n'avait strictement aucune valeur, et en rendant cette parcelle inconstructible au PLU actuel, nous avons créé les conditions pour que soit aménagé à cet endroit un parc public dès lors que le parking en face sera construit.

La réflexion sur l'utilisation du château de l'Amiral et l'éventuelle construction le long de la rue Fontenay doit être par ailleurs poursuivie. Elle le sera dans la continuité des *desiderata* exprimés par les participants à la concertation *Parlons ensemble du centre-ville*, à savoir des lieux de convivialité, des restaurants, des salles d'activité ou un deuxième espace de coworking peut-être un peu différent. Il y a beaucoup à imaginer. Nous en reparlerons prochainement et nous pourrions même organiser de nouvelles rencontres citoyennes sur le sujet.

Nous pourrions par ailleurs organiser des rencontres sur l'aménagement des espaces publics de l'îlot Voltaire, puisqu'il y a des choses à dire, même si les schémas généraux sont désormais établis.

M. Dessanges s'interrogeait tout à l'heure sur le bénéfice de la Ville dans ce projet. L'objectif de ce projet n'est pas de faire une bonne affaire. Nous n'avons pas pour objectif de gagner de l'argent. Ce n'est pas notre rôle. La Ville, même si elle doit en financer une partie, cherche à aménager un centre-ville plus étendu avec davantage de commerces pour apporter encore plus d'attractivité à son territoire. L'objectif n'est donc pas de faire une bonne affaire. La Ville n'est pas une entreprise. C'est une collectivité territoriale qui a pour mission de promouvoir l'intérêt général.

S'agissant de Sceaux, œuvre d'art, Jean-Philippe en a parlé.

S'agissant du nombre de places de stationnement, il faut en effet une demi-place par logement social de plus de 30 m² et une place par logement privé de plus 30 m². Pour les commerces, il n'y a pas d'obligation de créer des places compte tenu de la taille des cellules commerciales. C'est la raison pour laquelle j'ai dit un peu rapidement tout à l'heure que nous allons creuser le sujet de la capacité des voies de ce nouvel îlot à accueillir des livraisons, surtout qu'il y aura probablement trois espaces de restauration. C'est en tout cas notre objectif et c'est ce qui est indiqué dans le projet de permis de construire.

Jean-Philippe Allardi a insisté sur un point important. Si nous tardons, il est probable que nous ne pourrions pas conserver la maîtrise de l'aménagement de cet îlot. Cela ne signifie pas que le Territoire prendra forcément des décisions qui ne nous conviennent pas, mais il vaut mieux garder la main sur ce dossier, sachant qu'une réunion est prévue sur le PLU-I le 6 janvier à laquelle vous pouvez vous inscrire. Tout cela est assez lourd, mais ce n'est pas l'objet de ce conseil municipal.

Sur les pistes cyclables, Mme Gautier a raison. Le Département n'a pas encore délibéré sur la vente des surfaces. Il ne peut pas le faire sans prendre en compte les réserves émises par le commissaire enquêteur. C'est la raison pour laquelle nous avons signé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics avec IGREC Ingénierie, MAARU, Endroits en vert pour un montant forfaitaire de 61 750 € HT, avec une partie à bons de commande de 40000 € HT en cas de demandes supplémentaires. Nous avons signé ce marché conjointement avec le Département.

S'agissant de la durée des travaux, le calendrier devrait être le suivant : fermeture du parking mi-janvier et intervention de l'Inrap jusqu'en avril. Le terrain est disponible dès lors qu'il y a un permis de construire purgé et les travaux pourront démarrer après la réalisation des travaux de dévoiement des réseaux qui vont durer un certain temps. Si le permis de construire est accordé en juin 2022, les travaux ne pourront de toute façon pas démarrer avant 2023. Ils devraient ensuite durer deux ans et demi, sans compter l'aménagement des espaces publics qui interviennent à la fin. C'est la raison pour laquelle il est parlé de 96 mois. Mais la question de la durée du marché d'études a peu d'importance, surtout qu'il comprend des prestations à bons de commande qui seront utilisés au

fur et à mesure des besoins. Si les travaux débutent en 2023, ils devraient s'achever en 2026. Et en 2026, il y aura des élections municipales.

Christiane GAUTIER

Vous n'avez pas répondu sur le risque financier si jamais le déclassement ne se faisait pas, ce que je n'espère évidemment pas.

M. le maire

Nous allons tout faire pour qu'il se fasse.

Christiane GAUTIER

Avez-vous estimé le risque financier ?

M. le maire

C'est le paiement des études : environ 900 000 €.

Christiane GAUTIER

À combien sont-elles actuellement ?

M. le maire

470 000 €.

Liliane WIETZERBIN

J'avais posé une question sur le permis de construire. Le conseil sera-t-il sollicité ? Et sinon, à quelles autres grandes décisions le conseil sera-t-il sollicité ?

M. le maire

Sur rien. Le permis de construire sera instruit et signé par le maire. Il sera visible par le public à la Maison du projet.

Liliane WIETZERBIN

Il n'y a donc pas d'autres décisions qui reviendront devant le conseil.

M. le maire

Il y en aura peut-être, mais je ne le crois pas. Le permis de construire relève des décisions du maire. Il faut qu'il soit conforme au PLU et qu'il obtienne l'accord de l'ABF, mais il relève de la décision du maire.

Sauf s'il faut encore modifier les conditions cession, le conseil ne sera plus saisi sur le sujet. Il le sera indirectement à travers peut-être l'intégration du nouveau parking à la délégation de service public, qui nécessitera une délibération du conseil municipal.

Il faudra par ailleurs garantir les emprunts de la SEM pour l'achat des boutiques. Il y aura donc des délibérations du conseil sur ces sujets, mais pas sur le projet en lui-même. Sur un plan juridique, ce n'est pas un projet d'aménagement, même si nous le considérons comme tel, mais une opération de construction.

Philippe ZYNKOWSKI

J'ajouterai que le permis de construire peut être contesté.

M. le maire

Bien sûr, mais il n'y a pas de raison qu'il le soit puisqu'il est d'intérêt général.

Philippe ZYNKOWSKI

En 2019, il y a déjà eu de la part de l'opposition une action engagée contre le projet. Et tout récemment, dans une décision du maire, vous avez décidé de provisionner 3 200 € pour le paiement des honoraires des avocats qui interviendront à l'encontre de l'action intentée par les conseillers municipaux de l'époque. Où cela en est-il ?

M. le maire

Il s'agit d'une opposition à une délibération. Et il y a eu aussi un contentieux sur le PLU qui concernait ce secteur. Je crois qu'il a d'ailleurs été jugé.

Jean-Christophe DESSANGES

Nous avons proposé un amendement pour réduire le risque pris par la Ville sur les frais d'études. Nous souhaiterions proposer de couper la poire en deux et limiter le remboursement du groupement à 450 000 €.

M. le maire

Je comprends ce que vous voulez dire, mais on ne coupe pas la poire en deux au conseil. Tout ceci a fait l'objet de négociations. L'avenant n'est d'ailleurs pas totalement rédigé. C'est pourquoi vous ne l'avez pas. Il s'agit de délibérer sur les principes de cet avenant et non pas sur le texte lui-même. Soit vous m'autorisez à signer, soit vous ne le faites pas.

Nous passons au vote sur ces trois délibérations. Je suppose que le vote sera le même sur les trois délibérations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Les trois délibérations relatives aux évolutions du secteur de projet de la place de Gaulle sont adoptées à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard) et 2 abstentions (Liliane Wietzerbin, Philippe Szykowski).

La séance est suspendue à 22 h 49 à la demande de M. Jean-Christophe Dessanges et reprend à 22 h 55.

VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » — communication du rapport relatif à l'exercice 2020.

M. le maire

Cette société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » créée en 2012 s'est élargie aux villes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine et a adopté une nouvelle dénomination : « La cuisine près de chez nous ».

Le capital social de la SPL a en outre été modifié selon la répartition suivante : 40 % pour la ville de Montrouge (400 000 €), 15 % pour la ville de Sceaux (150 000 €), 30 % pour la ville de Fontenay-aux-Roses (300 000 €) et 15 % pour la ville de Bourg-la-Reine (150 000 €).

Le nombre de sièges des administrateurs a été modifié et les statuts modifiés de la SPL ont été signés par les représentants des quatre communes au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2021.

La société publique locale n'emploie pas de personnel et ne perçoit pas de recettes.

L'exercice 2020 s'est achevé par un résultat déficitaire de 52 403,01 €, correspondant essentiellement à des honoraires d'études, et à une provision de 21 750 € concernant des dépenses d'études engagées antérieurement et immobilisées.

Les comptes sont donc extrêmement simples et le rapport du commissaire aux comptes l'est également. Cette société qui est désormais restructurée devrait connaître une activité plus

importante avec le recrutement d'un directeur, qui sera mené par le président de la SPL, Laurent Vastel, le maire de Fontenay-aux-Roses.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Nous nous sommes déjà longuement exprimés sur ce sujet. L'idée de base est excellente, mais une forme de lassitude s'est instaurée, ce dossier n'avançant pas. Je sais que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, mais si vous pouviez nous donner des gages de la réalisation de ce projet, ce serait une bonne nouvelle pour les parents.

Et si tel est le cas, vous avez mon soutien, histoire de vous démontrer que je ne suis pas un féroce crétin opposé à tous vos projets.

M. le maire

Féroce oui, crétin ...C'est vous qui le dites.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Je serai contre mon collègue Tamby, pour une fois. Nous aurions aimé que la Ville se saisisse de l'opportunité de la renégociation du contrat de fourniture de repas à Sceaux cette année pour expérimenter une autre approche, notamment celle de s'associer avec l'une des villes du projet de cuisine centrale, Bourg-la-Reine par exemple. Cela aurait permis d'une part de bénéficier des effets positifs de la mutualisation sur le coût et la qualité des repas et d'autre part d'expérimenter à moindres frais la mise en place d'une gouvernance à même des respecter la souveraineté de chacun des partenaires.

En définitive, Sceaux a passé un nouveau contrat avec la société Quadrature Restauration en septembre pour produire et fournir entre 78 000 et 140 000 repas et aux alentours de 30 000 goûters par an pour les écoles, les accueils de loisirs de la ville, le personnel municipal ainsi que celui de certaines structures extérieures à la Ville comme les enseignants.

À en croire Mme Brault, la qualité des repas fait l'unanimité dans la ville. Les circuits décisionnels sont courts. Il y a même la possibilité d'approvisionnement en circuits courts d'après le cahier des charges et les résultats de l'analyse d'appel d'offres. Il y a même le choix de repas végétariens. On a l'impression qu'il suffit que la municipalité le décide et après analyse de l'impact sur les coûts et les tarifs, les choses peuvent se mettre en place avec Quadrature Restauration qui a été choisie surtout pour la qualité de ses repas.

Cependant, j'ai quelques questions sur ce projet de cuisine centrale. Comment comptez-vous garantir la souveraineté de la Ville sur la manière dont les repas seront produits dans ce nouvel attelage, puisque la future cuisine sera gérée par une société regroupant les quatre communes de Bourg-la-Reine, Fontenay, Montrouge et Sceaux, dans laquelle la Ville de Sceaux ne sera jamais majoritaire ? Peut-être existe-t-il un règlement intérieur différent de la répartition capitalistique permettant que les voix des actionnaires ne soient pas au prorata de leur part. J'aimerais bien le savoir si c'est le cas, car la réalisation des souhaits de Sceaux et de ses élus devra être négociée avec les autres communes, puis acceptée par le conseil d'administration d'une société dont on pourra toujours se poser la question de ses priorités (qualité des repas, vers quelles villes et qualité des finances).

Le deuxième point porte sur la manière d'augmenter le rapport qualité-prix des repas. On va voir un empilement de structures décisionnelles avec la commune, la société qui représentera le groupement de communes, l'opérateur industriel de la cuisine, etc. Comment faire pour que cet empilement n'entraîne pas une augmentation des coûts ? Cela permettrait aussi de mieux comprendre vos propos tenus dans la presse, Monsieur le maire, sur le fait que cette cuisine centrale augmenterait le prix des cantines pour les Scéens. J'aimerais savoir ce que feront les maires pour limiter cette hausse, car tous les maires ne sont pas pour cette hausse, a priori.

Comment limiter les risques financiers si demain une ou plusieurs communes quittent la SPL ? Qui assumera la charge d'un équipement qui apparaîtra alors comme surdimensionné ?

Enfin, où en est le projet à Fontenay-aux-Roses ? J'en profite pour rappeler que Gilles Mergy, élu de Fontenay-aux-Roses, est contre ce projet de cuisine centrale commune pour des raisons liées à l'enjeu de la qualité des repas, au maintien d'un équilibre financier et à la nécessité de mener à bien une véritable transition écologique.

Je vous remercie, Monsieur le maire, de bien vouloir répondre à ces quelques questions.

M. le maire

Je répondrai tout à l'heure, car Mme Wietzerbin a posé une question orale sur ce sujet.

Par ailleurs, je crois que vous méconnaissiez la façon dont se font les choses. La SPL fonctionnera comme une entreprise. Il n'y aura pas d'opérateur industriel pour préparer les repas. Elle embauchera des salariés de droit privé. Un pacte d'actionnaires est en outre en cours de discussion entre les quatre communes. Il sera notamment évoqué le fait d'avoir une présidence tournante.

Le conseil municipal a délibéré sur la création de la SPL en 2012. Elle prend maintenant son autonomie de fonctionnement.

Cette délibération consiste à prendre acte de la communication du rapport de la SPL et non pas à discuter de la qualité des repas. Et je n'ai par ailleurs jamais parlé d'une augmentation du prix de

la cantine. Je ne l'ai jamais dit. Les quatre maires ont toujours parlé d'une seule et même voix sur ce dossier. Qu'il y ait des opposants dans telle ou telle commune, c'est le problème de chaque commune et de chaque majorité.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Xavier Tamby, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).

VIII- HABITAT

Rapport sur la politique de l'habitat en 2021.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

La politique du logement et de l'habitat conduite par la Ville a pour objet de maintenir une dynamique de sa population et d'offrir une qualité de vie dans la totalité des quartiers, avec une véritable mixité sociale et générationnelle sur l'ensemble de la commune.

Les habitants de Sceaux en quelques chiffres :

Vous disposez en préambule d'une photographie de la population scéenne. La population totale scéenne s'élève à 19 975 habitants en 2021. La population de plus de 60 ans continue à augmenter, représentant plus d'un quart de la population scéenne (25,8 %), la part des moins de 20 ans est également significative (25 %). On note une forte représentation des jeunes de 15 à 30 ans (20,1 %).

À Sceaux vivent 3 182 familles avec enfants, dont 17 % de familles de trois enfants et plus.

La loi relative au Grand Paris impose la construction de 70 000 logements par an, ce qui se traduit pour la ville de Sceaux par un objectif de construction de 100 logements par an. Je rappelle que nous avons démarré en 2019 un travail spécifique de mise à jour de notre répertoire d'immeubles localisés (RIL). Il s'est poursuivi en 2021 et a permis de dresser un inventaire complet des logements existants. Le nombre de résidences principales est actuellement de 8 621. Les maisons individuelles représentent 21 % des logements à Sceaux et le collectif 79 %.

En 2021, les enquêtes de recensement sur le terrain n'ont pas pu avoir lieu compte tenu du contexte sanitaire. Toutefois, l'INSEE sera en capacité de calculer la population sur la base du RIL mis à jour, en utilisant des algorithmes de calcul basés sur l'historique quantitatif des collectes précédentes pour procéder à une estimation.

En ce qui concerne le logement social, à la date du 1^{er} janvier 2021, la ville de Sceaux disposait de 2 268 logements sociaux répertoriés et comptés par les services de la préfecture. Les principaux bailleurs sont Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat, Hauts-de-Seine Habitat et SEQENS.

En ce qui concerne l'inventaire au titre de la SRU qui impose aux communes un taux de 25 % logements sociaux, nous sommes à Sceaux à 26,3 %. Nous dépassons le seuil pour la deuxième année consécutive.

S'agissant des évolutions de cet inventaire, en 2020, le bailleur SEQENS a procédé à la démolition de 79 logements dans le cadre du projet de rénovation urbaine des Quatre Chemins.

Nous avons réceptionné, 14 avenue de Berry, 12 logements conventionnés acquis en VEFA par SEQENS et sur l'avenue Jules-Guesde, le bailleur RATP Habitat a procédé à l'acquisition et à l'amélioration d'un immeuble existant permettant une offre totale de 27 logements sociaux déjà occupés ou en livraison.

Depuis deux ans, les logements en intermédiation locative sont comptabilisés au titre de la loi SRU. Il s'agit d'un dispositif d'aide aux personnes mal logées qui consiste à louer des logements dans le parc privé ou social à des associations qui les sous-louent temporairement à des ménages en difficulté. À Sceaux, 22 familles sont hébergées dans ces logements. La plupart de ces familles arrivent par le biais du service intégré d'accueil et d'orientation des Hauts-de-Seine (SIAO 92) ou de la DRIHL via le dispositif SOLIBAIL. Après une période pouvant aller jusqu'à 4 ans, les familles doivent être logées de manière pérenne et restent donc la plupart du temps à Sceaux.

S'agissant des perspectives de production de logements sociaux à court et moyen terme, nous entrons dans la deuxième phase du projet de rénovation de la résidence des Mésanges qui devrait se terminer au troisième trimestre 2022. Elle offrira 90 logements pour reloger 44 locataires et accueillir de nouvelles familles.

La 3^e phase comprendra la construction de 120 logements conventionnés et de 58 logements proposés à l'accession.

Sur le secteur Albert 1^{er}, Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat a acquis en VEFA 22 logements neufs situés au 14-18 rue Poincaré.

Sur les Chêneaux, le permis de construire a été délivré en août 2020 et prévoit la création de 24 logements sociaux qui seront acquis par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Sur l'îlot Voltaire, la construction de 32 logements sociaux est prévue

La demande de logement sociale est très forte à Sceaux. En 2021, 7 413 ménages ont demandé à bénéficier d'un logement social à Sceaux, dont 949 qui demandent Sceaux en 1^{er} choix.

Les personnes vivant seules et les familles monoparentales représentent 67 % des demandeurs, ce qui reflète l'évolution de la société. Ces besoins sont difficiles à satisfaire avec le parc existant.

La très grande majorité des demandeurs ont un lien avec la commune. Parmi eux, 60 % occupent déjà un logement à Sceaux et 5 % y travaillent.

En 2021, les deux tiers de la demande concernent des logements de types 2 et 3. Vous disposez dans le rapport du graphique présentant la répartition des logements.

En matière d'attribution des logements, le contexte est à la mutation avec un empilement de lois successives : la loi MOLLE en 2009, la loi ALUR en 2014, la loi Égalité et citoyenneté en 2017 puis la loi ELAN en 2018. Ces lois imposent aux structures intercommunales de définir les grandes lignes des politiques d'attribution des logements.

Ces évolutions portent également sur le fait d'accueillir et de mieux informer les demandeurs et visent ainsi à faciliter l'accès au numérique par les demandeurs. La Ville de Sceaux reste guichet enregistreur, mais en 2021, nous sommes parvenus à convaincre 62 % des demandeurs à formuler leur demande directement en ligne. Les autres ont bien sûr bénéficié d'une aide personnalisée.

L'attribution des logements sociaux se fait en concertation avec les bailleurs sociaux de la ville. Nous proposons des dossiers de candidatures en prenant en compte la situation personnelle du demandeur et ses besoins. Nous demandons au candidat des pièces complémentaires. Le dossier doit être complet pour que la candidature d'un demandeur puisse être proposée. Les attributions sont effectuées par la CALEOL, instance indépendante dont la décision est souveraine.

En ce qui concerne les publics prioritaires, nous avons l'obligation depuis 2017 de consacrer 25 % des attributions annuelles de notre contingent aux demandeurs en extrême difficulté relevant du droit au logement opposable (DALO) ou à défaut aux ménages reconnus PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées). La loi Égalité et citoyenneté instaure également l'obligation sur le territoire de chaque établissement public territorial (EPT) d'attribuer chaque année au moins 25 % des logements à des demandeurs très modestes appartenant au premier quartile (moins de 10 200 € par an par unité de consommation).

Au 16 décembre 2021, 17 attributions relevant du PDALPD et 16 de la procédure DALO ont été réalisées ; soit un total de 33 attributions prioritaires représentant 27 % des attributions sur l'ensemble de la ville et 35 % sur l'ensemble du contingent de la Ville.

L'une des missions principales du service habitat consiste à recevoir les demandeurs soit à leur demande, soit à l'initiative du service. À cette occasion, un diagnostic précis est mené par le service de façon à évaluer la capacité du ménage à se loger. Le service Habitat propose ensuite plusieurs candidatures aux bailleurs.

Entre la mise à jour du dossier et l'ensemble des actions réalisées par le service Habitat, 4 237 actions de tous types ont été réalisées par le service pour répondre aux demandeurs. 212 rendez-vous ont été organisés en 2021 et j'ai personnellement reçu 65 ménages.

La page du rapport présente la répartition par bailleurs, ce qui vous permet de voir les évolutions.

Grâce à un partenariat établi avec les bailleurs sociaux, c'est sur une grande part des logements libérés que la Ville a pu présenter les dossiers de demandeurs connus et suivis par le service.

Les évolutions de la société sont marquées par une démographie dynamique, mais aussi par un vieillissement de la population. La population est vieillissante sur le parc social de Sceaux et il est souvent problématique de faire aller ces locataires âgés vers des logements plus adaptés à leur mobilité.

Nous avons aussi le problème des familles monoparentales ou isolées, ce qui multiplie les besoins en termes d'espace et de logement.

La population est vieillissante sur le parc social, mais la ville reste toutefois attractive. Beaucoup de jeunes scéens en décohabitation veulent rester à Sceaux. En revanche, les jeunes actifs et les jeunes ménages rencontrent des difficultés à s'y installer.

S'agissement du logement étudiant, la ville compte 489 logements pour étudiants qui ne relèvent pas tous du logement social. La résidence Le Tocqueville appartient ainsi au réseau Studélites. La répartition des logements sociaux figure en page 8 du rapport.

La Ville travaille en lien étroit avec le gestionnaire Fac Habitat et les référents logements des établissements supérieurs pour accompagner les étudiants dans leur recherche de logement. En 2021, 44 étudiants ou jeunes actifs ont été accueillis par le service Habitat.

Lors de la rentrée universitaire, en septembre 2021, les trois résidences étudiantes étaient entièrement occupées, et à plus de 85 % par des étudiants d'un établissement situé à Sceaux ou eux-mêmes originaires de Sceaux.

Sur les 79 % de logements collectifs que compte la ville, nous avons répertorié environ 150 copropriétés, ce qui représente la majorité des logements à Sceaux.

La Ville anime depuis 2011 un réseau de copropriétaires qui comporte 110 présidents ou membres de conseil syndicaux que nous invitons régulièrement à des sessions d'information ou d'échange sur des thèmes variés (les énergies, les charges, la sécurité, les relations avec les fournisseurs, etc.).

Pour lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, nous mettons en place le permis de louer à compter du 1^{er} trimestre 2022. Chaque nouvelle location dans des logements tels que les chambres, studios et 2 pièces loués dans des maisons individuelles ou immeubles collectifs fera l'objet d'une demande d'autorisation à déposer auprès du Territoire Vallée Sud Grand Paris. Un

agent du Territoire viendra visiter le logement concerné pour s'assurer de la conformité et de la décence du logement.

S'agissant des actions visant à encourager la rénovation énergétique de l'habitat, la Ville est leader sur le Forum de la rénovation énergétique, dont la deuxième édition s'est tenue en octobre 2021. Organisé par les villes d'Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux, il a réuni plus de 200 ménages souhaitant obtenir des informations pour effectuer une rénovation énergétique au sein de leur habitation. Ils ont pu ainsi rencontrer une vingtaine de professionnels spécialisés sur ce sujet.

Par ailleurs, la Ville de Sceaux est pilote du Parcours de rénovation énergétique performant des pavillons (PREP) qui permet aux propriétaires de pavillons souhaitant entreprendre des travaux de rénovation énergétique d'être accompagnés dans leur projet par un opérateur spécialisé, Soliha.

Au total, 66 ménages se sont montrés intéressés par le parcours et 58 ménages y sont d'ores et déjà inscrits. Tous sont pris en charge par Soliha. Toutes ces actions engagées permettront de parvenir à la « massification » de la rénovation énergétique, l'objectif fixé par l'État, afin d'aboutir à un parc rénové d'ici 2050.

M. le maire

Merci, Madame Holuigue-Lerouge. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Christiane GAUTIER

Merci, Madame. Ce rapport est très intéressant et très complet. Il offre une bonne vision de la typologie de l'habitat et de la population à Sceaux.

J'ai une première interrogation. Cela fait des années que la population de Sceaux reste quasi stable alors même qu'il y a un renouvellement de 10 % de la population et que des immeubles sont construits en remplacement de pavillons.

La deuxième question concerne les Quatre Chemins. Je crois avoir lu dans la presse que vous indiquez, Monsieur le maire, que la production d'appartements dans ce secteur permettra d'accueillir près de 3 000 personnes supplémentaires à Sceaux. Avons-nous les infrastructures nécessaires pour accueillir les enfants de ces familles (crèche, écoles maternelle et primaire) ?

Je vous remercie.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

Voici le rapport annuel sur l'habitat à Sceaux toujours plein d'enseignements et actualisé. Merci, Madame Holuigue-Lerouge pour la qualité de ce rapport : des objectifs ambitieux de qualité de vie

dans tous les quartiers, une mixité sociale, laquelle n'est pas appliquée partout, tant s'en faut, car les patrimoines sont hétérogènes dans notre ville et l'intergénérationnel n'a rien d'une évidence.

Le passage d'une population supérieure à 20 000 habitants pourrait avoir des conséquences que la Ville a sûrement déjà anticipées (catégories, statistiques, élections, etc.). Sceaux est considérée comme une petite ville et pourrait s'insérer au moins au plan théorique dans des programmes étatiques comme Action Cœur de Ville ou de l'Agence Nationale de l'Habitat. Est-ce le cas ?

D'autre part, les logements sociaux comprennent les résidences étudiantes avec 489 appartements. C'est sûrement du social avec des changements permanents qui représentent quand même 21,56 % des logements sociaux sur la ville au 1^{er} janvier 2021, qui relèvent donc de la solidarité et du renouvellement urbain au titre de la loi du 13 décembre 2000.

Selon les informations fournies, quelque 128 logements sociaux seraient livrés en 2022. Êtes-vous d'accord sur cette prévision ?

Quelles mesures prend la Ville pour résorber les très nombreuses demandes pour habiter Sceaux sans devoir consacrer l'essentiel de son revenu à payer son loyer ? S'orienté-t-on vers un objectif de 30 % de logements sociaux à Sceaux ? Nous sommes déjà à 26,3 %.

On voit aussi l'importance du parcours énergétique performant, le PREP, qui simplifie la vie des propriétaires de pavillon. 58 ménages ont été intéressés, mais il faut accélérer l'allure vu le nombre de pavillons antérieurs à 1975 qui sont éloignés des normes actuelles en matière énergétique, dont les fameuses passoires thermiques.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

J'avais une discussion avec Philippe Tastes sur les réseaux sociaux à propos de la taille maximale de la ville. Pardonnez-moi d'être à rebours d'un faux consensus selon lequel nous devrions aller sur une trajectoire de plus de 20 000 habitants à Sceaux. Je pense qu'il s'agit là d'une mauvaise idée. Je sais qu'il existe une pression de certains dispositifs juridiques pour construire, encore qu'ils ne soient pas coercitifs. Il y a une pression parce que c'est à la mode. Encore une fois, excusez-moi de revenir sur cette envie de faire du Grand Paris l'équivalent de Shanghai. Je le redis, mais je crois que Sceaux est vraiment une œuvre d'art. Il ne faut donc pas la toucher. Il faut au contraire la préserver. Il faut sans doute la rénover, mais je pense qu'il faut vraiment limiter le nombre de constructions et se donner aussi un objectif de limitation de la population de la ville. L'Insee déclare dans son numéro d'études d'octobre 2021 que 400 000 logements sont disponibles en Île-de-France. Je pense qu'il faut donc un moratoire sur toutes les constructions et qu'il faut se fixer l'objectif de ne plus bouger la taille de la ville.

Je vous remercie.

Sceaux, le 16 décembre 2021

Liliane WIETZERBIN

Je voulais savoir pourquoi le nombre de logements comptabilisés SRU en 2021 était inférieur à celui de 2020. À quoi cela est-il dû ?

Jean-Pierre RIOTTON

J'ai juste une rectification à apporter. Il est écrit dans le rapport que le premier quartile correspond à moins de 102 000 € par an par unité de consommation. C'est en réalité moins de 10 200 €.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je l'ai dit.

Madame Gautier, le calcul de la population est effectué par l'Insee sur des cycles de collecte de 5 ans avec une année médiane qui équivaut pour Sceaux à 2018, raison pour laquelle vous ne voyez pas les effets des constructions récentes. Cela sera visible l'année prochaine grâce à la mise à jour du RIL.

S'agissant des infrastructures et des écoles, je me permets de vous rappeler que vous nous avez déjà posé la question l'année dernière lors de la présentation des évolutions liées au projet des Quatre Chemins. La réponse vous avait été faite par Monsieur le Maire. Je pense donc que vous disposez de tous les éléments de réponse.

Monsieur Szykowski, il n'y a pas 489 appartements sociaux pour les étudiants. Sur les 489, 150 sont de droit privé et appartiennent au réseau Studélites.

S'agissant du calcul que vous faites, cela fait à peu près 10 %, mais je ne comprends pas bien quelle est votre question.

90 logements sociaux neufs seront effectivement livrés en 2022. 38 autres logements sont dans nos plans, mais rien d'autre ne sera livré en 2022.

S'agissant du taux de logements sociaux en progression, je vous rappelle que plus vous construisez de logements privés, plus vous devez construire des logements sociaux pour maintenir ce taux de 25 %.

S'agissant de la taille optimale de la ville, je n'ai pas d'avis.

Madame Wietzerbin, vous avez posé une question sur le tableau SRU. Ce chiffre s'explique par la déconstruction de la résidence des Mésanges.

M. le maire

En effet, 79 logements ont été démolis aux Mésanges, mais les 90 logements construits en remplacement ne sont pas encore répertoriés.

Je voulais juste reprendre ce que disait Mme Gautier. Le taux de renouvellement de la population à Sceaux est de l'ordre de 4 % par an. On a environ 800 nouveaux habitants par an selon ce que l'on peut estimer. Dans certains pays, il existe une obligation de se déclarer à la mairie suite en cas de déménagement. En France, cela n'existe pas. On ne sait donc pas quel est le nombre exact de nouveaux habitants. On en a une estimation grâce aux quelques déclarations faites en mairie ou encore aux évolutions des compteurs de gaz et d'électricité, même si cela n'est pas très fiable, les opérateurs ne sachant pas dire s'il s'agit de nouveaux abonnements ou de la modification d'abonnements déjà existants.

Vous avez dit que de nombreuses maisons étaient remplacées par des immeubles. Mme Bonté a posé une question orale sur ce sujet. Je répondrai donc à cette occasion, mais très peu de maisons sont supprimées chaque année.

Vous avez par ailleurs affirmé que j'aurais dit qu'il fallait augmenter la population de Sceaux de 3 000 habitants. J'aimerais bien savoir où vous avez trouvé cette déclaration.

Christiane GAUTIER

Malheureusement, je ne retrouve pas l'article en question. Mais il me semble avoir lu dans la presse que vous disiez que les logements à venir des Quatre Chemins devraient permettre d'avoir 3 000 habitants supplémentaires à Sceaux. Voilà ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que vous souhaitiez qu'il y en ait 3 000 de plus. Est-ce la réalité ou non ?

M. le maire

Pas du tout. Les Quatre Chemins ne comptent que 600 logements supplémentaires avec une moyenne de deux habitants par logement. C'est donc beaucoup moins.

En revanche, ce chiffre correspond aux objectifs du SDRIF selon lesquels une commune comprenant des quartiers situés à proximité d'une gare doit augmenter sa densité de l'ordre de 15 % à l'horizon 2030. Comme l'a dit M. Tamby tout à l'heure, ceci n'est pas totalement contraignant, mais si le PLU-I, qui est en cours de discussion, venait à geler la constructibilité sur l'ensemble du territoire, il y aurait un problème de compatibilité avec le SDRIF. Il existe d'ailleurs un certain nombre de contentieux entre l'État et des collectivités sur le sujet. Ce n'est pas le cas chez nous, car nous avons engagé cette opération de restructuration urbaine des Quatre Chemins qui peut s'apparenter à un programme de rénovation de l'ANRU, sauf que Sceaux n'a pas droit aux aides de l'ANRU en raison de son potentiel fiscal beaucoup trop élevé. M. Szykowski a également parlé du dispositif Action Cœur de Ville. C'est un mécanisme que je connais bien, puisque l'association que je préside, Centre-ville en Mouvement, en est en partie à l'origine intellectuelle. Ce programme n'est malheureusement pas destiné aux communes de la petite couronne parisienne. C'est la raison pour laquelle la Métropole du Grand Paris a lancé un programme « Centres-villes vivants » pour soutenir les communes de petite couronne qui cherchent

à dynamiser leur centre-ville. C'est d'ailleurs à ce titre que la Métropole du Grand Paris nous a attribué un financement de 290 000 euros pour l'acquisition de l'immeuble Garnier et la sauvegarde de ses commerces. Il a fallu que nous fassions notre propre système, l'État considérant que cela n'était pas nécessaire pour la petite couronne.

Pour répondre enfin à M. Tamby, il est vrai que la population de Sceaux est relativement stable. Je vous rappelle qu'en 1968, elle s'établissait déjà autour de 20 000 habitants. Elle est stable malgré l'augmentation du nombre de logements, mais cela s'explique par la diminution moyenne du nombre d'habitants par logement. Il y a ainsi de plus en plus de mètres carrés par personne. Et ceci est vrai dans toutes les communes. Je connais beaucoup de personnes seules qui habitent dans un appartement de quatre pièces, y compris dans un logement social alors même que la loi ELAN devait remédier à la sous-occupation.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Parce qu'il existe un certain nombre d'exceptions. Les locataires âgés de plus de 65 ans ne sont ainsi pas obligés de libérer un logement sous-occupé.

M. le maire

La politique consistant par ailleurs à vouloir maintenir les personnes âgées à domicile le plus longtemps possible n'est pas forcément habile. Ces personnes sont souvent complètement désocialisées. C'est par ailleurs très consommateur d'espace. Je suis désolé de le dire. En l'occurrence, on ne fait pas de l'humain. On fait du calcul et de la politique à long terme. Et les nombreuses séparations ont également un impact sur le besoin en logement. Celui qui quitte le domicile conjugal demande un logement avec le même nombre de pièces de façon à pouvoir accueillir les enfants en garde partagée. C'est un phénomène que l'on voit en permanence. Il y a donc de moins en moins de personnes par logement.

Je comprends ce que dit M. Tamby, mais il faut aussi comprendre que l'on ne peut pas demander des services publics de qualité, des commerces, pouvoir se déplacer à pied ou à vélo et avoir par ailleurs un desserrement géographique des populations. Si vous voulez de l'aménité dans les villes, un minimum de densité urbaine est nécessaire. C'est une vérité absolue.

Christiane GAUTIER

J'ai retrouvé l'article dont il était question. Il s'agit d'un article du Parisien du 27 mars 2017, vous parliez des Quatre Chemins et vous disiez : « *Si je veux garder les quartiers pavillonnaires, il faut trouver d'autres opérations à faire dans la ville. Avec ces nouvelles constructions, on passera de 20 000 à 23 000 habitants* ».

C'est la raison pour laquelle j'ai reposé la question sur les crèches et les écoles, car j'ai eu cette information chiffrée de 3 000 habitants supplémentaires et qu'il faudra bien accueillir les enfants de ces familles.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

L'article date de 2017.

Christiane GAUTIER

Oui, n'empêche que l'on parle des Quatre Chemins qui sont en cours de production.

M. le maire

Franchement, je n'ai pas souvenir de cet article.

Xavier TAMBY

Je suis désolé de devoir toujours faire un peu de provocation pour essayer de susciter le débat. Dans le cas d'espèce, je suis assez d'accord avec vous. L'arbitrage est effectivement celui-là. Si l'on accepte une moindre densité de population, il y aura effectivement moins de services publics. Le débat se pose. Je suis favorable à une moindre densité de population. Mais admettez qu'il est possible de penser différemment et de ne pas avoir une envie absolue de toujours plus de services publics.

La crise sanitaire est par ailleurs un nouveau paramètre à prendre en compte. Il y a un besoin de plus en plus grand d'espace et d'aération. Je ne parle même plus en termes d'opinion, mais en termes de constat. Il existe une forte envie de quitter Paris et pour les habitants de la petite couronne, une envie de prendre l'air et d'aller voir ailleurs. Je ne pense pas que cela soit purement conjoncturel et uniquement lié à la crise sanitaire. C'est quelque chose qui couvait depuis longtemps et que la crise sanitaire a révélé. C'est la raison pour laquelle je me tue à dire que le modèle du Grand Paris, tel qu'il a été décidé par Sarkozy et consorts dans les années 2010, est complètement dépassé. Il y a dans le monde occidental un désir de vivre plus près de la nature qui se heurte aux problématiques d'étalement urbain. Et je vais vous faire un aveu ce soir, je vous concède que je n'ai pas de solution à cela. Je considère néanmoins que des arbitrages sont à faire et qu'il faut toujours choisir entre le pire et le moins pire.

On parlait par ailleurs des décohabitations, des divorces et des évolutions sociétales qui font que les Européens vivent de plus en plus souvent seuls dans des logements sous-occupés. Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure. Sceaux est une œuvre d'art. On ne va pas transformer son image de façon structurelle et pérenne parce que la société change. Je ne conçois pas les choix politiques en ce sens. Nous faisons des choix pour les générations à venir. Et ceci est valable pour toutes les villes et pas uniquement pour Sceaux. On hérite d'une ville qui est le fruit de l'histoire, de ses hauts

et de ses bas, des choix qui ont été faits par la société civile et par les pouvoirs publics. La meilleure chose à faire est de la transmettre de la façon la plus belle qui soit et de ne pas la transformer aussi brutalement que ce qui est en train de se passer dans la région parisienne.

M. le maire

Je vois que vous êtes passé subtilement de Sceaux à la région parisienne. J'entends ce que vous dites et cela pourrait s'appliquer à ce que l'on voit dans certaines communes de Seine-Saint-Denis ou même des Hauts-de-Seine. Il y a effectivement une modification profonde du caractère de certaines communes, mais ce n'est pas le cas à Sceaux.

Sceaux est certainement l'une des villes des Hauts-de-Seine qui a le moins changé en 20 ou 30 ans. Et ce n'est pas ce que nous faisons qui la changera fondamentalement. Et ce n'est pas ce que perçoit la grande majorité des habitants. Je n'ai pas le sentiment que la grande majorité des habitants de Sceaux ait vraiment envie de partir. C'est le cas dans les autres villes également. Tout le monde n'a pas forcément envie d'être à la campagne. Je connais une dame qui habitait aux Blagis et qui est partie s'installer à la campagne il y a deux ans. On m'a demandé de lui retrouver un logement aux Blagis, car elle veut revenir. Elle s'ennuie.

Philippe SZYNKOWSKI

Une question toute simple. Tout évolue très vite, la nostalgie n'est plus ce qu'elle était. Dans l'hypothèse où Sceaux compterait plus de 20 000 habitants, quelles seraient les conséquences d'un point de vue institutionnel ? Sceaux ne serait plus considérée comme étant une petite ville, mais plutôt comme une ville moyenne. Au niveau électoral, il y aurait davantage de conseillers municipaux par exemple. Cela aurait également des conséquences au niveau des aides, etc.

M. le maire

Je vous rassure, si nous passions de moins de 20 000 habitants à plus de 20 000 habitants, cela ne changerait rien. Sauf si cela intervient l'année de l'élection municipale. Les indemnités seraient effectivement plus élevées.

Philippe SZYNKOWSKI

Mais je crois qu'il y aurait davantage de conseillers municipaux.

M. le maire

35 au lieu de 33.

Jean-Christophe DESSANGES

Pour aller dans votre sens, Monsieur le maire, Sceaux a compté 20 300 habitants dans les années 60 et a pu bénéficier d'un certain nombre d'avantages en ce qui concerne notamment le nombre de cadres administratifs. Il y a davantage de cadres administratifs dans une ville qui compte plus de 20 000 habitants.

M. le maire

Non, cela ne change que la possibilité, au-dessus de 40 000 habitants, d'embaucher un administrateur territorial. La Ville n'en a pas, mais nous n'en avons pas besoin. Nous avons des attachés principaux et ils sont bien payés.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous dites qu'il y a 800 nouveaux habitants par an.

M. le maire

Il y en a aussi 800 qui partent, d'une façon ou d'une autre.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est ce que je voulais dire. Il y en a 800 qui arrivent, 800 qui partent.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Certains décèdent aussi.

Jean-Christophe DESSANGES

Oui, on parle de flux. Sur 10 ans, c'est donc à peu près la moitié de la population de Sceaux qui est renouvelée.

M. le maire

C'est cela. Et il y a aussi donc un paquet d'habitants qui n'ont jamais connu qu'un seul maire. Quand on fait de la politique, on s'intéresse à ces questions.

Jean-Christophe DESSANGES

Je n'en fais pas partie.

Francis BRUNELLE

Je suis un peu stupéfait de la façon dont les discussions se déroulent autour de ce rapport. J'ai l'impression qu'on est dans une discussion au coin du feu. Chacun y va de sa question. Je ferai Sceaux, le 16 décembre 2021

juste une réponse mathématique à M. Dessanges. Ce n'est pas parce que 800 personnes changent par an que vous pouvez en conclure qu'en 10 ans, la moitié de la population change. Cela peut être les mêmes personnes. Il faut juste un peu de raison et de mathématiques. Cela dépend des gens qui sortent. Ce peut être des personnes qui restent deux ou trois ans. Il y a des gens qui restent toute leur vie à Sceaux. On ne peut donc pas en tirer des conséquences. Et j'aimerais bien que les discussions soient plus concrètes.

M. le maire

Nous passons au vote sur la prise d'acte de ce rapport dont la communication n'est pas obligatoire. Nous avons pris l'initiative de le présenter au conseil municipal car cela participe à la bonne information des élus et du public, et nous le faisons depuis plusieurs années, mais nous n'avons nullement l'obligation de le faire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- CULTURE

Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films « Musiques en courts ».

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, c'est une délibération habituelle que nous passons tous les ans puisqu'il s'agit de la 17^e édition de ce concours de composition de musiques de courts métrages. Ce concours a lieu tous les ans au Trianon. La note vous rappelle que ce concours est organisé en partenariat avec l'Animathèque MJC, les amis du Trianon et le conservatoire de Bourg-la-Reine Sceaux.

Cette année, le jury professionnel était présidé par Julie ROUE, compositrice. Trois jurys décernent trois prix et l'objet de cette délibération est de permettre l'attribution des prix aux lauréats, à savoir :

- ✓ la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Pascal RABATTI, pour sa composition pour le court métrage *Luminaris* ;
- ✓ la somme de 750 € pour le prix du jury du public à Marc NANCY, pour sa composition pour le court métrage *Petite flamme* de Vladislav BAYRAMGULOV ;
- ✓ la somme de 750 € pour le prix du public Jeunes à Camille RIEY, pour sa composition pour le court métrage *Une histoire vertébrale* de Jérémy CLAPIN.

M. le maire

Merci.

Sceaux, le 16 décembre 2021

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Je trouve très positive cette façon d'aider à la création musicale, pour ceux qui se passionnent pour la musique, expression humaine de tout temps, et à la musique de film en particulier. En dehors du jury de professionnels, ne pourrait-on pas élargir le jury du public à des personnes non membres de l'association des Amis du Trianon, à des passionnés du cinéma non encartés dans la sphère associative et faire un appel en ce sens dans le cadre des activités cinématographiques ?

Idem pour le jury du public jeunes dont on ne connaît pas les modalités de recrutement.

Merci de vos observations.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Je ne sais plus trop ce que je votais auparavant sur cette délibération. Je ne m'en souviens plus. Du coup, j'ai une position nouvelle et je voterai favorablement cette délibération, pour les mêmes raisons que Philippe, à savoir le soutien à la création musicale, et notamment à la musique de film qui est un art particulier. Pour des raisons personnelles, je sais la difficulté qu'il y a à composer une musique de film. Je voulais juste le saluer.

Et pour ne pas toujours paraître comme étant le type désagréable, notamment à l'endroit de Jean-Philippe Allardi, j'ai profité de la pause pour regarder la programmation de l'atelier cinéma qui est assez remarquable. Je regrette de ne pas avoir pu voir des chefs-d'œuvre que j'apprécie par ailleurs.

Jean-Philippe ALLARDI

Sur la composition des jurys, c'est quelque chose d'extrêmement difficile, notamment pour le jeune public. Avec l'aide de notre service campus urbain et à tous les liens que nous avons, nous essayons de solliciter des jeunes, mais c'est extrêmement compliqué. On y arrive tant bien que mal.

Pour ce qui concerne le prix du public, c'est quand même l'association des Amis du Trianon qui est aux commandes et qui élargit en fonction des besoins. Le mieux, c'est de les solliciter. Je peux leur en faire part lors de leur assemblée générale, mais on a généralement des difficultés à trouver des gens prêts à se mobiliser toute une journée.

M. le maire

Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sceaux, le 16 décembre 2021

X- FAMILLE — ENFANCE

Actualisation du schéma petite enfance 2019-2030.

Chantal BRAULT

Ce schéma petite enfance a déjà été présenté en 2018 au conseil municipal. Il est à ce jour actualisé, raison pour laquelle nous le présentons à nouveau. Nous voulons mettre en lumière quelques évolutions, quelques aménagements, l'avancée de projets que nous avons déjà envisagés en 2018 et donner une vision des projets à venir.

Le schéma petite enfance donne une visibilité sur les ambitions de la politique petite enfance de la Ville de Sceaux à laquelle nous sommes particulièrement attachés. L'accueil des familles, le renouvellement de ces familles, la possibilité pour les femmes de travailler et la qualité de vie des familles constituent des éléments essentiels de cette politique.

Sceaux présente un taux de près de 86 % de réponses positives aux demandes en accueil collectif, l'un des plus élevés en Île-de-France. Cela se gagne à force d'engagement, de veille et de moyens. Les enfants accueillis dans nos établissements ont entre 3 mois et 3 ans. On constate une évolution assez modeste de la part d'enfants de moins de 3 ans au sein de la population scéenne. Certaines années ont été plus favorables que d'autres en termes de naissance, mais le nombre est globalement stable autour de 140 par an et nous comptons actuellement 520 enfants de moins de 3 ans.

La ville compte cinq multi-accueils municipaux, dont deux ont ouvert en janvier dernier : le multi-accueil Clef de sol (Maison Les musiciens) et le multi-accueil Clef de fa (Maison Les musiciens).

Nos priorités restent la qualité de l'accueil qui tient à la veille que nous faisons sur les établissements et aux moyens consacrés à leur entretien. 40 000 euros par an sont ainsi consacrés à l'entretien. Les travaux sont plus ou moins importants, mais nous savons qu'ils ne suffiront pas pour certains établissements vieillissants et qu'il vaut mieux envisager leur fermeture. C'est notamment le cas du multi-accueil de l'avenue de la Gare qui sera à terme détruit. Ce fut le cas également de la crèche du Lycée qui a été fermée et remplacée par deux structures de 41 places chacune à la Maison Les musiciens.

Se pose également la question de la performance énergétique à laquelle les deux établissements de la Maison Les musiciens répondent parfaitement, puisqu'ils ont été conçus dans un souci de répondre à cette volonté de performance énergétique. Les coûts liés à l'énergie divergent évidemment en fonction de la nature et de l'âge des établissements et de la manière dont nous pouvons les entretenir.

L'offre d'accueil a été redéployée en janvier 2020 avec l'ouverture des deux structures Clef de sol et Clef de fa des Musiciens qui font l'unanimité dans leur pertinence, leur cohérence et la qualité de leurs locaux. Tout cela repose évidemment sur la qualité de l'encadrement. Nous y tenons et

nous y veillons. Nous sommes au-delà des normes légales en termes de diplômes, de qualité de formation ainsi qu'en termes de nombre d'encadrants. Ce sont des professionnels de grande qualité qui sont très compétents et très spécialisés. Ce personnel est d'ailleurs très difficile à trouver lorsqu'il faut le remplacer pour des raisons qui nous échappent et qui sont traitées au plan national en termes de formation. Mais nos équipes sont souvent au complet. Le nombre d'encadrants est également une priorité.

Toutes ces priorités demandent des efforts permanents. Sur les 220 places que comptent nos établissements, nous accueillons beaucoup plus que 220 enfants grâce au travail que nous faisons sur les contrats signés avec les familles. Les contrats sont ainsi formulés en fonction des besoins des familles, de leur demande, de leur occupation et de leurs charges familiales. C'est la raison pour laquelle ces établissements sont appelés des multi-accueils, car ils offrent des accueils à temps complet, à temps partiel ou encore des accueils d'urgence. Nous pouvons également accueillir des enfants porteurs d'un handicap qui nécessitent aussi une attention particulière de la part du personnel.

Les orientations 2019-2030 sont très précisément faites pour le maintien de ce que je viens de décrire, à savoir l'amélioration et la diversification des offres, la meilleure réponse aux familles, des actions de coéducation, de soutien à la parentalité et puis toute cette idée de l'exemplarité de traitement énergétique de nos équipements.

Tout cela se fait en lien avec le continuum éducatif, la facilité pour les familles de prendre des inscriptions, de déposer leur demande, etc. Tout cela fait partie des évolutions sur lesquelles nous veillons en permanence.

Depuis 2018, les projets réalisés ont été les suivants :

- ✓ l'ouverture des deux multi-accueils Clef de sol et Clef de fa à la Maison Les musiciens ;
- ✓ le déploiement de l'espace citoyen pour simplifier l'inscription et la gestion numérique pour les familles ;
- ✓ la réalisation de travaux de maintenance et d'amélioration pour le multi-accueil des Blagis où nous avons redéfini les espaces et revu la répartition des enfants selon leur âge. Nous avons surtout veillé à ce qu'il n'y ait plus de mouvements d'enfants dans les étages. Nous avons un très bel équipement aux Blagis, mais qui porte le défaut d'être sur trois niveaux. Nous avons reconfiguré cet établissement afin d'éviter de passer d'un étage et à l'autre. Et nous créerons au sein de cet établissement un lieu d'accueil parents/ enfants destiné à accueillir des familles présentant des fragilités et en demande d'accompagnement, de contact et de proximité.
- ✓ la labellisation « écolo crèche » pour le multi-accueil Charaire. Ce label doit se préparer. C'est toute une manière de concevoir l'accueil des jeunes enfants en termes de matériaux, de pratiques, d'entretien. La restauration est également prise en compte et évolue considérablement à travers ce label. C'est aussi une sorte de pédagogie pour les enfants les plus grands qui comprennent déjà ce qu'est l'environnement, le respect des lieux et des

autres. Les Musiciens devraient obtenir le label « écolo crèche » début janvier et nous espérons que tous les lieux d'accueil pourront l'obtenir également. C'est en tout cas un travail que le personnel fait avec infiniment de plaisir et d'engagement.

Les projets d'ores et déjà engagés sont :

- ✓ le lancement du programme de reconstruction du multi-accueil de la Gare. La Ville de Sceaux a reçu une maison en héritage rue Houdan. Nous sommes en train de mener une étude très précise de la reconfiguration de cet espace destiné à remplacer l'actuelle crèche de la Gare.
- ✓ la création d'une offre complémentaire à échéance 2023 dans le quartier du petit Chambord suite au déménagement de l'EPF. Il s'agira d'une crèche de 20 berceaux avec un espace extérieur.
- ✓ la poursuite des travaux de maintenance et d'amélioration pour le multi-accueil Charaire à l'été 2022 pour répondre aux normes de qualité attendues par la CAF.
- ✓ la création d'un lieu d'accueil parents enfants courant 2022. Cela pourra d'ailleurs se reproduire ailleurs, car il y a une vraie nécessité aujourd'hui à aider à la parentalité. Cela fait partie des besoins sociaux que nous avons identifiés et que les familles attendent.

Voilà, Monsieur le maire, ce que l'on peut dire de ce schéma petite enfance rapidement et globalement décrit.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

Qui souhaite intervenir ?

Christiane GAUTIER

Madame Brault, merci.

Finalement, je vois que l'on approche des chiffres que j'ai mentionnés tout à l'heure. On est même au-delà, puisqu'il est mentionné dans le rapport que la ville pourrait compter 1 400 logements familiaux supplémentaires d'ici 2027. Si l'on compte 2,6 personnes par logement, cela fait 4 500 habitants supplémentaires.

Vous proposez pour le plan 2019-2030 d'augmenter la capacité d'accueil en crèche de 10 places grâce à la nouvelle crèche que vous allez mettre en place au Petit Chambord. Je me demandais si cela suffirait pour accueillir tous les enfants de ces nouvelles familles. Cela rejoint la question que j'ai posée tout à l'heure.

Maud BONTE

C'est aussi le nombre de places qui me préoccupe, mais plutôt du côté de la gare de Robinson. Vous envisagez de construire une nouvelle crèche de 40 places. Il y en a actuellement 42. La

construction des 760 logements de Robinson ne nécessite-t-elle pas davantage de berceaux en prévision ?

L'étude d'une remise en état a conclu à 1 million d'euros, dites-vous page 3. La reconstruction est affirmée. Quel est le coût estimé ? En référence, la double crèche Albert 1^{er}, clef de sol, clef de fa, de 80 berceaux a coûté 3,6 millions d'euros, soit 1,8 million d'euros pour 40 berceaux, sauf erreur de ma part.

Liliane WIETZERBIN

Je serai brève. Je voulais juste vous remercier pour ce plan ambitieux sur 10 ans. C'est un gros travail. Le rapport est vraiment très fourni. Et il y a des choses très intéressantes comme le centre d'accueil parents/enfants aux Blagis ou le réaménagement des locaux de l'EPF au Petit Chambord qui sera très bien pour les habitants du quartier éloignés du centre-ville.

Je n'ai pas de questions. Je voulais simplement souligner la qualité de ce plan et de ce rapport.

Chantal BRAULT

Effectivement, pour l'instant, nous nous en tenons au nombre de places que nous avons et qui sont suffisantes. Cela peut évoluer. Vous l'avez vu, dans les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure, une marge de manœuvre est encore possible pour optimiser les places dont nous disposons. S'il devait y avoir un afflux d'habitants à Robinson, nous devrions pouvoir installer des micro-crèches. Ce sont de petites structures très simples à mettre en place, qui ont le même statut qualitatif que les crèches, mais qui ont une autre vocation. Elles peuvent se disséminer dans les quartiers plus facilement et pourraient répondre en partie aux besoins d'une population croissante.

Vous savez que Sceaux a compté beaucoup plus d'enfants que nous n'en avons aujourd'hui. On a donc une marge de manœuvre et pour l'instant la natalité est plutôt basse. Nous verrons s'il y a besoin de places supplémentaires et nous ferons alors évoluer nos structures, mais sur un mode plus souple et plus mobile.

M. le maire

S'agissant du coût de la construction, il sera plus élevé. À la Maison Les musiciens, la cuisine est mutualisée. C'est un coût de l'ordre de 3,5 millions d'euros pour lequel nous obtiendrons des financements de la part du Département.

Chantal BRAULT

Pour chaque place conçue et rénovée, nous recevons une aide spécifique de la CAF. La petite enfance est très soutenue par la CAF.

Je voulais remercier Mme Wietzerbin pour ses propos sur ce rapport. C'est effectivement un beau rapport sur lequel nous veillons, car il faut en permanence le réactualiser. Mais c'est intéressant de savoir où l'on va.

M. le maire

Cette politique petite enfance s'appuie sur une volonté politique forte, mais aussi sur un service tout à fait remarquable. Tous les services de l'administration sont remarquables, mais certains plus que d'autres.

Chantal BRAULT

On a un plaisir fou à travailler quand les agents sont aussi opérationnels. C'est toujours du travail, mais c'est passionnant.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 abstention (M. Xavier Tamby).

Approbation de la convention territoriale globale (CTG) à intervenir avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

Chantal BRAULT

Il s'agit là de la contribution de la CAF à nos politiques familiales : petite enfance, enfance et jeunesse.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer une convention territoriale globale qui fait suite au contrat enfance jeunesse qui était d'actualité jusqu'à l'année dernière et qui change aujourd'hui d'appellation. Cela nous permet d'envisager un spectre plus large des secteurs aidés et accompagnés par la CAF.

Ce n'est pas quelque chose de nouveau, puisque les premiers contrats ont été signés en 2009, puis renouvelés en 2013 et 2018. Ce sont des contrats pluriannuels travaillés très soigneusement en collaboration avec la CAF des Hauts-de-Seine avec laquelle nous entretenons de très bons rapports.

Il s'agit donc de nous permettre de toucher des subsides pour les projets que nous portons et qui doivent être en adéquation avec les attentes de la CAF. Cette convention globale induit d'abord et d'emblée que soient pérennisées les aides accordées au titre du contrat enfance jeunesse, à savoir la contribution au financement :

- ✓ du multi accueil des Blagis,
- ✓ du relais assistantes maternelles/assistantes parentales (Ram/Rap),
- ✓ de la création de 23 places au sein de la maison Les Musiciens,
- ✓ du poste de coordinatrice petite enfance,
- ✓ des places attribuées à la crèche associative la Comptine,
- ✓ du poste de coordination handicap enfance et jeunesse,
- ✓ de formations BAFA et BAFD,
- ✓ de 30 places en mini-séjours.

Soit un montant de près de 776 553 € au total sur la période 2017-2020 dont 249616 € au titre de l'année 2020.

La convention territoriale globale constitue un cadre contractuel. La CAF attend que nous votions pour signer le principe de la convention. Dès que nous aurons voté, nous pourrons préparer les fiches pratiques pour assurer la pérennité des financements et intégrer les nouveautés que la CAF prendra en charge :

- ✓ l'intégration des structures de la Ville dans une démarche écolo-crèche,
- ✓ la rénovation et la modernisation des structures d'accueil de loisirs municipales,
- ✓ la réalisation d'un diagnostic jeunesse,
- ✓ la création d'un lieu d'accueil enfants parents
- ✓ la nouvelle crèche du Petit Chambord et la reconstruction de la crèche de l'avenue de la Gare rue Houdan.

Cette convention territoriale globale prévoit en outre l'accompagnement de la CAF au sein de la Maison France Services.

Début 2022, interviendra une convention spécifique sur le périscolaire : les heures de garderie, les heures du soir, la pause méridienne, les mercredis en centre de loisirs.

L'aide de la CAF sera comptabilisée en fonction du nombre d'enfants et du nombre d'heures. C'est un calcul très compliqué pour des sommes très importantes de l'ordre de 150 000 euros par an en moyenne et de 66 000 euros pour ce qui concerne les séjours de vacances.

Voilà ce que cette convention prévoit.

Sceaux, le 16 décembre 2021

M. le maire

Merci, Madame Brault.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- AFFAIRES FINANCIÈRES

Avances sur subventions et participations 2022 à certaines associations et établissements publics.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Compte tenu du vote du budget au mois de mars, nous prenons chaque année une délibération pour permettre aux associations de solliciter le versement d'une avance sur leur subvention afin de faire face à leurs besoins en trésorerie.

Dans la note de présentation, figure le montant des avances votées l'année dernière et celui des avances effectivement versées. Cela concerne notamment l'ASAS Basket masculin et féminin, le Football Club de Sceaux, le tennis de table et le CCAS.

Et vous disposez dans un deuxième tableau du montant de l'avance proposée pour ces mêmes associations ainsi que pour le CCAS

Il s'agit d'un montant d'inscription budgétaire. Cela ne signifie pas qu'on les versera.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Liliane WIETZERBIN

J'ai juste une question de détail. Je vois que certaines associations ont demandé une avance en 2021 qui n'a finalement pas été versée. Cela veut-il dire qu'elles demandent une avance, mais qu'ensuite elles ne les touchent pas ?

Philippe SZYNKOWSKI

Dans la logique des choses, il faudrait que le budget puisse être voté en décembre pour éviter de programmer des avances sur un budget qui n'est pas encore disponible. Est-il déjà arrivé à Sceaux d'adopter le budget avant le 31 décembre ? Et pourquoi n'est-ce pas le cas depuis plusieurs années ?

Qu'est-ce qui explique cela ? Cela vous paraît-il normal ? D'autres communes aux alentours sont-elles également dans cette situation ? Voilà mes questions.

On peut se demander pourquoi avoir adopté un tel principe. Le principe est normalement celui de l'annualité budgétaire, mais on ne l'applique pas. C'est d'autant plus bizarre que le code général des collectivités territoriales a prévu ce cas également. Est-ce à dire qu'il s'agit d'une pure fiction ou alors de quelque chose qui s'applique uniquement dans certaines hypothèses et qu'il s'agit en réalité d'un accident ponctuel ? Merci de vos explications.

M. le maire

Pour répondre à Mme Wietzerbin, les associations et les structures sont prudentes et souhaitent que nous puissions voter cette possibilité, mais pour que cette subvention soit versée, elles doivent en faire la demande. Elles ne le font pas si elles n'en ont pas besoin. Aucune association n'est mise en difficulté parce que cette avance n'est pas votée. Cela va de soi.

Pour répondre à M. Szykowski, les finances des collectivités locales, et notamment des villes, puisque ce sont les seules à percevoir encore des impôts, dépendent de ce qui est voté en loi de finances. Or, la loi de finances vient tout juste d'être votée. Nous dépendons des informations contenues dans la loi de finances. C'est la raison pour laquelle il y a ce décalage. Les années d'élection, le vote du budget est même reporté au 15 avril. Le système est ainsi fait. La Région vient de voter son budget, mais celle-ci ne perçoit plus d'impôts et n'est donc pas tributaire de la loi de finances. Ses recettes sont pratiquement fixées par avance. Ce n'est pas lié aux dépenses, mais aux recettes.

Philippe SZYKOWSKI

Ne faudrait-il pas modifier les textes ?

M. le maire

C'est tout à fait possible. Il faut prendre rendez-vous avec quelqu'un de Bercy, le convaincre, puis convaincre le gouvernement, le Président et Parlement. Vous pouvez vous appuyer sur M. Tamby qui connaît très bien la maison.

Dans le passé, nous avons aussi un intérêt à le faire, car nous avons le vote du budget de l'année N en même temps que le compte administratif de l'année N-1, ce qui permettait d'avoir une continuité budgétaire assez intéressante. Nous ne pouvons malheureusement plus le faire en raison de la certification qui nécessite un certain nombre de travaux qui ne peuvent pas être menés à bien avant la fin du mois de mars. On revient maintenant à un vote sur le compte de gestion à la fin du mois de juin et un vote du budget fin mars. Mais peut-être qu'à l'avenir, lorsque nous dépendrons totalement des financements de l'État et qu'il n'y aura plus d'incertitudes sur l'évolution des bases fiscales, nous pourrions effectivement voter le budget à la fin du mois de décembre.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

Isabelle Drancy

Le maire peut engager les dépenses de fonctionnement sans autorisation du conseil municipal dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En revanche, il faut une autorisation du conseil municipal pour engager et mandater les dépenses d'investissement. Cette autorisation municipale est limitée au quart des dépenses d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent.

Nous vous proposons de voter cette délibération traditionnelle.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- RESSOURCES HUMAINES

Communication du rapport social unique (RSU) pour l'année 2020.

M. le maire

Il s'agit en fait de ce que l'on appelait auparavant le bilan social. Le maire n'était pas tenu de présenter ce bilan social, mais nous avons néanmoins décidé de le présenter tous les deux ans au conseil municipal.

La loi a désormais instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer chaque année un rapport social unique (RSU) qui rassemble les données qui figuraient auparavant dans le bilan social.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'aller dans le détail de la présentation de ce rapport. C'est un document qui permet de retracer les évolutions dans le temps d'un certain nombre d'indicateurs.

Au 31 décembre 2020, la Ville employait 507 agents au total pour un volume de 452 équivalents temps plein, dont 413 emplois permanents.

Les effectifs se décomposent de la manière suivante : 336 fonctionnaires, 77 contractuels permanents et 94 contractuels non permanents, dont deux apprentis en 2020. Ils sont aujourd'hui 10. C'est donc une progression tout à fait considérable.

La plupart des agents travaillent à temps plein et nous accordons systématiquement les temps partiels demandés.

Le rapport présente la répartition par catégories des agents permanents :

- ✓ 17 % de catégorie A (70 agents)
- ✓ 13 % de catégorie B (53 agents)
- ✓ 70 % de catégorie C (289 agents)

Les catégories A ont un peu augmenté en raison notamment du passage des éducateurs territoriaux de jeunes enfants de la catégorie B à la catégorie A.

On constate également la part importante des femmes au sein des effectifs : 73 % de femmes contre 27 % d'hommes.

La pyramide des âges est assez élevée, l'âge moyen étant de 45 ans et 11 mois. L'âge moyen est plus élevé pour les fonctionnaires que pour les contractuels.

Toutes ces données doivent donner lieu à réflexion dans le cadre de la gestion prévisionnelle des compétences et des actions à mener pour renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale.

Nous comptons en 2020, 70 arrivées d'agents permanents et 66 départs, ce qui représente un chiffre plus important que les années précédentes. On note par ailleurs 145 avancements d'échelon et 39 avancements de grade.

Les charges de personnel représentent 53,46 % des dépenses de fonctionnement et s'élèvent à 19 321 513 €. Contrairement à d'autres secteurs, la fonction publique territoriale est une fonction publique de services présente sur le terrain. Ces agents sont d'abord dans les écoles, dans les crèches, dans les centres de loisirs et représentent environ les deux tiers du personnel municipal.

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,7 %. C'est un facteur caractéristique des collectivités, le régime indemnitaire n'étant pas le même partout. Les agents de catégorie C n'avaient auparavant aucun régime indemnitaire. Depuis la mise en place du RIFSEEP, tous les agents participent désormais au régime indemnitaire, parfois pour un montant relativement faible, mais cela se traduit tout de même par une amélioration du niveau de ressources des agents.

S'agissant de l'absentéisme, on note une baisse des motifs d'absentéisme en 2020. Le taux d'absentéisme global, comprenant les congés maternité et paternité, s'élève pour la Ville à 6,49 %. Le taux d'absentéisme pour maladies ordinaires et accidents du travail s'élève quant à lui à 3,31 % et celui pour motif médical à 5,34 %.

Pour information, la moyenne nationale est de 49 jours d'arrêt/agent et le taux d'absentéisme global est de 9,5 %

Le nombre d'accidents du travail a fortement diminué en trois ans passant de 84 en 2017 à 38 en 2020. Nous travaillons en permanence à faire diminuer ces accidents. C'est un travail d'organisation, d'investissement et de dotations en matériel adapté.

31 travailleurs handicapés sont employés par la Ville sur emploi permanent, soit 6,55 %, taux qui se situe au-delà de l'obligation légale.

S'agissant de la formation, le pourcentage d'agents ayant suivi une formation est en baisse du fait de la pandémie, un grand nombre de formations ayant dû être annulées. Toutefois, malgré ce contexte défavorable, le taux reste supérieur aux communes de taille comparable avec près de 50 % des agents permanents ayant suivi une formation d'au moins un jour en 2020.

S'agissant de l'action sociale de la Ville, une négociation est en cours avec les organisations syndicales sur le niveau de prise en charge de la protection sociale complémentaire. Nous sommes déjà plutôt bien lotis, puisque nous prenons en charge une partie de la cotisation à la mutuelle ainsi qu'une partie sur la prévoyance. Nous en avons parlé à plusieurs reprises au conseil municipal et nous en reparlerons de manière plus approfondie au mois de février.

S'agissant des relations sociales, nous avons recensé en 2020 86 journées de grève et le comité technique s'est réuni à six reprises.

Avez-vous des questions sur ce rapport ?

Liliane WIETZERBIN

Ce ne sont pas des questions, mais des remarques et quelques propositions.

Tout d'abord, je veux en profiter pour remercier l'ensemble du personnel municipal pour la qualité de son travail et pour son implication. Je suis toujours très impressionnée de voir l'énergie consacrée en particulier à la préparation des conseils. Merci à eux !

Et bravo aussi pour l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés qui est atteinte cette année. Je pense que c'est très bien.

Permettez-moi ensuite d'aborder un sujet qui me tient à cœur, celui de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et de relever quelques éléments qui me paraissent un peu surprenants dans la manière de l'illustrer.

Par exemple, la forte féminisation du personnel (75 % de l'effectif est composé de femmes) est expliquée dans le rapport par le choix de la Ville de concentrer les moyens sur les crèches et les activités scolaires. Soit, mais dès lors, pourquoi préciser ensuite que les emplois de direction sont féminisés ? Cela semble assez logique si les effectifs sont composés à 75 % de femmes. Ou il faut

alors utiliser un autre indicateur pour illustrer la valeur de cette information. Il faut peut-être la comparer à la proportion de femmes dans chaque filière ou la comparer à la situation dans d'autres villes.

De la même façon, comparer les salaires entre les hommes et les femmes n'a de sens que si l'on tient compte des niveaux de responsabilité ou de l'ancienneté. Et l'on voit ici que les hommes sont bien plus jeunes que les femmes. Ce critère pris isolément mérite d'être éclairé par une analyse si l'on veut valoriser cette politique d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

De même, on insiste sur le fait que 8 % des femmes ont réalisé des demandes de travail à temps partiel, mais l'on pourrait dire à l'inverse que 92 % des employés sont à temps plein, ce qui est souvent quelque chose de plutôt positif et souvent révélateur de bonnes conditions de travail, car ce taux est souvent lié à l'absentéisme.

Certaines données mériteraient une analyse un peu plus fine, mais je pense que l'on embarquera tout cela dans le groupe de travail qui est en cours de constitution et que nous aurons l'occasion d'en reparler. J'ai quelques idées. On pourra en discuter à cette occasion, mais je voulais juste partager avec vous quelques points d'étonnement.

M. le maire

Merci beaucoup.

Vous avez souligné l'engagement important des agents municipaux. C'est tout à fait exact et nous en sommes collectivement fiers. Cela dénote d'une capacité de management des élus et de la direction générale. Nous avons par ailleurs construit des relations sociales de qualité. Les conflits sont rares et lorsqu'ils surviennent, nous essayons avec la DRH et la direction générale des services de les désamorcer. Cela se passe plutôt bien.

Nous veillons à proposer à nos agents de bonnes conditions de travail en matière de matériel et de locaux. Je crois que c'est un élément qui favorise une bonne qualité de service public, une qualité d'accueil, de présence et de relations aux usagers. Des usagers qui sont de plus en plus difficiles à satisfaire, mais on ne se décourage pas pour autant. Et c'est tant mieux. Merci donc pour vos propos à l'égard de notre administration.

S'agissant de vos remarques, ce sont surtout des questions de rédaction. On pourra tout à fait dire les choses de manière différente. On y travaillera dans le groupe de travail que pilotera Chantal Brault et dans le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes que l'on présentera au mois de février.

La comparaison du salaire moyen se fait toujours de cette manière. En réalité, on ne sait pas faire autrement. Vous savez peut-être que je préside une formation spécialisée du conseil commun de la fonction publique sur ces questions. Avec les syndicats, nous avons examiné à plusieurs reprises

la façon de comparer les salaires en prenant en compte les responsabilités et l'ancienneté dans une espèce de modèle mathématique, mais cela atteint ses limites. Les enquêtes reprennent la plupart du temps les salaires moyens et il est vrai que ce n'est pas totalement exact. En tout cas à Sceaux, le salaire moyen de l'ensemble des femmes est équivalent à celui de l'ensemble des hommes, ce qui est assez rare. Mais je suis d'accord pour dire que cet indicateur n'est sans doute pas suffisant.

Nous passons au vote sur la prise d'acte de ce document.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation.

M. le maire

Il s'agit d'une délibération extrêmement classique.

Certaines adaptations sont liées à des départs et des recrutements pour remplacement sur des grades parfois différents. D'autres adaptations sont liées aux avancements de grade, d'autres encore aux détachements pour stage suite à la réussite d'un concours ou promotion interne, d'autres enfin sont liées à l'organisation des services de la Ville. Il s'agit en l'occurrence de renforcer les effectifs du service Tranquillité urbaine en créant un poste d'adjoint technique correspondant à la fonction de garde urbain et un poste de gardien brigadier de police municipale.

Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs de la Ville s'élèvent au total à 437,44 ETP, dont 5 détachés pour stage.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances.

M. le maire

Il s'agit d'une délibération passée chaque année pour permettre de faire face aux besoins occasionnels ou saisonniers dans certains secteurs et de recruter du personnel contractuel sur des emplois non permanents, en précisant le motif du recrutement, la nature des fonctions, le niveau de recrutement, le niveau de rémunération de l'emploi créé.

Vous disposez du détail dans le tableau annexé à la note de présentation.

Cette délibération est importante, car elle permet une forme de souplesse dans le fonctionnement de la mairie. L'administration municipale est une administration du quotidien. Il faut pouvoir ajuster les effectifs, recruter parfois sur des périodes limitées, etc.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Sur le recensement de la population, on parle du coût de la feuille de logement par Internet qui s'élève à 2,26 € brut. Et s'il y a remise par l'enquêteur ou l'enquêtrice d'un bulletin papier en mains propres, le dédommagement n'est que de 1,70 €.

Qu'est-ce qui justifie selon vous cette différence de traitement ?

Page 2, les primes versées selon le nombre de réponses récoltées sont peut-être utiles, mais cela semble relever d'un monde assez kafkaïen ou d'une pièce humoristique d'Eugène Ionesco.

M. le maire

La feuille de logement et le bulletin individuel sont deux choses différentes. Le bulletin individuel concerne chaque personne occupant le logement. La feuille de logement décrit les caractéristiques du logement. Vous n'avez jamais été recensé ?

Philippe SZYNKOWSKI

Le fait d'utiliser Internet est mieux rémunéré.

M. le maire

Non, la rémunération est la même.

Philippe SZYNKOWSKI

Il est pourtant écrit 2,26 € et 1,74 €.

M. le maire

Non.

- ✓ Feuille de logement sur Internet : 2,26 € brut. Feuille de logement papier : 2,26 € brut.
- ✓ Bulletin individuel sur Internet : 1,70 € brut. Bulletin individuel papier : 1,70 € brut

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

La fiche Internet est portée par le recenseur pour encourager le foyer ou la personne à le remplir. De toute façon, c'est l'Insee qui nous donne les adresses à recenser. Il faut donc qu'on aille prévenir les gens et déposer le cas échéant la fiche.

M. le maire

L'agent recenseur doit de toute façon se déplacer. Le travail est donc le même. Et il est payé de la même manière que le recensement se fasse sur papier ou via Internet. Mais c'est nettement plus pratique par Internet pour ce qui concerne le traitement.

La campagne de recensement aura lieu en janvier, comme d'habitude.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Attribution exceptionnelle de chèques cadeaux au personnel communal.

M. le maire

Il s'agit de la même délibération que l'année dernière, puisque nous avons décidé d'annuler la soirée des vœux au personnel initialement prévue le 7 janvier 2022 et d'attribuer en remplacement des chèques cadeaux à hauteur de 70 euros par agent, le montant total des chèques cadeaux distribués représentant le coût de la manifestation.

Il est proposé d'attribuer deux chèques cadeaux de 35 euros qui pourront être utilisés auprès des commerçants de Sceaux ayant signé une convention avec la Ville. L'année dernière, cela s'est très bien passé. Nous avons donc décidé de reconduire ce dispositif.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Est-ce que tous les commerçants répondent ?

M. le maire

Pas tous. Certains ne répondent pas, non pas parce qu'ils sont opposés, mais parce qu'ils s'en fichent. Ils n'en ont pas besoin. Les agents sont en revanche très contents. Certains commerçants sont également très contents. Même si cela ne représente pas un chiffre d'affaires énorme, ils sont contents de voir que cela favorise le commerce local.

Philippe SZYNKOWSKI

S'agissant des contrats à durée déterminée, ne pourrait-on pas dire que la durée minimum pour bénéficier de ces chèques serait de quatre mois au lieu de six ? Serait-ce un crime de lèse-majesté ?

M. le maire

Non. On le fera dans le cadre du dialogue social. Il faut discuter.

Philippe SZYNKOWSKI

En l'occurrence, il faut avoir bénéficié d'un contrat d'une durée égale ou supérieure à 6 mois en 2021.

M. le maire

Oui, mais si nous devons annuler à nouveau la cérémonie des vœux l'année prochaine, nous verrons ce qu'il est possible de faire. Je demande à Madame Deverre de bien vouloir noter cette innovation possible. Pour l'instant, les syndicats sont d'accord avec cette disposition.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSENT PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Motion d'intérêt général portant sur les actions à entreprendre afin de favoriser la participation électorale.

Jean-Christophe DESSANGES

La hausse de l'abstention aux élections est une tendance que l'on observe dans la plupart des démocraties. En France, ce phénomène est enregistré depuis déjà longtemps, mais tend à s'accélérer sous l'action de divers facteurs sociaux et politiques.

Les deux scrutins départementaux et régionaux de 2021 ont été marqués par une forte abstention au niveau national (près de 66 %), départemental (64,9 %) et à Sceaux (près de 60 %).

Le nombre d'inscrits en France sur les listes a progressé de 283 000 personnes entre février 2020 et mai 2021. À Sceaux, entre 2020 et 2021, nous avons constaté une légère baisse du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales de la ville, tandis qu'il était stable, voire augmentait dans les villes limitrophes.

L'État a mis en place des mesures de simplification de l'inscription sur les listes électorales (une démarche d'inscription volontaire sur trois s'est faite en ligne), des votes par procuration. Les délais d'inscription ont drastiquement été réduits. Les citoyens peuvent désormais s'inscrire sur les listes jusqu'au sixième vendredi avant le scrutin, supprimant la fameuse date-couperet du 31 décembre de l'année précédente. L'Assemblée nationale a lancé une mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale, dont les conclusions devraient être rendues avant la fin 2021. J'ai parlé avec le rapporteur qui m'a dit que cela ne saurait tarder.

Sceaux, comme de nombreuses villes du 92, a mis en place un certain nombre d'instances visant à promouvoir l'activité citoyenne auprès des citoyens : conseil des enfants, comité consultatif des aînés ainsi qu'un conseil consultatif de la vie étudiante, dans lesquels les enjeux liés à la participation électorale peuvent être évoqués et discutés.

Ensuite, il existe un certain nombre de moyens tels, Sceaux Mag, le site Internet, la lettre d'information hebdomadaire et les courriers, qui permettent de rentrer en contact avec les nouveaux arrivants, afin de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales de la ville.

Élus de la République en marche, associatifs, nous nous alarmons de l'érosion continue de la participation électorale. Le vote citoyen est la clé de voûte de notre système républicain, un moment essentiel au maintien de la démocratie dans notre pays.

Aussi, nous émettons le souhait de former un groupe de travail ouvert à tout membre du conseil municipal, chargé d'élaborer des propositions destinées à favoriser l'inscription sur les listes électorales et la participation citoyenne des habitants de Sceaux lors des élections, qui pourrait s'inspirer des conclusions de la mission d'information de l'Assemblée nationale. À défaut, il s'agira notamment de :

- ✓ mieux caractériser et identifier le flux des nouveaux entrants susceptibles de voter dans la Ville ;
- ✓ définir des actions simples à mettre en œuvre dès cette année encourageant les administrés n'ayant pas encore changé leur domiciliation, à s'inscrire sur les listes électorales ;
- ✓ étudier les actions à entreprendre facilitant le vote par procuration des personnes âgées ou à mobilité réduite, de ceux s'absentant de Sceaux, le jour du scrutin ;
- ✓ étudier les actions de sensibilisation auprès des jeunes publics des lycées et écoles au sein des conseils de jeunes ou au sein des écoles — étudier les mesures envisageables pour mobiliser plus facilement des assesseurs et faciliter les dépouillements (machines à voter, autres) ;

- ✓ étudier les actions de sensibilisation à entreprendre auprès des jeunes publics des lycées, collèges et écoles et en concertation avec les conseils des jeunes.

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges.

J'ai moi-même été auditionné par la mission d'information de l'Assemblée nationale qui a déposé son rapport le 10 décembre. J'ai été auditionné par Mme Isabelle Florennes et M. Pacôme Rupin.

En situant le débat sur le plan national, le Parlement rappelle que l'État est le plus directement concerné par cette problématique, ce qui n'empêche pas que des initiatives puissent être prises par les communes.

Je vais demander à Mme Holuigue-Lerouge de nous dire comment les choses se passent à Sceaux.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Merci, Monsieur le maire.

En ce qui concerne la situation à Sceaux, nous observons généralement un taux de participation des électeurs bien supérieur à la moyenne nationale. Cela a été notamment le cas pour l'élection présidentielle avec une participation de 80,64 % des électeurs scéens au premier tour et de près de 78 % au deuxième tour.

Aux élections législatives de 2017, le taux de participation a été de 58 % au premier tour pour les Scéens alors que les résultats nationaux donnent une différence de 10 points en dessous. Nous sommes donc 10 points au-dessus de la moyenne nationale. Au deuxième tour, nous étions à 49 %.

Cette spécificité est probablement le résultat d'un ensemble d'actions menées par la Ville :

- ✓ de nombreuses publications sur les réseaux sociaux à propos des inscriptions sur les listes électorales ;
- ✓ de nombreuses publications dans Sceaux magazine et sur le site Internet de la Ville ainsi que de l'affichage en ville ; l'État a tenté des campagnes de mobilisation des électeurs, mais le résultat de ces campagnes semble avoir été dans certains cas assez limité ;
- ✓ un pourcentage de procurations plus élevé à Sceaux qu'en moyenne, parfois près du double de la moyenne nationale (5 % contre 9,7 % des Scéens au deuxième tour des présidentielles, soit 10 57 votants) ; une collaboration avec le commissariat qui, chaque fois que possible, se rend au domicile de personnes invalides afin de recueillir leur procuration ;
- ✓ une mobilisation d'associations caritatives telles que la Croix-Rouge qui assure le transport de personnes à mobilité réduite, notamment de personnes âgées, qui en font la demande et sur justificatif médical ;
- ✓ un appel à la participation d'assesseurs citoyens pour tenir les bureaux de vote et qui contribue sensiblement à mobiliser les personnes individuellement à la participation électorale.

Je rappelle que cet appel n'est pas obligatoire. À Sceaux, nous ajoutons des assesseurs citoyens pour pallier l'absence des assesseurs politiques, mais toutes les villes ne le font pas. En effet, les assesseurs doivent être fournis par les partis politiques.

Pour le scrutin de 2021, nous avons besoin de 84 assesseurs minimum pour chaque tour. Le mouvement de la République en Marche en a fourni 7 pour le premier tour et aucun pour le second tour.

Nous pouvons nous féliciter de parvenir à mobiliser un nombre significatif de jeunes citoyens pour assurer la fonction d'assesseur. En effet, en 2021, 25 % des 140 participants étaient des jeunes.

En ce qui concerne les inscriptions sur les listes électorales, j'appelle votre attention sur le fait que l'inscription des jeunes majeurs est automatique et se fait par l'INSEE depuis de nombreuses années.

S'agissant des nouveaux Scéens, ils sont contactés chaque semestre afin de les convier à un forum d'information sur les initiatives existant à Sceaux. Cette rencontre est l'occasion de rappeler les modalités d'inscription sur les listes électorales.

En ce qui concerne le dépouillement, il n'est pas observé de difficultés particulières dans les bureaux à Sceaux, pas de difficultés à recruter des scrutateurs et pas de difficultés à procéder au comptage et aux résultats. En tout état de cause, un moratoire a été décidé sur le plan national quant à l'installation de machines à voter ; cette question n'est donc pas d'actualité. Et il n'est pas avéré que l'usage de telles machines soit de nature à développer la participation électorale.

M. le maire

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Je vais peut-être demander à Chantal Brault d'intervenir sur les actions de citoyenneté que nous mettons en place auprès des jeunes, car la hausse de l'abstention est en réalité un symptôme de l'affadissement de la citoyenneté. Nous voyons toutes et tous d'autres signes de cet affadissement de la citoyenneté qui n'est plus mise en avant à l'école depuis fort longtemps. C'est en tout cas mon sentiment, mais je suis un peu conservateur, tandis que Mme Brault est très progressiste.

Chantal BRAULT

Très progressiste, en effet. En tout cas, je fais tout ce que je peux en recevant par exemple des enfants de grande section de maternelle pour leur expliquer le fonctionnement de la mairie, du conseil municipal, des élections. Et ils comprennent très bien les choses.

Il y a également le conseil d'enfants pour les classes de CM1 et CM2. Nous installons dans les écoles des bureaux de vote avec l'urne, les isolements, les bulletins de vote et les cartes d'électeurs, le dépouillement, les scrutateurs et les assesseurs. Tout cela fonctionne très bien si le discours est

approprié. Je dis à ces enfants de 10 ans qu'ils sont des citoyens à part entière, car ils sont capables de se faire élire, d'élire leurs camarades, de se rassembler, de débattre et de voter. Et je leur dis également d'accompagner leurs parents dans les bureaux de vote, car je pense qu'ils peuvent être incitateurs.

S'agissant des adolescents, les choses sont un peu plus compliquées. Les établissements scolaires abordent le sujet dans le cadre de l'enseignement moral et civique, mais nous pouvons les associer à nos différentes instances de concertation sur les grandes questions de société telles que l'environnement, le conseil des transitions. Ils sont très intéressés et très engagés dans cette idée du fait communal et de leur place à prendre dans la cité.

Sur les 18-24 ans, il ne suffit pas de leur balancer des messages sur des réseaux sociaux qu'ils n'utilisent plus du genre : «Dimanche avec mes potes, je vote, même s'il flotte». Cela ne fonctionne pas. En réalité, ces jeunes lorsqu'ils ne votent pas font un choix délibéré. C'est triste, mais cela répond sans doute à des raisons structurelles. Le vote ne leur apparaît plus comme étant un mode d'expression politique et publique adéquat. C'est la manifestation d'une forme de révolte, de défiance ou en tout cas de désintérêt envers le système. La classe politique et les partis sont sans doute responsables. Cela est source de grandes inquiétudes, mais nous ne pouvons pas faire plus que ce que nous faisons en tant que commune. Nous assistons effectivement à un déclin du suffrage par un manque de perception des enjeux. Et c'est aussi l'affaiblissement de la représentativité qui mériterait un travail de la part de la société tout entière et de l'État. Sceaux n'a pas à rougir de ce qu'elle fait. Elle fait tout ce qu'elle peut. Elle est engagée et mobilisée depuis longtemps sur le sujet.

Liliane WIETZERBIN

On est là sur une vraie question. L'abstention bat des records chaque année : 57 % au second tour des élections législatives, 59 % aux élections municipales de 2020, 66 % aux élections départementales et régionales de 2021. C'est donc un sujet auquel il faut vraiment s'attaquer. L'analyse n'est toutefois pas celle présentée dans cette motion. Les études montrent que les abstentionnistes choisissent volontairement de ne pas voter. Ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas inscrits sur les listes électorales ou parce qu'ils n'ont pas voulu donner de procuration. Ceci est très marginal.

Le rapport parlementaire démontre que l'abstention est de plus en plus utilisée pour afficher son mécontentement à l'égard de la classe politique. Elle est utilisée comme un moyen d'expression d'une défiance envers une démocratie à laquelle les abstentionnistes ne croient plus et que les élus incarnent.

Pour s'attaquer à l'abstention, il faut s'interroger sur les raisons de cette défiance. Beaucoup d'explications sont possibles, notamment le fait de gouverner sans associer suffisamment les habitants. Il y a peut-être aussi le fait que le vote ne serve à rien. On le voit à Sceaux. Avec 15 %
Sceaux, le 16 décembre 2021

des voix, nous ne sommes que deux élus. Avec 39 % des voix aux élections départementales, nous n'avons aucun conseiller élu. Il y a donc un sujet autour de la représentativité électorale. Dans certains quartiers, les habitants ont le sentiment de ne pas être représentés, pas écoutés ou délaissés. C'est notamment le cas aux Blagis où l'abstention atteint 75 %. Et c'est le cas des jeunes. Un sondage révèle que 80 % des 18-25 ans sont inscrits sur les listes électorales, mais que les trois quarts ne votent pas et se disent désintéressés.

Je pense que la constitution d'un groupe de travail serait une bonne idée, mais il faudrait l'enrichir et entamer une réflexion de fond sur la manière d'impliquer davantage les citoyens à la vie locale. Toutes les villes sont concernées. À Sceaux, cela pourrait consister à repenser le budget participatif qui s'essouffle un peu, à installer des commissions de suivi des actions, etc. Il y a certainement beaucoup à faire. Je proposerai plutôt un groupe de travail qui s'oriente sur ces sujets, qui cherche à sensibiliser sur ce que représente le fait de voter ou de ne pas voter, plutôt que sur des mesures techniques.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci Liliane. Je suis d'accord avec toi. Nous avons fait une motion sur des dispositions techniques. Elles étaient citées à titre d'exemple pour nourrir la réflexion. L'objectif est d'avoir ces discussions dans le but de trouver des solutions permettant de compléter les 28 recommandations de la mission d'information parlementaire.

J'aimerais revenir sur ce qui a été dit auparavant. Il n'y avait pas 7 assesseurs de la République en Marche lors des dernières élections. Nous étions plus d'une quinzaine dans un contexte compliqué. Je rappelle qu'un membre de l'équipe de campagne de Sceaux Ensemble est décédé du Covid lors des dernières élections. Certaines personnes ne souhaitent pas assurer ce rôle d'assesseur et j'ai pris la décision de ne forcer personne et de ne pas relancer celles qui ne voulaient pas venir. Nous étions cependant plus d'une quinzaine. Je ne sais pas d'où vous tenez vos chiffres, mais ce ne sont pas les bons. Je tiens à le dire. Ce n'est pas rendre hommage à tous ceux qui ont participé aux élections.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Vous êtes déjà quatre élus et votre présence était obligatoire. 7 +4, cela fait bien 11.

Jean-Christophe DESSANGES

Nous étions une quinzaine.

M. le maire

Tout le monde a ses problèmes. Mais seuls les faits comptent. Il peut y avoir des malades, mais les élections doivent pouvoir se tenir. Ici, nous faisons. Nous faisons comme nous pouvons, mais nous

faisons. Nous ne pouvons pas passer notre temps dans des groupes de travail. Je suis tout à fait d'accord pour que l'Assemblée nationale se saisisse du sujet. J'ai lu les conclusions du rapport. Certaines recommandations sont intéressantes. Il y en a quelques-unes que j'avais d'ailleurs suggérées et qui ont été reprises. Mais tout cela doit se faire au niveau national et si vous souhaitez faire quelque chose, il faut le faire dans le cadre de votre parti ou même entre partis politiques et non au sein du conseil municipal.

Nous n'avons pas de temps à consacrer à cela. Nous nous occupons des gens. Mme Wietzerbin félicitait tout à l'heure les services de leur travail, mais cela demande énormément de temps et d'implication sur le terrain. On ne peut pas faire le boulot du Parlement dans cette enceinte. C'est la raison pour laquelle la majorité ne participera pas au vote sur cette motion.

Philippe SZYNKOWSKI

Voilà en effet quelque chose qui nous concerne tous et depuis très longtemps. On voit progressivement la courbe de l'abstention augmenter. Les causes sont diverses et variées. Les gens comprennent de moins en moins le sens de l'action politique au niveau municipal, national ou européen et ne se sentent pas concernés. Il est compliqué de changer cette manière de voir, mais il existe forcément des moyens. Il faudrait d'abord mettre les gens en marche. Et je ne fais pas d'allusion particulière en employant ce terme. Quand on commence à faire quelque chose, on s'intéresse, on pose des questions, etc. D'où l'intérêt de tout ce que fait la Ville avec les dispositifs *Parlons ensemble*.

Durant le mouvement des Gilets Jaunes en 2019, il y a eu également des marches pour le climat qui réunissaient beaucoup de monde de tous âges. Mais cela a été passé sous silence. C'est pourtant un thème qui intéresse beaucoup de monde. On connaît aujourd'hui les menaces pour l'humanité que fait peser le changement climatique. Le fait de se sentir impliqué permet de renforcer la participation.

M. le maire

Monsieur Szykowski, la marche pour le climat, c'est bien. Les gens font cela pour une journée, puis passent à autre chose. Nous, nous sommes sur le terrain tous les jours. Les associations et les clubs sportifs sont sur le terrain tous les jours. C'est facile de marcher pour le climat. On marche avec des copains, on crie, on porte des pancartes, on rigole, on boit un coup. On est un peu crevé à la fin, mais c'est bien.

Ce n'est pas le sujet. Nous avons fait une campagne municipale durant laquelle nous avons exposé nos propositions et nous les mettons en œuvre. Et c'est d'ailleurs ce qui ne vous plaît pas. La place de Gaulle a été évoquée dans nos programmes et les gens ont voté. Ne disons pas que le débat n'existe pas. Il y a de la matière, surtout au niveau municipal. Mais si les gens ne veulent pas voter, que voulez-vous que nous fassions ?

Et cela n'a rien à voir avec la marche pour le climat. C'est un autre sujet. Ce n'est pas de la mobilisation. Si l'on veut s'engager, il faut faire. Le *Repair* café ou les jardins partagés par exemple. Ce sont des gens qui font et il faut les soutenir et les aider. C'est d'ailleurs ce que nous faisons. Ces associations et petites structures que nous accompagnons font bien plus que ceux qui marchent pour le climat.

Nous passons au vote sur la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants avec 4 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) et 2 abstentions (Mme Liliane Wietzerbin et M. Philippe Szykowski).

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, MM. Emmanuel Goujon, Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Annick Lacroix, ne prennent pas part au vote.

Vœu du Groupe Sceaux Ensemble en faveur de l'aide aux victimes de violences conjugales

Jean-Christophe DESSANGES

Nous voulions faire ce vœu depuis quelque temps. Le 25 novembre était la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. L'objectif est donc d'échanger sur le sujet.

La société française est sensibilisée à la question des violences faites aux femmes, aux hommes et aux enfants dans la sphère privée. De nombreuses actions ont été menées par l'État et les collectivités territoriales en ce sens. Le Sénat a édité un rapport d'information en juillet 2020 sur le sujet du financement de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Début août 2021, le ministre de l'Intérieur a annoncé une série de mesures destinées à lutter contre ce fléau et notamment le traitement prioritaire des plaintes pour violences conjugales ainsi que la mise en place d'un officier spécialisé dans ces violences dans chaque commissariat.

En effet, les chiffres sont implacables : en 2020, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, il y a eu 125 victimes tuées par leur partenaire, dont 102 femmes. Depuis le 1^{er} janvier 2021, à l'heure où nous écrivons ces lignes, au moins 100 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon ou ex-conjoint.

Les violences au sein du couple sont la manifestation d'un rapport de domination que l'auteur instaure sur sa victime et qui se traduit par des agressions physiques, sexuelles, psychologiques, verbales ou encore économiques.

Les violences au sein du couple diffèrent des disputes ou conflits conjugaux dans lesquels deux points de vue s'imposent dans un rapport d'égalité. Ces violences ne sont pas cantonnées à une seule catégorie socioprofessionnelle ou à une typologie de territoire.

La deuxième période de confinement à l'hiver 2020 a vu augmenter le nombre d'agressions majoritairement envers les femmes et les enfants, + 30 % de signalements effectués. La phase de reconfinement que nous avons récemment vécue a, hélas, probablement encore augmenté les violences conjugales.

Lorsque cela survient, les victimes doivent trouver le courage de pousser la porte d'un commissariat, celui de Châtenay pour nos habitants. e. s afin de porter plainte et faire constater leurs coups et blessures, étape indispensable de la procédure.

Pour notre département, l'unité médico-légale compétente en la matière se trouve à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches situé à une vingtaine de kilomètres de Sceaux, par la route.

Plusieurs centres communaux d'action sociale de collectivités des Hauts-de-Seine, dont Clichy, Clamart et Suresnes en 2019, Boulogne-Billancourt en novembre 2020, ont signé une convention avec la préfecture, la police nationale et une compagnie de taxis afin de permettre aux femmes victimes de violences d'aller gratuitement faire constater leurs blessures. À Clichy comme à Boulogne, la collectivité peut aussi prendre en charge des nuitées d'hôtel en liaison avec le commissariat de rattachement.

Proposition :

Notre Ville s'est engagée comme beaucoup d'autres dans la prévention des violences conjugales, mais elle n'est pas à date cosignataire de cette convention. C'est pourquoi nous faisons le vœu que la Ville de Sceaux signe une convention de cette nature avec la préfecture et en partenariat avec la police nationale.

M. le maire

Merci. Je vais donner la parole à Mme Brault pour vous apporter des éléments de débat.

Chantal BRAULT

Merci, Monsieur le maire.

Vous avez mentionné l'engagement de la Ville dans la prévention de ces violences intrafamiliales.

Elle s'est engagée dans la prévention de ces violences, mais aussi malheureusement, dans leur traitement.

Sceaux, le 16 décembre 2021

Cela suppose un partenariat avec un ensemble de structures à la fois institutionnelles telles que l'État et le Département, mais aussi associatives.

L'action que nous menons implique plusieurs élus et plusieurs services de la Ville comme le service Action sociale-santé, le service Tranquillité urbaine, le service Habitat, le service Vie scolaire, mais aussi l'ensemble des agents en contact avec les familles et qui doivent être en mesure de déceler des difficultés afin que des réponses soient proposées.

Nous avons aussi des alertes qui remontent des écoles ou encore des animateurs.

Lors de la réunion du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui s'est tenue le 6 décembre dernier, le commissaire de la circonscription a souligné le nombre préoccupant de violences dites non crapuleuses qui incluent les violences intrafamiliales.

Les initiatives prises ont été exposées ainsi que le projet de traiter spécifiquement cette thématique dans le cadre de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance en cours d'actualisation.

Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur des structures de qualité parmi lesquelles l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales (l'ADAVIP) qui assure des permanences au sein de notre Maison de justice et du droit, mais aussi, quand c'est possible, au sein du commissariat de police.

Le nouveau procureur de la République a salué cette implication de la Ville et la méthode adoptée pour approfondir cette action.

La signature d'une convention très spécifique telle que celle que vous proposez ne sera donc, le cas échéant, envisagée que dans le cadre du partenariat que nous avons ainsi mis en place.

L'action de la Ville n'est en effet pas l'addition de différentes mesures inspirées de telle ou telle initiative prise par telle ou telle autre collectivité dans le cadre du contexte qui est le sien ; notre action s'inscrit dans une démarche globale, définie en lien avec nos partenaires au vu de l'analyse que nous réalisons avec eux.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

Qui souhaite intervenir sur ce vœu ?

Philippe SZYNKOWSKI

Nous sommes évidemment favorables à tout ce qui touche à la lutte contre les violences conjugales.

Un certain nombre de mesures ont été adoptées par trois municipalités, d'après le vœu émis par Jean-Christophe Dessanges. Je me demandais pourquoi aussi peu de communes avaient adhéré à

ce dispositif qui prévoit un transfert à Garches dans un lieu dédié. Une interrogation demeure sur le fait que peu de communes des Hauts-de-Seine aient signé cette convention.

Il est par ailleurs prévu la constitution d'un groupe de travail en janvier à Sceaux pour traiter de ces questions. Il nous semble donc prématuré de nous engager dans un tel dispositif. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu. Nous en restons là pour le moment tout en reconnaissant l'importance de la lutte contre les violences conjugales.

Jean-Christophe DESSANGES

7 villes du 92 ont signé cette convention, soit environ 20 % des villes du département. Il y a Nanterre, Gennevilliers, Courbevoie, Clamart, Suresnes, Clichy et Boulogne-Billancourt. Nous en parlons, car l'on rentre dans la période des vacances de Noël et que l'on parle de confinement. On sent la tension grandissante et c'était pour nous l'occasion de mettre en place ce dispositif qui vient compléter ce que Mme Brault mentionnait. On n'est pas en compétition. La Ville fait de très bonnes choses. Mais que fait-on lorsqu'une personne est victime de violences conjugales à Sceaux ? Est-elle hébergée en urgence ? À l'hôtel ? Est-elle prise en charge par un médecin pour constater les coups et blessures ? Est-elle envoyée à l'Institut médico-légal de Garches ? Je ne le pense pas et je regrette que, sous prétexte que des choses se font à Sceaux, vous ne preniez pas part au vote ou votiez contre cette disposition importante et utile, d'après les retours que j'ai pu avoir. J'en suis étonné et même un peu déçu.

M. le maire

Il nous est arrivé de payer une ou deux nuits d'hôtel à des femmes et des enfants victimes de violences. On sait le faire et il n'y a pas besoin pour cela de signer une convention.

Il faut arrêter de prendre des motions et des vœux sur des sujets de grande préoccupation sociétale pour vous faire mousser et dire que les autres ne font rien en la matière. Cette façon de faire est lassante. C'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas au vote.

M. le maire

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants avec 4 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) et 2 abstentions (Mme Liliane Wietzerbin et M. Philippe Szykowski).

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, MM. Emmanuel Goujon, Numa Isnard,

Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Annick Lacroix, ne prennent pas part au vote.

XIV- QUESTIONS DIVERSES

M. le maire

Il n'y a pas de questions diverses, mais je voulais faire deux communications très rapides. Premièrement, s'agissant de la Bibliothèque, j'ai décidé de rendre le prêt de CD, livres et DVD gratuit pour tous les Scéens à partir du 1^{er} janvier 2022. C'était déjà le cas pour les collégiens, les lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi et titulaires de minima sociaux qu'ils soient Scéens ou non. Nous en ferons la publicité, quoi qu'il en coûte.

Je voulais aussi vous donner une information que vous avez peut-être lue dans la presse, puisque vous semblez la lire très attentivement, au sujet de l'aide aux maires bâtisseurs accordée par l'État. Il est dommage que M. Tamby soit parti, mais nous lui communiquerons ces chiffres. Au total, 142 millions d'euros ont été distribués à ce titre dans tout le pays. Dans les Hauts-de-Seine, les villes de Bagneux, avec plus de 3 millions d'euros, Clichy avec 2,5 millions d'euros, Clamart avec un peu plus de 2 millions d'euros, Courbevoie avec 1,7 million d'euros, Issy-les-Moulineaux avec 750 000 euros, Nanterre avec 811 000 euros, Antony avec 774 000 euros sont les principales bénéficiaires. Sceaux pour sa part a perçu 69 700 €. Bourg-la-Reine n'a en revanche rien perçu. Au total, les communes des Hauts-de-Seine ont touché un peu plus de 14 millions. Je voulais vous faire part de cette information qui permet de relativiser la densification des communes. C'est l'État qui encourage à la construction de logements.

XV- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Si vous avez besoin d'éclaircissements, il suffit de les demander et nous vous les donnerons. Mais nous n'allons pas refaire le débat sur chacune de ces décisions, qui sont de toute façon prises. Cela devenait en effet extrêmement lassant.

XVI- QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN

Liliane WIETZERBIN

Merci, Monsieur le maire.

Le projet de cuisine Sceaux-Montrouge existe depuis 2012 et s'est récemment restructuré avec l'intégration des villes de Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses au capital.

Nous souhaitons en savoir plus sur le modèle économique sous-jacent et les conditions nécessaires à la réalisation du projet. Voici donc les questions :

- ✓ Le cahier des charges lié à la confection des repas existe-t-il ?
- ✓ Comment le projet conjugue-t-il la nécessité de préserver la qualité des repas et le cahier des charges d'une part et l'équilibre économique d'autre part ?
- ✓ Quelle est la typologie des fournisseurs recherchés ?
- ✓ Combien de personnes seront-elles à terme employées et par qui ?
- ✓ Quels sont les principaux écueils auxquels se heurte le projet ?
- ✓ Quelles sont les principales étapes à venir sur ce projet : à quelle échéance ?
- ✓ Quel est l'état des discussions avec les villes partenaires ?
- ✓ Y a-t-il des discussions cours avec la ville d'Antony pour qu'elle rejoigne le projet ?

M. le maire

Cela fait donc 8 questions. Vous avez épuisé votre droit de tirage sur toutes les questions de l'année prochaine.

Liliane WIETZERBIN

Nous en aurions posé moins si nous en avions discuté tout à l'heure.

M. le maire

La formulation de vos questions très précises ne prend pas en compte le fait que ce projet est porté, non pas par la Ville, mais par la SPL, dont les instances auront à prendre différentes décisions pour sa mise en œuvre.

À ce stade, les villes associées au projet partagent un objectif volontariste qui est celui de garantir des repas de qualité à des coûts maîtrisés grâce à un mode de gestion choisi spécialement pour ce faire.

Différentes villes voisines telles que la ville d'Antony ont eu la possibilité de s'associer au projet et ne l'ont pas souhaité. Cela ne constitue pas une difficulté dans la mesure où la taille actuellement envisagée et le volume de repas à produire permettent de garantir un niveau de qualité qui pourrait être plus aléatoire avec une taille plus importante.

Les villes associées au projet assureront l'équilibre de celui-ci en achetant les repas fournis selon un cahier des charges dont les dispositions particulières restent à écrire.

Certains principes ont d'ores et déjà été fixés parmi lesquels celui de recourir à des producteurs locaux recourant à des procédés durables pour la fourniture des produits.

Votre question sur la manière dont le projet peut conjuguer la nécessité de préserver la qualité des repas et le cahier des charges d'une part et l'équilibre économique d'autre part n'a pas de sens, car ce sont les villes qui fixent toutes les conditions. Nous n'avons pas à conjuguer quoi que ce soit avec un partenaire qui nous imposerait certaines choses. Le cahier des charges sera dédié à la qualité des repas. La SPL veillera à ce que le prix soit proportionnel à la qualité des repas et les villes fixeront le prix des repas. Il faudra juste que la SPL équilibre ses comptes. Elle n'a pas vocation à faire des bénéfices.

S'agissant des recrutements, il faudra environ 50 ETP pour une activité de 10 500 repas par jour. Le volume des repas est assez important, raison pour laquelle nous n'avons pas cherché à convaincre d'autres communes à s'y associer. De toute façon, les communes qui ont été consultées, dont Antony, ne l'ont pas souhaité. L'unité de production pourra fournir un peu plus de 10 500 repas, mais pas beaucoup plus.

Pour l'instant, le projet ne se heurte à aucun écueil.

S'agissant des échéances, la cuisine devrait être ouverte en 2026.

S'agissant de l'état des discussions avec les partenaires, il n'y a pas d'état particulier. Le conseil d'administration s'est tenu récemment.

Et s'agissant d'Antony, je vous ai répondu.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

En juillet 2019, un article du Figaro pointait que Sceaux affichait « *l'un des plus forts taux de cambriolages du Grand Paris* ». Cet article liait le taux de cambriolages élevé à l'absence de politique de prévention. Deux ans plus tard, c'est un article du Parisien du 22 octobre qui confirme ce que certains d'entre nous ont eu à subir : Sceaux est la ville la plus cambriolée du 92 et toujours l'une des villes les plus cambriolées d'Île-de-France.

Avec 81 cambriolages pour les huit premiers mois de 2021, selon les données issues du service statistique ministériel de la sécurité intérieure, Sceaux est deux fois plus cambriolée que les villes limitrophes en moyenne par rapport à leur population respective. Au Plessis-Robinson il y a eu 3,5 fois moins de cambriolages.

Si Sceaux a connu une baisse de -10 % entre 2019 et 2021 des cambriolages, Bourg-la-Reine, ville comparable à Sceaux connaît une baisse de moins de 37 %, Plessis-Robinson de -38 % tandis que Châtenay-Malabry peut se réjouir d'une baisse de 59 % selon les chiffres publiés dans le Parisien.

Aussi, au titre du bilan de l'action sécuritaire de la Ville, nous aimerions savoir, comme l'an dernier, pour le service Voisins Vigilants, les typologies d'alerte des voisins et par communautés leur volume par heure, par jour et par semaine.

Pour rappel, les communautés de Voisins Vigilants sont Sceaux-Blagis, Sceaux-centre-ville, Sceaux-Chéneaux-Sablons, Sceaux-communauté des commerçants, Sceaux-Coudrais, Sceaux-Les Musiciens, Sceaux-Petit Chambord.

- ✓ La manière dont la mairie utilise ces données dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurisation.
- ✓ Le nombre d'alertes envoyées par la mairie via SMS ou via mail. À combien de personnes ?
- ✓ La pertinence de ces alertes par rapport aux faits constatés par la police nationale.
- ✓ Combien de voisins référents sont actifs par communautés ?
- ✓ Quel est le taux de pénétration du service dans le collectif (bailleurs sociaux et syndics) ?
- ✓ Quel a été le coût d'un tel dispositif pour la Ville dans l'année qui vient de passer (année 2020 et depuis janvier 2021) ?
- ✓ Comment la Ville envisage-t-elle la suite avec Voisins Vigilants et Solidaires ?
- ✓ Le nombre de faits délictueux constatés par la police nationale et leur qualification par mois depuis le début de l'année 2021 ?
- ✓ L'an dernier, vous nous aviez dit qu'un bilan du service Voisins Vigilants serait présenté dans Sceaux Mag, qu'en a-t-il été ?
- ✓ Envisagez-vous de présenter un bilan de ce service pour l'année 2021 au conseil municipal ?
- ✓ Comment la Ville compte-t-elle améliorer ces chiffres ?
- ✓ Enfin, la Ville envisage-t-elle de présenter les grandes lignes de sa politique sécuritaire et de prévention lors d'un prochain conseil municipal et/ou dans un prochain Sceaux Mag ?

M. le maire

Vous avez épuisé votre droit à question pendant deux ans.

J'observe que votre question est très similaire à celle que vous avez posée lors de la séance du conseil municipal du mois d'octobre 2020. C'est d'ailleurs la caractéristique des questions orales. Ce sont des marronniers qui reviennent tous les ans au fur et à mesure des articles parus dans la presse.

Je tiens à titre préliminaire à rappeler une nouvelle fois que la sécurité est d'abord du ressort de l'État et que les initiatives que nous prenons en lien avec le préfet n'ont vocation qu'à compléter celle de ses services.

Je vous rappelle par ailleurs que les interventions que la Ville réalise en la matière sont exclusivement du ressort du maire qui agit en tant qu'autorité de police municipale, sous le contrôle administratif du préfet.

En ce qui concerne les cambriolages, il est incontestable que le chiffre de ceux dénombrés à Sceaux est élevé s'il est rapporté au nombre d'habitants, comparativement aux autres villes du 92.

Je voudrais cependant vous faire plusieurs remarques.

Les cambriolages sont un indicateur de délinquance parmi des centaines d'autres. C'est le seul indicateur de délinquance sur lequel Sceaux est réellement plus touchée que les autres villes du 92,

Mais Sceaux est mieux placée que la plupart des autres villes du 92 sur les autres indicateurs, notamment ceux relatifs aux atteintes aux personnes. Il faut donc se garder de toute généralisation sur le niveau de la délinquance globale à Sceaux qui reste très envié alentour,

Le nombre de cambriolages ne cesse de diminuer à Sceaux depuis 2017, cette tendance à la baisse étant confirmée par l'article du Parisien que vous citez.

Statistiquement et c'est une étude nationale qui le dit : « *Les ménages aisés vivant en maison sont statistiquement plus ciblés par les cambrioleurs* » (+27 %). Il y a donc une raison structurelle au niveau élevé de cambriolages à Sceaux.

Je tiens par ailleurs à rappeler que l'action des services de l'État et celle de la commune ne peuvent suffire à faire en sorte que des faits ne se produisent pas sur le territoire de la commune. L'action que les habitants eux-mêmes peuvent mettre en œuvre est essentielle. Je tiens à vous faire qu'observer qu'en matière de prévention de la délinquance, on ne peut pas faire grand-chose s'agissant des vols à l'arraché par exemple. En revanche, s'agissant des cambriolages, des actions de prévention peuvent être menées par les particuliers eux-mêmes. On peut penser que les Scéens ne sont probablement pas suffisamment prudents et désireux de protéger leur patrimoine.

Nous avons d'ailleurs reconduit au mois d'octobre l'initiative d'un salon de la protection à domicile qui a rassemblé différents opérateurs et au cours de laquelle les services de police nationale sont venus apporter des conseils quant à la manière de se protéger, notamment des cambriolages. Ce salon a été l'occasion d'évoquer le dispositif Voisins Vigilants et Solidaires. Celui-ci participe en effet à la mobilisation des habitants pour contribuer à faire d'eux des acteurs de la sécurité à Sceaux et je suis heureux que ce dispositif rencontre un succès important grâce à la promotion que nous en faisons.

Je veux cependant dire que la participation des Scéens à ce salon de la protection à domicile a été extrêmement faible. Il ne faut donc pas me dire que l'on ne fait rien en matière de prévention. Il faut aussi que les gens se prennent un peu en main.

Je vous précise que le nombre de Voisins Vigilants et Solidaires par communauté, par ordre décroissant est actuellement le suivant :

- ✓ Sceaux Communauté des Commerçants : 154
- ✓ Sceaux Petit Chambord : 120
- ✓ Sceaux Chêneaux Sablons : 118
- ✓ Sceaux Coudraies : 98
- ✓ Sceaux Centre-Ville : 93
- ✓ Sceaux Marne Musiciens : 86
- ✓ Sceaux Robinson : 74
- ✓ Sceaux Blagis : 64

Au total 653 habitants et 154 commerçants sont inscrits

Nous avons en effet créé une communauté dédiée aux commerçants pour faciliter l'échange d'informations et de bons conseils entre les commerçants. Cela permet non seulement aux commerçants de recevoir les alertes de la ville, mais aussi d'émettre directement des alertes et de les partager instantanément par SMS.

148 alertes ont été envoyées par les Voisins Vigilants et Solidaires.

- ✓ 65 alertes ont eu pour objet des comportements suspects
- ✓ 34 alertes ont eu pour objet des cambriolages ou tentatives
- ✓ 25 alertes ont eu pour objet des vols ou tentatives
- ✓ 24 alertes ont eu pour objet des dégradations

La Ville a pour sa part envoyé 11 alertes SMS, 12 informations de prévention, 14 messages privés et 5 140 SMS.

Chaque alerte de particulier fait l'objet d'une intervention systématique et prise de contact direct avec l'émetteur de l'alerte par les policiers municipaux et gardes urbains du service Tranquillité urbaine, en partenariat étroit avec le commissariat de police de Châtenay-Malabry.

Les alertes émises par les Voisins Vigilants contribuent à la prévention des faits de délinquance par l'activation de la vigilance de tous et par l'intervention systématique des policiers municipaux et gardes urbains du service Tranquillité urbaine ou de la police nationale.

S'agissant des faits constatés par la police nationale, les alertes permettent d'aiguiser la vigilance de tous les acteurs et de recueillir des informations souvent précieuses sur les faits commis et les auteurs, facilitant ainsi les investigations de la police nationale.

Le coût de l'abonnement pour la Ville au dispositif s'élève à 2 400 € par an.

En ce qui concerne le nombre de faits délictueux constatés par la police nationale et leur qualification, ainsi que je vous l'ai indiqué à l'occasion de votre question d'octobre 2020, il ne m'appartient pas de communiquer sur les chiffres de la police nationale.

Depuis le début de l'année, certains phénomènes tels que les vols avec violence sont heureusement en baisse ; c'est également le cas des cambriolages en général et des vols portant sur des véhicules.

Mais d'autres phénomènes tels que les violences non crapuleuses (c'est-à-dire sans objectif d'appropriation d'un bien) sont en augmentation.

Je m'attache, au travers de la cellule de veille réunie périodiquement avec le commissaire à faire le point avec lui des actions menées afin d'agir sur ces phénomènes.

Dans le cadre d'une complémentarité avec la police nationale, je vous rappelle avoir pris l'engagement de développer de manière progressive les effectifs du service de tranquillité urbaine et le conseil municipal est saisi des créations de postes correspondantes.

Notre action en direction des victimes, et plus particulièrement des victimes de violences intrafamiliales, est développée notamment au travers d'une formation d'agents de la Ville.

Les dispositifs de vidéoprotection sont également déployés là où ils apparaissent comme pertinents. À cet égard, je rappelle que de tels dispositifs ne peuvent être mis en place dans des secteurs résidentiels au regard des investissements qu'ils nécessitent, mais aussi au regard du refus de la préfecture de les agréer. La préfecture agréé ces dispositifs là où elle estime nécessaire de le faire.

Je vous rappelle enfin que les questions de sécurité sont du ressort du préfet en lien avec le maire. Il n'y a donc pas lieu de mettre en débat celles-ci au sein du conseil municipal. Si vous souhaitez débattre de tout cela, adressez-vous au préfet.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

Monsieur le maire, je voudrais refaire un point avec vous sur la lutte contre l'épidémie par la Covid à Sceaux

D'abord, je voudrais remercier vos services d'avoir tenu compte de mes observations envoyées le 16 novembre vous informant de la disparition complète sur le site Internet de la Ville de toutes les informations relatives à la crise sanitaire, alors que depuis septembre 2021, le gouvernement encourageait les publics fragiles, puis les plus de 18 ans, à faire le rappel vaccinal, sans attendre que le pass sanitaire ne l'exige au 15 décembre, puis au 15 janvier.

J'attire votre attention sur la mise en ligne d'informations non actualisées sur une des pages du site, concernant le parcours vaccinal complet qui ne mentionne pas la 3^e dose, et l'encouragement à la vaccination datant de l'été. Cela nous permet néanmoins d'apprendre qu'au 21 juillet, notre centre

de vaccination commun avec les villes de Bourg-la-Reine et Antony a dépassé la barre des 50 000 injections depuis son ouverture le 15 mars dernier.

Je vois désormais mentionnées sur le site toutes les options possibles pour obtenir un rendez-vous et l'attention particulière portée aux plus de 80 ans, dont l'organisation vaccinale est facilitée par l'appel d'un conseiller via un numéro vert.

En mars 2021, sachant que les plus vulnérables ou les plus âgés pouvaient ne pas avoir l'usage d'Internet, j'avais suggéré que les personnes vulnérables reçoivent un courrier explicite concernant les modalités vaccinales, ce qui avait été fait à l'époque.

Par ailleurs, conséquence de la non-vaccination des moins de 12 ans, l'épidémie progresse nettement au sein des écoles, entraînant des fermetures de classes à la chaîne, dès que trois cas sont identifiés.

Avec les conditions plus restrictives appliquées désormais pour l'obtention du pass sanitaire, devant la flambée épidémique, les Scéens qui cherchent à se faire vacciner semblent avoir des difficultés à obtenir des rendez-vous rapidement.

Pouvez-vous faire un point sur le nombre de vaccinations fait depuis le 21 juillet au centre de vaccination Vasarely, les premières places disponibles et comment envisagez-vous éventuellement d'augmenter sa capacité vaccinale ?

Avez-vous refait un envoi personnalisé aux personnes vulnérables et âgées pour les informer des modalités vaccinales mises en place par la Ville suite à la nouvelle obligation vaccinale ?

Combien de personnes sont-elles concernées par ces envois ?

Enfin à ce jour, combien de classes ont été concernées par ces fermetures intempestives ?

Je profite d'avoir la parole, Monsieur, pour vous dire préciser que l'article du Parisien dans lequel vous évoquiez le projet de cuisine centrale avec les maires de Fontenay, Montrouge et Bourg-la-Reine date du 2 octobre 2019. Vous indiquiez qu'il y aurait une augmentation de l'ordre de 15 % du tarif des repas à Sceaux.

M. le maire

Ce sujet de la lutte contre l'épidémie est important et la Ville est donc mobilisée pour apporter sa contribution dans le cadre de ses compétences. Je vous rappelle que tout cela relève de la compétence de l'État. Un texte appelé 3DS vient d'ailleurs d'être adopté par l'Assemblée nationale. Le Sénat avait proposé une gouvernance un peu différente de la politique de santé, mais l'Assemblée nationale a détricoté les propositions du Sénat pour revenir à une conception bureaucratique et étatique de ces questions. À un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut. Soit l'on veut de l'efficacité et travailler avec les collectivités. Soit l'on veut garder son pré carré et l'on en subit les conséquences.

Sceaux, le 16 décembre 2021

Les informations publiées sur le site Internet de la Ville sont actualisées dès qu'elles sont précises et fiables. J'insiste, car ce n'est pas parce que vous entendez une information à la radio qu'elle est précise et fiable. Nous attendons donc la parole du préfet, qui fait lui-même preuve de prudence avant de publier une information, et qui est notre interlocuteur privilégié.

Les annonces doivent généralement être suivies de dispositions réglementaires, voire législatives, et peuvent dans certains cas donner lieu à des mesures particulières prises par le préfet à l'échelle du département.

Notre site a bien été actualisé en ce qui concerne la troisième dose.

Les informations ont été — sur ce sujet comme dans beaucoup d'autres — évolutives en fonction de l'évolution sanitaire dans notre pays.

Compte tenu des annonces faites et des décisions prises, il n'est pas apparu nécessaire de réaliser un mailing particulier à l'égard d'une partie de la population. Je ne vais pas écrire à tout le monde pour inciter à la vaccination. En revanche, j'attends de l'assurance maladie qu'elle fasse ce travail de relance auprès des gens qui ne se sont pas fait vacciner. Elle ne le fait pas et comme elle ne veut pas nous transmettre la liste des personnes non vaccinées, ce que je peux comprendre, nous ne le ferons pas non plus. Il ne faut pas demander aux communes de faire des choses qui ne sont pas de leur ressort.

Le centre d'appels (01.71.22.44.44) que nous avons mis en place permet d'être à l'écoute des difficultés particulières auxquelles seraient confrontés les Scéens ; il permet d'apporter des solutions le plus sur mesure possible. Il ne faut pas s'inscrire par Doctolib, ces créneaux ont été préemptés par la municipalité. Il suffit de prendre rendez-vous par téléphone. Je pense que pas mal de gens l'ont compris.

La collaboration avec les villes d'Antony et de Bourg-la-Reine pour le fonctionnement du centre de vaccination se passe bien. Nous avons d'ailleurs été amenés à recruter des vacataires. Nous employions au début du personnel municipal provenant d'équipements fermés en raison de la crise, le cinéma par exemple. Aujourd'hui, tous les équipements étant ouverts, nous devons embaucher du personnel pour assurer le fonctionnement du centre de vaccination. Nous sommes donc en discussion avec l'État pour la prise en charge au moins partiel de ce personnel.

Plus de 80 000 personnes ont été vaccinées dans ce centre, étant précisé que ce centre de vaccination ne constitue qu'une solution parmi d'autres pour les habitants de nos communes.

Les créneaux disponibles sont fonction des livraisons de vaccins aux différents points de vaccination.

En ce qui concerne la fermeture dans les écoles, je précise que, depuis la rentrée, 22 classes ont été fermées pendant une semaine, dont 4 classes en maternelle et 18 classes en élémentaire.

Depuis le 29 novembre, les règles fixées au niveau national ont changé en ce qui concerne le nombre de cas pouvant motiver une fermeture de classes ; le nombre de fermetures s'est donc trouvé diminué.

Question orale de Mme Maud BONTE

Maud BONTE

Notre Ville est très prisée par une population désireuse d'y habiter. La majorité souhaite bénéficier de la qualité de vie que procure une maison individuelle entourée d'un jardin permettant de profiter d'une végétation protectrice de la nocivité des gaz à effet de serre et de la transmission aux enfants de l'apprentissage d'un potager, du respect des petits animaux...

De plus en plus d'acquisitions immobilières se font par des promoteurs conduisant à l'édification d'immeubles au sein des zones pavillonnaires.

Portée par la Ville au Conseil Territorial de VSGP, la modification 2 du PLU a été adoptée le 10 février 2021. L'article UE 11 est particulièrement déterminant, en lien avec l'article 111-27 du code de l'urbanisme qui stipule que *« le projet peut être refusé si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains »*.

Les nouvelles règles ont pour objectif de mieux préserver les quartiers pavillonnaires *« afin de protéger l'identité urbaine et la qualité architecturale de ces quartiers »*, en limitant les constructions et en pérennisant la forte présence végétale, ainsi qu'indiqué dans le Sceaux Mag de mars dernier sous le titre *Lutter contre la densification des zones pavillonnaires*.

Les constructions de Robinson de 760 logements au total, et les nouveaux immeubles érigés depuis trois ans, contribuent à une forte densification.

Malgré cela, les quartiers pavillonnaires n'ont pas été épargnés par la construction d'immeubles en leur sein au nom de la mixité urbaine.

À l'aune du nouveau PLU, comment la Ville peut-elle lutter contre cette densification des zones pavillonnaires en refusant tout permis de construire autre que celui d'un pavillon ?

Je vous remercie.

M. le maire

Je vous remercie de reconnaître que notre ville est très prisée d'une population désireuse d'y habiter. Nous sommes aux affaires depuis tellement longtemps que cela est sans doute dû à notre action. Merci de le reconnaître.

S'agissant de votre question, il me semble avoir déjà expliqué à de nombreuses reprises ce qu'il en est de la préservation des qualités paysagères et architecturales de notre territoire et de la protection des quartiers pavillonnaires dans notre PLU.

Je rappelle donc que cette politique n'est possible que si la Ville s'engage par ailleurs à se conformer à la loi du Grand Paris et aux objectifs définis par le SDRIF, qui projettent, à l'échelle de Sceaux, une obligation d'augmentation de la densité bâtie et humaine de 15 % à l'horizon 2030. Les secteurs de projet, et particulièrement celui des Quatre-Chemins, répondent notamment à ces objectifs tout en assurant la requalification urbaine de ces quartiers, leur redynamisation et la prise en compte des enjeux environnementaux.

En ce qui concerne les quartiers pavillonnaires, la Ville a souhaité renforcer leur préservation en travaillant avec l'établissement public Vallée sud Grand Paris à la modification n° 2 du PLU, adoptée le 10 février 2021. Ce PLU modifié repose sur un règlement plus protecteur, en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles : emprise au sol, implantations, hauteurs, espaces verts...

Il faudra veiller à ce que le PLU-I conserve ces caractéristiques.

En 2021, cinq permis de construire ont été délivrés portant sur la construction de logements nouveaux en zone UE, sous application de la modification n° 2 du PLU. Quatre dossiers correspondent à des projets de construction de maisons (d'un à deux logements) totalisant 5 logements à construire. Le cinquième dossier porte sur la création de quatre logements par extension/division d'une maison existante. Les données issues des autorisations d'urbanisme délivrées montrent donc que les nouvelles règles d'urbanisme relatives à la zone UE permettent de maintenir la forme urbaine dominante de ces quartiers.

Je ne sais pas où vous êtes allée chercher que les quartiers pavillonnaires n'ont pas été épargnés par la construction d'immeubles au nom de la mixité urbaine. C'est faux. Ils ont été épargnés.

Question orale de M. Fabrice BERNARD

M. le maire

Nous passons à la question de M. Bernard. Et nous en sommes déjà à 27 minutes.

Fabrice BERNARD

C'est une question orale qui me permet de revenir sur le sujet que nous avons évoqué en début de séance au sujet des véhicules électriques.

Une toute petite information auparavant. Un article des Échos, qui sortira demain matin, annonce qu'en 2030, 70 % des véhicules seront électriques ou rechargeables en France. Il précise par ailleurs que la vitesse de conversion à l'électrique est telle que beaucoup de sous-traitants de

l'industrie automobile sont déjà en difficulté et qu'une enveloppe de 400 millions d'euros sera allouée par l'État pour les soutenir.

J'en viens maintenant à la question orale.

Je me permets de vous interpeller sur la question de la transition écologique de la flotte de véhicules de la Ville et ce, d'autant plus que lors du dernier conseil municipal, la décision (réf 2021-222) concernait l'achat d'un véhicule utilitaire réalisé par la Ville (marque RENAULT, camionnette modèle VAN EXPRESS TCE100) que vous aviez décidé de ne pas commenter.

Ce nouveau véhicule acquis par la Ville a pour particularité d'être équipé, sauf erreur de ma part, d'une motorisation thermique disponible en 2 versions : essence ou diesel.

Ce nouvel équipement aurait pu être une occasion de contribuer à la décarbonation de la flotte de véhicules de la Ville à un moment où la majorité des entreprises ou collectivités locales, lorsqu'elles complètent ou remplacent leur flotte de véhicules, acquièrent soit des camionnettes électriques, soit des camionnettes à motorisation hybride, hydrogène ou GNV.

Ainsi, chez RENAULT existe le modèle utilitaire KANGOO E Tech (motorisation électrique, 230 km d'autonomie) ou bien encore les modèles E Partner chez PEUGEOT et E Berlingo chez CITROËN.

Cet équipement de véhicule utilitaire avec motorisation « propre » est d'ailleurs encouragé par l'État via le bonus écologique applicable aux véhicules à ce type de véhicule, bonus cumulable depuis le 1^{er} octobre 2021 avec la prime de la Région Île-de-France pour les véhicules utilitaires achetés par les entreprises (jusqu'à 6 000 € par véhicule). Je ne sais pas si cela s'applique également aux collectivités locales.

Au-delà de ces considérations économiques, acquérir un véhicule à motorisation thermique en 2021 alors que des restrictions importantes de circulation vont s'imposer très rapidement (interdiction de circulation des véhicules à moteur diesel dès 2024 à Paris et certainement dans la Petite Couronne), ne constitue pas un investissement d'avenir.

Enfin, cette décision d'achat n'est pas un bon signal pour les Scéens qui souhaitent une transition écologique et une baisse des émissions de GES sur le territoire de la ville.

Aussi, je vous remercie de détailler la situation actuelle et à venir de la flotte de véhicules et de machines exploités par les services de la Ville de Sceaux, soit :

- ✓ Nombre de véhicules et machines (type débroussailleuses, etc.) à moteur thermique
- ✓ Nombre de véhicules et machines (type débroussailleuses, etc.) à motorisation « propre »
- ✓ Nombre de véhicules impactés par les restrictions ZFE 2024 (diesel)
- ✓ Évolution du parc véhicules et machines pour les 3 années à 5 années à venir (Part de la motorisation thermique/part de motorisation « propre » à venir)

- ✓ Calendrier de cette transition
- ✓ Équipements en bornes électriques pour la flotte de la Ville, actuels et à venir
- ✓ Prise en compte du critère de la décarbonation dans les appels d'offres auprès des fournisseurs de ce type de matériel et dans quelles conditions

Je vous remercie.

M. le maire

Monsieur Bernard, nous en sommes à 31 minutes et 24 secondes. Mais je vais quand même vous répondre.

Le véhicule récemment commandé (le seul sur 2021) est effectivement doté d'une motorisation thermique. Il s'agit d'un pick-up benne (petit véhicule avec benne basculante qui sert au vidage des corbeilles), un véhicule avec des spécificités techniques donc, qui n'existe pas en motorisation électrique aujourd'hui. Pour celui-ci, comme pour tous les autres véhicules achetés, la question de la motorisation se pose systématiquement et l'alternative de l'électrique est recherchée.

Sur les 5 dernières années, ont été acquis :

- ✓ En 2017 : 1 véhicule léger hybride et 3 Kangoo électriques ;
- ✓ En 2018 : 1 Kangoo pick-up (sans benne basculante) électrique ;
- ✓ En 2019 : 1 Maxity avec benne ampiroll diesel, seul moteur existant ;
- ✓ En 2020 : 1 Master 20 min 3 s avec hayon-moteur diesel : seul moteur existant ;
- ✓ En 2021 : le pick-up que vous évoquez

Soit 8 véhicules, dont 4 électriques et 1 hybride. Les motorisations dites propres sont donc particulièrement privilégiées dans le renouvellement du parc automobile de la Ville, et ce malgré le fait que les collectivités locales ne bénéficient pas des aides financières que vous mentionnez.

Fabrice BERNARD

J'avais émis une réserve. J'ai dit que je ne savais pas si cela était applicable aux collectivités locales.

M. le maire

Je vous le précise donc. Il n'y a pas d'aide pour les collectivités locales.

Les véhicules techniques qui constituent l'essentiel du parc et qui n'existent pas dans des motorisations dites propres font l'objet, et pour cause, d'une dérogation à l'article R. 2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales. Étant à préciser qu'aujourd'hui un seul véhicule est concerné par ce statut dérogatoire : un des deux poids lourds que possède la Ville. Outre l'investissement très important qu'il représente, il reste cependant indispensable pour saler les rues

quand il neige, transporter les sapins de Noël, arroser les jardinières, charrier les feuilles mortes, transporter les barrières pour les feux de la Saint Jean, etc.

Quant aux bornes de recharge dédiées aux véhicules électriques de la Ville, elles équipent aujourd'hui 3 sites : le centre technique municipal, l'ancienne gendarmerie et le site sportif et de loisirs des Blagis.

En ce qui concerne les outillages techniques, désormais les souffleuses électriques (au nombre de 10, contre 8 thermiques) sont quasi exclusivement utilisées. Cet automne, les souffleuses thermiques n'ont été utilisées qu'une seule fois, au jardin de la Ménagerie, car le volume de feuilles et leur humidité étaient tels que la puissance des souffleuses électriques n'était pas suffisante. D'ailleurs, toutes les souffleuses qui ont été achetées depuis plusieurs années sont électriques.

Il en est en même pour les débroussailleurs, les tondeuses et même les tronçonneuses. Ceux-ci sont moins bruyants, moins lourds, évitant de manipuler du carburant, leur utilisation est donc beaucoup plus avantageuse pour nos agents.

Certains matériels, pour beaucoup d'entre eux d'utilisation ponctuelle, restent cependant thermiques : scarificateurs, motoculteurs, tondeuses autoportées, car n'existant pas encore en électrique.

Voilà, mes chers collègues.

Je vous remercie. Bonne nuit et joyeuses fêtes.

La séance du conseil municipal est levée à 2 h 13